

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

RAPPORT FINANCIER



**20
18**

EXERCICE 2018

JUIN **2019**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

5

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

9

- 1) L'équilibre général du CA 2018 9
- 2) Les dépenses d'investissement sont couvertes à 78 % par la capacité de financement de la collectivité parisienne en 2018 10

PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

20

- 1) Sécurité 26
- 2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 29
- 3) Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 34
- 4) Santé et action sociale 39
- 5) Aménagement des territoires et habitat 44
- 6) Action économique 48
- 7) Environnement 52
- 8) Transports 57
- 9) Services généraux 62

COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

71

- 1) Détail des opérations équilibrées 71
- 2) Les opérations liées à la dette 71
- 3) Les opérations d'ordre 72
- 4) Les autorisations de programme 75

LEXIQUE

79

AVANT-PROPOS

Ce compte administratif 2018 illustre la pertinence et l'efficacité de la stratégie budgétaire que nous mettons en oeuvre avec constance depuis le début de la mandature. Stabilité des impôts directs au service du pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, ambitieux programme d'investissements en faveur de l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'offre de services publics, efficience des dépenses de fonctionnement et pleine soutenabilité du financement de nos investissements via un endettement maîtrisé sont encore une fois au rendez-vous.

La qualité de la gestion municipale se matérialise en particulier dans le niveau élevé d'autofinancement de nos investissements en 2018. Plus de 92 % de ces dépenses sont ainsi couvertes par nos propres ressources, ce qui se traduit par un accroissement extrêmement limité de l'endettement.

« PARIS A CONSACRÉ 1,35 MILLIARD D'EUROS AUX INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DES SERVICES PUBLICS DES PARISIENNES ET DES PARISIENS, DES INVESTISSEMENTS CONCOURANT À FAIRE DE PARIS UNE MÉTROPOLE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE, ATTRACTIVE ET RÉILIENTE. »

Ainsi, la Ville respecte sans difficultés les clauses du contrat financier conclu à l'été 2018 avec l'État. D'une part, les dépenses de fonctionnement hors péréquation augmentent de 0,46 % sur un an contre 1,14 % autorisé dans le contrat. D'autre part, la capacité de désendettement de la collectivité s'établit à 9,38 ans, soit très en-deçà du plafond de 12 ans fixé par la loi.

Ce résultat est obtenu grâce à une recherche constante du plus juste niveau de dépenses dans le fonctionnement quotidien de l'administration, à partir d'une analyse fine des besoins. Les dépenses de personnel, une fois les effets de la réforme du statut de Paris neutralisés, sont en quasi-stabilité.

En parallèle, nous avons également bénéficié de recettes de fonctionnement dynamiques tout en préservant, comme la Maire s'y est engagée en 2014, la stabilité des taux de taxe d'habitation et de taxes foncières. Ainsi le taux de la taxe d'habitation reste stable à 13,38 % contre plus de 25,5 % en moyenne dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Paris a consacré 1,35 milliard d'euros aux investissements en faveur du développement territorial et des services publics des Parisiennes et des Parisiens, des investissements concourant à faire de Paris une métropole toujours plus solidaire, attractive et résiliente.

Emmanuel GRÉGOIRE

*Premier adjoint de la Maire de Paris
Chargé du budget,
de la transformation des politiques publiques
et des relations avec les arrondissements*

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE PRÉSENTÉS PAR NATURE

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du CA 2018 par nature comptable.

En M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018-2017
Contributions directes	3 207	3 456	3 293	3 533	3 559	3 640	3 680	1,1%
<i>Dont reversement de fiscalité à la Métropole du Grand Paris</i>					527	527	527	0,0%
<i>Dont reversement de fiscalité de la Région Ile-de-France</i>						475	475	0,0%
<i>Contributions directes hors reversements de fiscalité</i>					3 032	2 638	2 677	1,5%
TEOM	434	446	451	458	467	471	479	1,5%
Taxe de balayage	104	104	104	104	104	104	104	-0,3%
Recettes de fiscalité indirecte	1 376	1 124	1 293	1 272	1 532	1 709	1 893	10,8%
<i>Dont droits de stationnement</i>	59	63	64	110	109	107	230	116,1%
<i>Dont taxe sur l'électricité (Ville + Département)</i>	69	74	70	68	69	71	69	-4,1%
<i>Dont fiscalité immobilière (DMTO+TADE)</i>	1 177	918	1 089	1 016	1 274	1 441	1 505	4,4%
<i>Dont autres impôts et taxes</i>	71	69	69	78	81	89	90	0,5%
IMPÔTS ET TAXES	5 121	5 130	5 141	5 367	5 663	5 925	6 156	3,9%
Compensation APA (CNSA)	12	12	10	7	18	17	10	-42,8%
Compensation RSA (TICPE + FMDI)	266	260	259	259	259	259	258	-0,4%
Autres compensations (dont TSCA)	74	72	86	86	85	96	96	0,3%
COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	351	344	355	353	362	372	364	-2,2%
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 259	1 227	1 134	930	283	124	100	-19,2%
Attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris					453	453	453	0,0%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	54	48	44	47	43	45	45	-1,6%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	20	23,9%
DOTATIONS	1 329	1 291	1 194	993	795	639	618	-3,2%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ¹	214	213	238	288	265	318	289	-9,0%
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	226	213	204	202	196	210	206	-2,1%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine ²	66	67	74	78	81	88	105	20,4%
Participations des usagers parisiens	169	168	167	175	175	174	171	-1,7%
PRODUITS D'EXPLOITATION	461	449	445	455	453	471	482	2,2%
EXCÉDENTS DE ZAC	0	0	213	12	2	59	35	-41,8%
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	171	189	197	170	479	400	337	-15,7%
Recouvrements sur bénéficiaires	82	86	89	90	81	47	35	-25,3%
Travaux pour compte de tiers	36	45	61	42	11	8	2	-71,1%
Remboursement ESA	32	36	32	28	25	29	33	17,1%
Remboursement des frais de personnel ³	66	67	68	77	70	66	83	26,3%
Produits spécifiques (anciens produits exceptionnels)	9	29	43	15	31	43	30	-30,4%
TOTAL AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	396	451	489	421	697	592	521	-12,0%
RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	7 874	7 878	8 076	7 889	8 237	8 377	8 465	1,1%
CHARGES DE PERSONNEL	2 109	2 111	2 209	2 227	2 252	2 324	2 396	3,1%
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	833	823	821	815	776	768	803	4,7%
Aide sociale, dont :	853	848	845	855	850	817	830	1,6%
<i>Aide sociale à l'enfance</i>	336	324	307	301	290	295	314	6,6%
<i>Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)</i>	61	65	70	72	79	77	78	1,8%
<i>Aide à l'hébergement des personnes handicapées</i>	129	142	146	154	162	150	156	3,8%
<i>Allocation personnalisée d'autonomie (APA)</i>	141	133	135	140	128	135	133	-1,4%
<i>Aide à l'hébergement des personnes âgées</i>	149	146	149	148	144	116	107	-7,7%
RSA, contrats d'avenir	366	381	399	411	416	404	406	0,6%
<i>dont part allocation RSA</i>	301	318	337	355	362	354	360	1,8%
Contribution au CASVP	323	314	313	312	344	353	356	0,9%
TOTAL AIDE SOCIALE	1 541	1 543	1 558	1 578	1 611	1 574	1 593	1,2%
Subvention de fonctionnement Ville	207	273	273	279	279	292	301	3,2%
Subventions et participations diverses	249	254	253	273	259	236	235	-0,4%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	454	527	526	551	538	527	536	1,6%
Préfecture de police	287	290	292	285	284	287	216	-24,8%
Contribution au IDFIM	360	367	374	378	382	385	388	0,8%
Contribution au SYCTOM	133	119	126	119	107	104	113	8,3%
CONTRIBUTIONS	780	776	791	782	773	776	716	-7,7%

¹ Subventions et participations : Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

² Dont droits de voirie terrasses

³ Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.

⁴ Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE PRÉSENTÉS PAR NATURE

En M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018-2017
FSRIF	121	131	141	151	161	171	181	5,8%
Fonds de péréquation DMTO	80	88	81	97	91	118	135	14,3%
Fonds de péréquation communal (FPIC)	22	67	116	157	184	174	187	7,2%
Fonds de péréquation CVAE		16	18	24	28	28	19	-32,7%
Fonds de solidarité pour les départements IDF (FSDIF)			27	27	28	28	28	-2,8%
DÉPENSES DE PÉREQUATION	223	302	383	456	491	520	549	5,7%
FNGIR	892	898	898	898	898	898	898	0,0%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	206	234	211	222	212	243	225	-7,2%
Dont charges spécifiques (anciennes charges exceptionnelles)	36	67	41	50	34	42	24	-42,2%
CHARGES DE GESTION COURANTE	7 038	7 213	7 398	7 529	7 551	7 630	7 717	1,1%
ÉPARGNE DE GESTION	836	665	678	360	687	747	748	0,1%
Produits financiers	21	19	31	25	27	22	21	-5,7%
Charges financières	100	112	128	124	133	134	138	2,7%
SOLDE FINANCIER	-79	-93	-97	-99	-106	-112	-117	4,4%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 895	7 897	8 107	7 914	8 264	8 399	8 486	1,0%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 138	7 325	7 527	7 653	7 683	7 764	7 855	1,2%
ÉPARGNE BRUTE	757	573	581	261	581	635	631	-0,6%
Subventions et dotations reçues	266	352	352	356	279	299	323	8,1%
- dont subvention d'investissement reçues	49	156	143	102	127	133	176	32,5%
- dont amendes de police	37	32	33	35	37	33	38	14,1%
- dont FCTVA	173	149	168	209	115	133	109	-17,9%
Produits de cession des immobilisations	107	122	122	156	173	100	262	161,7%
Opérations pour compte de tiers	18	24	22	27	9	6	10	60,3%
Remboursement de prêts	32	72	15	19	13	5	1	-81,0%
Autres immobilisations financières	134	66	168	57	43	8	17	101,5%
Autres recettes réelles d'investissement	21	34	6	7	21	48	1	-98,8%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	577	671	686	621	538	466	613	31,6%
Immobilisations incorporelles	18	13	10	11	22	26	37	39,7%
Subventions d'équipement	500	507	455	377	460	349	400	14,4%
Acquisitions	210	206	213	244	401	320	193	-39,5%
dont Compte Foncier	150	131	-	-	-	-	-	-
Travaux	865	949	800	626	619	570	608	6,6%
Opérations pour compte de tiers	24	23	20	4	15	20	42	106,7%
Prêts accordés	6	0	-	6	-	9	-	-100%
Autres dépenses réelles d'investissement	39	41	31	129	111	113	66	-41,2%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 662	1 740	1 529	1 397	1 629	1 408	1 346	-4,4%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 334	1 243	1 266	882	1 118	1 101	1 244	13,0%
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT	200	200	197	200	200	197	199	0,9%
BESOIN DE FINANCEMENT ⁴	528	697	460	715	710	504	301	-40,3%
NOUVEAUX EMPRUNTS	470	630	510	741	681	793	374	-52,8%
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	288	230	163	213	233	202	485	139,6%
Variation du fonds de roulement	-58	-67	50	20	-30	283	73	-74,2%
Fonds de roulement au 31 décembre	230	163	213	233	202	485	558	15,0%
Encours de dette au 1 ^{er} janvier	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	10,9%
Encours de dette au 31 décembre	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	3,5%
VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE	327	436	466	520	518	561	201	-64,2%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	78,2%	92,4%	18,2%

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE PRÉSENTÉS PAR FONCTION

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7,85 milliards d'euros (dépenses réelles).

La masse budgétaire d'investissement (CP) s'élève à 1,5 milliard d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses et des recettes du CA 2018 selon les fonctions représentatives des différentes politiques publiques.

En M€	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 398,9	8 485,7	1,0%
FISCALITÉ	4 806,3	4 914,0	2,2%
Fiscalité directe locale	2 638,0	2 677,4	1,5%
Fiscalité indirecte	1 592,7	1 654,0	3,8%
Taxes affectées	575,5	582,6	1,2%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	2 017,2	2 005,6	-0,6%
RECETTES DE GESTION	1 553,2	1 545,1	-0,5%
Sécurité	3,6	1,6	-56,6%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	41,2	37,4	-9,1%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	120,9	124,5	3,0%
Action sociale	358,6	335,2	-6,5%
Aménagement des territoires et habitat	435,1	347,6	-20,1%
Action économique	75,5	74,1	-1,8%
Environnement	84,0	120,4	43,3%
Transports	242,6	335,8	38,4%
Services Généraux	191,9	168,7	-12,1%
PRODUITS FINANCIERS	22,2	21,0	-5,1%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	7 763,9	7 854,6	1,2%
CHARGES DE PERSONNEL	2 321,4	2 396,3	3,2%
DÉPENSES DE GESTION (HORS CHARGES DE PERSONNEL)	3 861,7	3 859,8	0,0%
Sécurité	303,1	232,7	-23,2%
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	241,0	234,3	-2,8%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	268,3	258,8	-3,5%
Action sociale	1 710,3	1 741,0	1,8%
Aménagement des territoires et habitat	103,9	99,8	-4,0%
Action économique	35,8	32,7	-8,8%
Environnement	338,5	356,9	5,4%
Transports	480,5	525,0	9,3%
Services Généraux	380,2	378,5	-0,4%
PÉRÉQUATION ET REVERSEMENTS FISCAUX	1 446,8	1 460,8	1,0%
CHARGES FINANCIÈRES	134,0	137,6	2,7%
ÉPARGNE BRUTE (ÉCART RECETTES-DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT)	635,0	631,2	-0,6%
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	465,8	612,9	31,6%
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 604,8	1 544,9	-3,7%
Remboursement d'emprunt	197,2	199,0	0,9%
Dépenses opérationnelles	1 407,6	1 346,0	-4,4%
NOUVEAUX EMPRUNTS	792,5	373,8	-52,8%
Dette bancaire et obligataire au 31/12/N	5 523,4	5 699,3	3,2%
Encours total de dette au 31/12/N	5 719,7	5 921,5	3,5%
DURÉE DE DÉSENDETTEMMENT	9,01	9,38	4,2%
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES "NORME DE DÉPENSES"	6 328,9	6 399,6	1,1%
Norme de dépense (contractualisation) *	6 328,9	6 442,3	1,8%
Ecart à la norme de dépense (contractualisation)		- 42,7	
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT "NORME DE DÉPENSES" RETRAITÉES DE LA RÉFORME DU STATUT DE PARIS	6 328,9	6 358,4	0,46%

* Norme de dépense 2018 = (CA 2017 périmètre norme + 1,14%) + 41,2 M€ au titre de la réforme du statut de Paris

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2018

1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2018

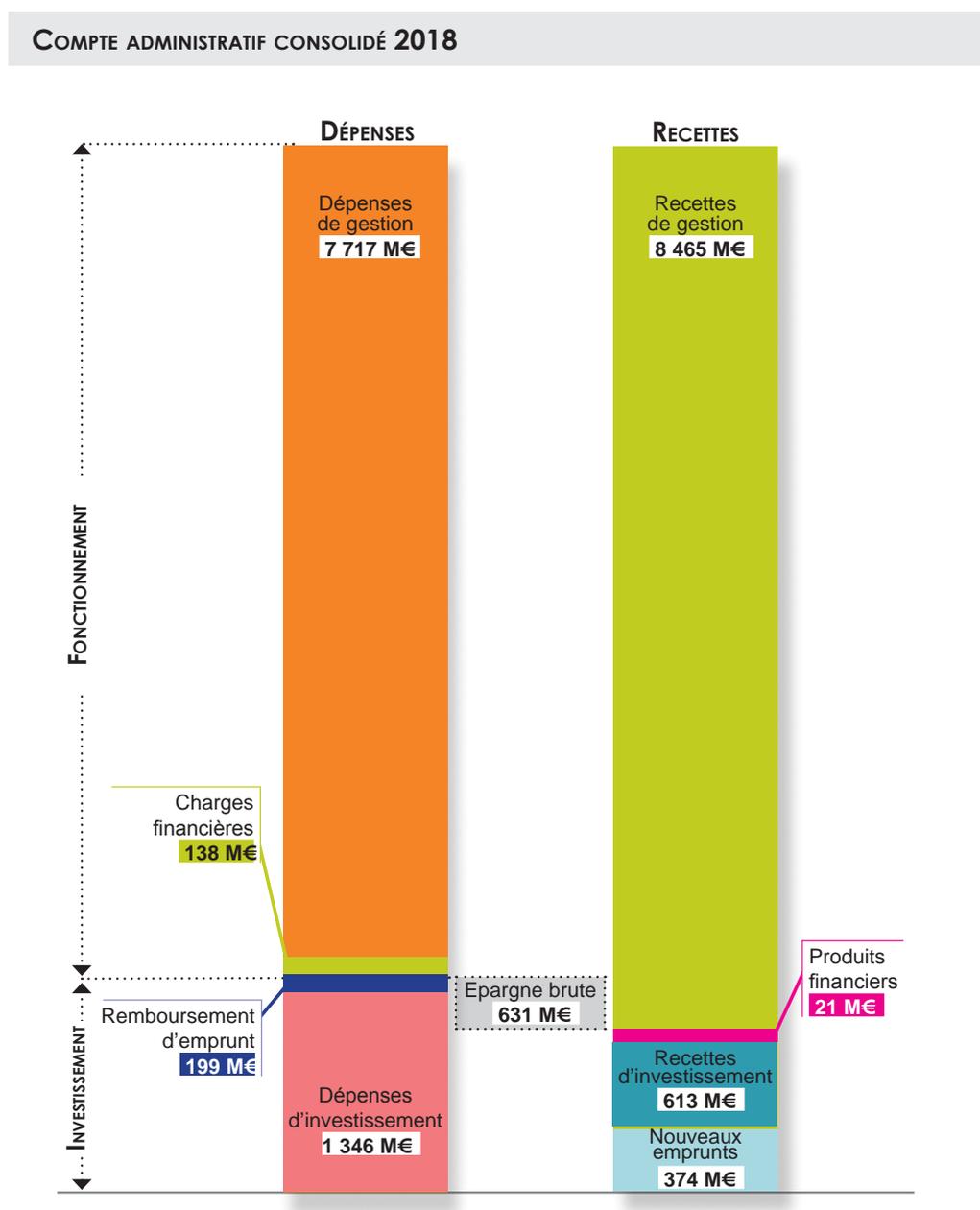
En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 90,7 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 86,8 M€. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi été exécutées à un niveau de 125,6 M€ inférieur au BP 2018. L'épargne brute de la collectivité s'établit à 631 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 346 M€ en 2018, en recul de 61,6 M€ par rapport à l'exécution 2017. Cette évolution s'explique par un recul des dépenses d'acquisition immobilière (193 M€ en 2018, contre 320 M€ en 2017). Les dépenses de travaux (608 M€) et les subventions d'équipement (400 M€) progressent respectivement de 38 M€ et de 51 M€ par rapport à l'exercice 2017, conformément au programme d'investissement de la mandature (PIM).

Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 199 M€, en hausse de 1,8 M€ par rapport à 2017. Les nouveaux emprunts s'élèvent à 373,8 M€. L'encours de dette au 31 décembre 2018 représente 69,8 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un ratio inférieur à la moyenne des villes françaises de plus de 100 000 habitants hors Ville de Paris au 31 décembre 2016 (87 %) ⁽¹⁾.

Le compte administratif 2018 traduit une exécution budgétaire qui respecte les normes contractualisées entre l'Etat et la Ville dans le contrat passé avec l'État (cf. encadré page 10). Ainsi :

- les dépenses de fonctionnement concernées par le contrat financier progressent de 0,46 % pour une norme fixée à 1,14% hors statut de Paris (et de 1,12 % pour une norme fixée à 1,79% en incluant le statut de Paris). Les dépenses de la collectivité restent ainsi inférieures de 42,8 M€ au plafond fixé par le contrat financier;
- le besoin de financement de la collectivité s'établit à 174,9 M€, à un niveau nettement inférieur au plafond fixé par le contrat financier à 552 M€ ;
- la durée de désendettement de la collectivité (ou ratio dette / épargne brute) s'établit à 9,38 ans contre un plafond de 12 ans rappelé dans la loi de programmation des finances publiques



⁽¹⁾ Dernières données consolidées disponibles, rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales / Les finances des collectivités locales 2017 (données DGFIP au 31 décembre 2016/calculs DGCL).

2 / DESCRIPTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET RECETTES

2.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SONT COUVERTES À 92 % PAR LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN 2018.

► 2.1.1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement atteignent 1 346 M€ en 2018. L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement (631,1 M€) et les recettes réelles d'investissement (612,9 M€) couvrent 92,4 % des dépenses d'investissement de l'exercice, contre 78,2 % en 2017.

Les **dépenses d'équipement** s'établissent à 837,5 M€ et représentent 62,2 % des dépenses réelles d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

- 607,5 M€ de dépenses de travaux ;
- 193,4 M€ d'acquisitions ;
- 36,6 M€ de frais d'études.

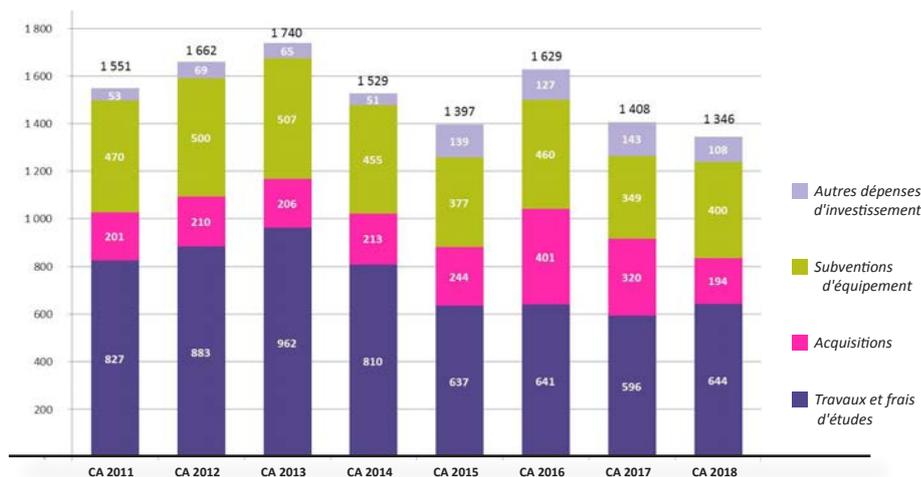
Parmi ces dépenses d'équipement, 130,7 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières, dont 121,9 M€ destinés au logement social.

Les **subventions d'équipement** représentent 399,8 M€, dont 194,2 M€ en faveur du logement social.

Les **autres dépenses d'investissement**, d'un montant de 108,6 M€, sont constituées de :

- 66,5 M€ d'autres dépenses, dont 21,8 M€ de participation au financement des zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- 42,2 M€ d'opérations de comptes de tiers.

EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE 2011-2018 EN M€



► 2.1.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT ATTEIGNENT 612,9 M€ EN 2018.

Elles sont en hausse de 147,1 M€ par rapport au CA 2017, principalement du fait du tirage de la cession de l'immeuble administratif de Morland (135 M€) et du versement sur 2018 de deux acomptes des aides de l'État à la pierre au titre de l'année 2017.

Elles sont constituées :

- des **subventions et dotations** reçues à hauteur de 322,7 M€. Elles incluent 108,9 M€ au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ainsi que 38,2 M€ pour le produit des amendes de police. Les autres subventions d'équipement perçues par la collectivité correspondent notamment à 125,1 M€ versés par l'État au titre des aides à la pierre, 5,8 M€ pour la dotation départementale des collèges et 3 M€ pour l'extension du tramway T3.
- des **produits de cessions des immobilisations** qui ont atteint 262,5 M€. Les principales cessions réalisées en 2018 concernent notamment l'immeuble Morland, des terrains de la porte d'Aubervilliers destinés à l'implantation de la « Manufacture de la Mode » de Chanel (22,5 M€), l'usine élévatoire de Clichy (16,1 M€), l'Hôtel des douanes (14,6 M€) ;
- de 17,6 M€ de **remboursements de prêts et d'avances**, dont 10,7 M€ dans le cadre des opérations d'acquisitions foncières, 5 M€ au titre du dispositif de prises en charge hôtelières de familles dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, 0,7 M€ de remboursement d'avances faites au titre du logement social et 0,2 M€ de remboursement du CASVP ;
- de 10,1 M€ d'**autres recettes réelles d'investissement**, dont 0,3 M€ concernant le marché d'Aligre, 0,05 M€ de dépôt de garantie ou encore 0,05 M€ concernant des locaux associatifs. De plus, 9,5 M€ de recettes relatives aux opérations menées pour compte de tiers ont été perçus.

EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2011 EN M€



2.2 LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, CONJUGUÉE AU DYNAMISME DES RECETTES, A PERMIS DE DÉGAGER UNE ÉPARGNE BRUTE DE 631,1 M€ AU CA 2018

► 2.2.1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ATTEIGNENT 7 854,6 M€ EN 2018, EN HAUSSE DE 1,17 % PAR RAPPORT AU CA 2017, DONT 0,46% POUR LES DÉPENSES COUVERTES PAR LE PÉRIMÈTRE DE LA NORME DE DÉPENSE.

Le niveau des dépenses de fonctionnement respecte ainsi pleinement le plafond défini par la contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ⁽²⁾. Dans le cadre de cette démarche, la collectivité démontre que les fondamentaux de sa stratégie financière sont sains et maîtrisés dans la durée.

LE RESPECT DES NORMES PRÉVUES DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ÉTAT

La contractualisation financière avec l'État, instituée par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, repose sur trois normes fixées en application de l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 :

- **la norme de dépenses**, qui implique que les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité (hors péréquation et dépenses relatives au statut de Paris) progressent de moins de 1,14 % chaque année, à partir du compte administratif 2017.
 - En 2018, les dépenses de fonctionnement visées par cette norme progressent de 0,46 % pour une norme fixée à 1,14% hors statut de Paris (et de 1,12 % pour une norme fixée à 1,79% en incluant le statut de Paris). Elles s'établissent ainsi à 6 399,6 M€, contre une norme fixée à 6 442,3 M€. La tenue de cette norme démontre la sobriété de la collectivité en dépenses de fonctionnement. Ce sont les dépenses de péréquation qui portent la hausse des dépenses de fonctionnement de la collectivité à 1,17 %.
- **le maintien d'un besoin de financement annuel inférieur 552 M€**. Le besoin de financement est constitué des nouveaux emprunts minorés des remboursements d'emprunt.
 - S'établissant à 174,9 M€ en 2018, le besoin de financement de la collectivité est très nettement inférieur au plafond fixé par le contrat financier. Le respect de cette norme démontre que le recours à l'emprunt est maîtrisé.
- **le maintien d'une durée de désendettement inférieure à 12 ans**. La durée de désendettement correspond au ratio dette / épargne brute, qui permet d'évaluer la soutenabilité de l'endettement des collectivités territoriales.
 - Cette norme est également respectée, avec une durée qui s'établit à 9,38 ans en 2018, démontrant que la stratégie de financement du programme de mandature est pleinement soutenable.

- **La péréquation** regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre les différentes collectivités territoriales. Pour la collectivité parisienne, les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 549,3 M€ en 2018, soit une augmentation de 5,7 % (29,5 M€) par rapport au CA 2017. Par rapport à l'exercice 2010, la contribution de Paris à la solidarité nationale et francilienne a ainsi été multipliée par six, et progressé de 463 M€.

En 2018, la péréquation totale au niveau des communes et des départements s'est élevée en France à plus de 2,7 Md€ (contre 2,5 Md€ en 2017). La collectivité parisienne en finance donc plus de 20 % à travers sa contribution à différents fonds.

⁽²⁾ Article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

EVOLUTION DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION ENTRE 2011 ET 2018



- Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** est un fonds destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Son montant est fixé par la loi à 1 Md€ depuis 2016. La contribution de la Ville au FPIC atteint 187 M€ en 2018. Avec une contribution représentant près de 19 % du fonds, Paris en est le premier contributeur. L'augmentation constatée en 2018, supérieure à la croissance des recettes fiscales de la collectivité, s'explique par le vote par le Parlement, dans le cadre de la loi de finances pour 2018, d'un relèvement du taux plafond de contribution au FPIC en fonction des recettes fiscales de 13 % à 13,5 %⁽³⁾.
 - La contribution parisienne au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 5,8 % par rapport au CA 2017 pour s'établir à 181,4 M€, soit une contribution représentant 55 % du fonds. Dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Ile-de-France, le FSRIF a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi, et s'est élevé à 330 M€ en 2018.
 - La collectivité parisienne participe également au **fonds de solidarité des départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 27,5 M€ en 2018, soit une contribution représentant 46 % du montant du fonds. Le montant du FSDRIF, destiné à assurer une péréquation des ressources entre les départements au sein de la région, est fixé par la loi à 60 M€ depuis 2014
 - La contribution de Paris **aux deux fonds de péréquation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux)**, mis en place en 2011 (fonds historique) et en 2014 (fonds de solidarité), est en progression de 14,3 % par rapport à 2017, passant de 118 M€ à 134,8 M€. La contribution parisienne représente ainsi 12 % du produit des DMTO perçu par la collectivité en 2017 et 11 % des montants collectés à l'échelle nationale dans le cadre de ces dispositifs de péréquation.
 - Enfin, la contribution au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** s'élève à 18,6 M€, soit un montant en diminution par rapport à 2017 (-9 M€, soit -33 %). Cette diminution s'explique par le transfert de 25 points de CVAE des départements vers les régions en 2017, qui diminue l'assiette du prélèvement et le montant total à répartir (62,6 M€ contre 89,2 M€ en 2017). Paris maintient son taux de contribution au fonds, à hauteur de 30 % du montant national.
- **Les charges de personnel de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 395,7 M€ en 2018. Elles progressent ainsi de 3 %, soit 71,5 M€, par rapport à 2017.**

Cette évolution résulte essentiellement du transfert de 1 898 agents de la Préfecture de Police à la collectivité parisienne, dans le cadre de la réforme du statut de Paris⁽⁴⁾, qui se traduit par une progression de 71,8 M€ des dépenses de masse salariale.

Hors réforme du statut de Paris, les charges de personnel sont globalement stables (-0,3 M€, soit -0,01%), du fait de facteurs conjoncturels ayant occasionné de moindres dépenses en 2018 par rapport à l'année précédente :

- la transformation des contrats aidés en « Parcours emploi compétences », à partir du 1^{er} janvier 2018, a eu pour effet un moindre recours à ce type de contrat durant l'exercice. 1 372 personnes étaient embauchées sous ce type de contrat au 31 décembre 2017, contre 572 au 31 décembre 2018, soit une moindre dépense de 9,7 M€ par rapport à 2017 ;
- l'absence de scrutin électoral en 2018 a occasionné une moindre dépense de vacances de 5,8 M€ par rapport à 2017 ;
- le rétablissement du jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) à partir du 1^{er} janvier 2018 s'est également traduit par une diminution de dépenses de 3,9 M€.

Ces éléments ont neutralisé au global la progression tendancielle de certaines dépenses, liée au glissement vieillesse-technicité (GVT, + 2,4 M€ par rapport à 2018), aux contributions versées par la Ville comme employeur (+ 3,8 M€), aux prestations sociales (+ 2,3 M€), aux allocations de retour à l'emploi (+ 1,7 M€) ou encore aux remboursements des titres de transport (+ 1,1 M€).

⁽³⁾ Article 163 de la loi de finances pour 2018. Pour rappel, le panier de recettes fiscales qui sert d'assiette à la contribution parisienne au FPIC comprend des recettes perçues par la collectivité mais aussi des recettes perçues par la Métropole du Grand Paris (CVAE, TASCOM, IFR).

⁽⁴⁾ Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

► **Les dépenses sociales hors charges à caractère général s'établissent à 1 592,7 M€, en hausse de 1,2 % par rapport au CA 2017.**

- **Les dépenses au titre du revenu de solidarité active (RSA)**, et ses 61 583 bénéficiaires au 31 décembre 2018, ont représenté 360,4 M€ pour la part allocations, en hausse de 6,3 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique par la revalorisation de l'allocation en septembre 2017 (+1,62 %) et en avril 2018 (+1 %), le nombre de bénéficiaires étant resté stable.
- **L'aide sociale aux personnes en situation de handicap** s'établit à 233,8 M€, en hausse de 7 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique par une augmentation du nombre de bénéficiaires de de l'aide à l'hébergement, qui est passé de 4 300 en 2017 à 4 500 en 2018, et de la prestation de compensation du handicap (PCH).
- **Les dépenses relatives à l'aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établissent à 314,4 M€ au CA 2018, soit une hausse de 19,5 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution résulte de l'augmentation des dépenses d'hébergement et de prise en charge pour le suivi des jeunes présentant des troubles graves du comportement.
- **Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 240 M€ au CA 2018, en diminution de 10,8 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique par une diminution des dépenses au titre de l'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale légale. Ces dépenses diminuent du fait de la réforme de la facturation nette, mais aussi en lien avec la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires admis à l'aide sociale légale (-3,3% en 2018).
- **La contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)** s'établit à 355,9 M€, en hausse de 3 M€. L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans la présentation par fonction ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique », fonction « action sociale »).

EN 2018, LA MOITIÉ DES DÉPENSES D'ALLOCATIONS DE SOLIDARITÉ N'EST PAS COMPENSÉE PAR L'ÉTAT

Le reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) correspond aux dépenses d'allocation non couvertes par les compensations versées par l'État. En 2018, ce montant s'élève à 273 M€, soit 49 % des dépenses d'ALS. Compte tenu de la stagnation des compensations versées par l'État et de la progression des dépenses de RSA (+ 1 %) et de PCH (+ 4 %), le montant du reste à charge a progressé de 2 % (6 M€) par rapport à 2017.

► **Le montant des charges à caractère général augmente de 35,7 M€ par rapport au CA 2017 pour s'établir à 803,3 M€.** Hors réforme du statut de Paris, qui représente une dépense de 11,4 M€ au titre des dépenses de fourrières et de stationnement, les charges à caractère général progressent de 24,3 M€.

Cette progression traduit, à hauteur de 14,3 M€, **le développement de services et de prestations aux Parisiennes et aux Parisiens** :

- les dépenses d'achat de places en crèche, qui progressent de 5,6 M€ par rapport au CA 2017, conformément à l'objectif d'ouverture de 5 000 places de crèche sous la mandature ;
- l'installation de 37 nouvelles sanisettes et l'extension de leurs horaires d'ouvertures, pour 3,9 M€ ;
- l'augmentation des prises en charge pour le suivi des jeunes présentant des troubles graves du comportement, pour 2,7 M€ ;
- l'augmentation des moyens alloués aux temps d'activité périscolaire, à hauteur de 2,1 M€.

Elle résulte également d'une augmentation des moyens mobilisés pour **l'entretien des chaussées et des trottoirs** (+1,6 M€), l'entretien de l'éclairage public (+ 1,6 M€), et l'entretien des parcs de stationnement des autocars (+ 2,7 M€).

De même, les moyens mobilisés pour la **collecte des déchets** progressent de 3,3 M€, qu'il s'agisse de la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux (+1,8 M€ par rapport au CA 2017), de la collecte des corbeilles de rue (+1,2 M€) ou de la collecte des bio-déchets (+0,3 M€).

Enfin, **les dépenses de fluides** des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville progressent de 0,8 M€.

L'ensemble des mesures sont détaillées par fonction ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

► **Les contributions de la collectivité parisienne diminuent de 59,6 M€ par rapport au CA 2017 et s'établissent à 716,4 M€, ce qui s'explique essentiellement par la mise en œuvre des transferts de compétence liés à la loi portant réforme du statut de Paris :**

- la contribution versée à **Ile-de-France Mobilités (IdFM)**, s'élève à 387,7 M€, en hausse de 3,1 M€ par rapport au CA 2017 du fait de la progression de 0,8 % de la contribution statutaire de Paris conformément au vote du conseil d'administration ;
- la **contribution à la Préfecture de Police** s'élève à 216,1 M€, soit une baisse de 71,3 M€ du fait du transfert d'une partie des frais de fonctionnement de la Préfecture de Police consécutive à la réforme du statut de Paris. Au sein de ce montant, la contribution versée à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) reste stable à 87 M€;
- la **contribution au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** s'élève à 112,6 M€, en hausse de 9 M€ par rapport au CA 2017, principalement du fait du règlement anticipé de l'acompte en décembre 2018.

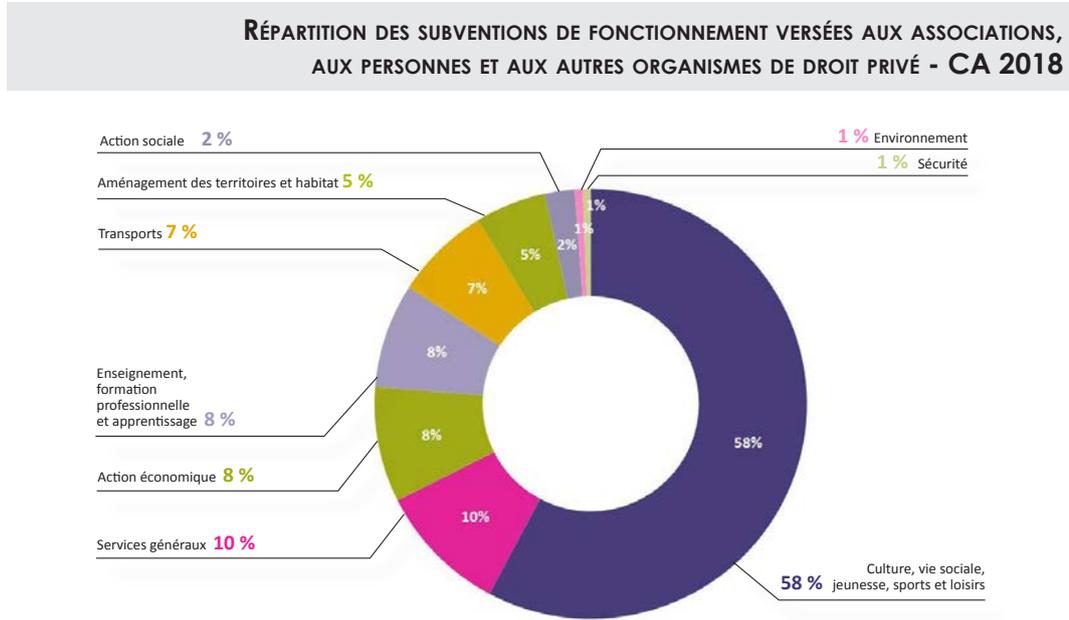
► **Le montant total des subventions de fonctionnement versées aux associations, aux personnes et aux autres organismes de droit privé est de 535,8 M€, en progression de 8,4 M€ par rapport au CA 2017. Les principales évolutions sont les suivantes :**

- dans le cadre du nouveau contrat dit « Vélib'2 », la contribution de la collectivité parisienne au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) représente 17,1 M€ au CA 2018, contre 0,3 M€ au CA 2017, en lien avec le changement de mode de gestion des vélos en libre-service et le transfert de son financement au SAVM ;
- Les dépenses de subvention liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024 diminuent de 2,6 M€, du fait de la non reconduction de dispositifs exceptionnels mis en œuvre dans le cadre de la candidature de Paris en 2017 ;
- la subvention attribuée en fonctionnement à l'établissement public Paris Musées (EPPM) diminue de 1,8 M€ en raison de la fermeture temporaire de cinq musées pour travaux de rénovation ;

- les subventions aux caisses des écoles parisiennes diminuent de 1 M€ et s'établissent à 72,2 M€, traduisant le renforcement du dialogue de gestion entre les services de la Ville et chaque caisse des écoles parisiennes.

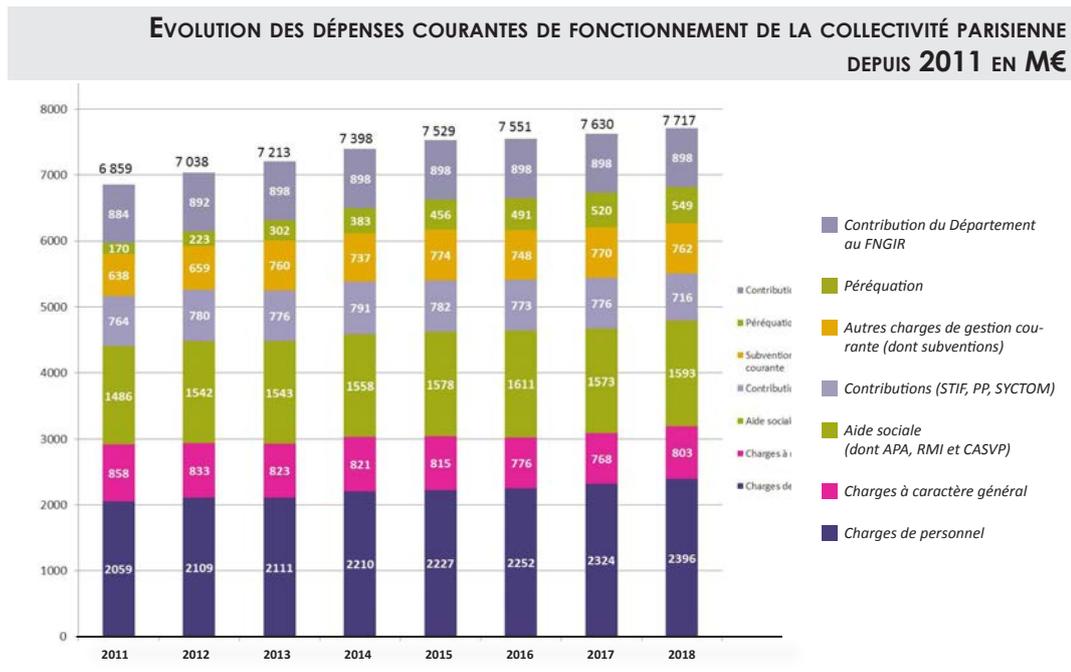
L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

Les subventions de fonctionnement, hors financement des caisses des écoles, des collèges et des crèches associatives, se répartissent conformément au graphique ci-dessous.



► **Les charges exceptionnelles s'établissent à 24 M€, en baisse de 18 M€ par rapport au CA 2017.** Cette évolution s'explique principalement par un mandatement exceptionnel de 10 M€ en 2017 lié à la mise en œuvre du protocole transactionnel entre la Ville et le ministère de la culture relatif à l'ancien musée national des Arts et Traditions populaires (MATP). Elle s'explique également par la non-reconduction des dispositifs exceptionnels mis en place à l'été 2017 pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024 (-2,1 M€) ainsi que par une diminution des dépenses exceptionnelles liées aux contentieux impliquant la Ville (-1,8 M€).

► **Enfin, les frais financiers sont estimés à 138 M€, en hausse de 3,6 M€ par rapport au CA 2017.**



* Les dépenses réelles de fonctionnement (7 855 M€) indiquées dans l'analyse financière consolidée (page 7) correspondent au montant des dépenses courantes de fonctionnement (7 717 M€) augmentées des charges financières (138 M€).

► 2.2.2. LES RECETTES

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PERÇUES AU CA 2018 S'ÉLÈVENT À 8 485,7 M€, EN HAUSSE DE 1 % PAR RAPPORT AU CA 2017 (8 398,9 M€).

- Le montant total des dotations s'élève à 618,2 M€ au CA 2018 contre 638,8 M€ notifiés en 2017, soit une diminution de 20,6 M€ (-3,2%). La diminution des dotations s'explique principalement par l'écrêtement péréqué de la dotation forfaitaire versée à la collectivité par l'État et la minoration de compensations d'exonérations fiscales décidées par le législateur, qui financent notamment les hausses de dotations de péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale).

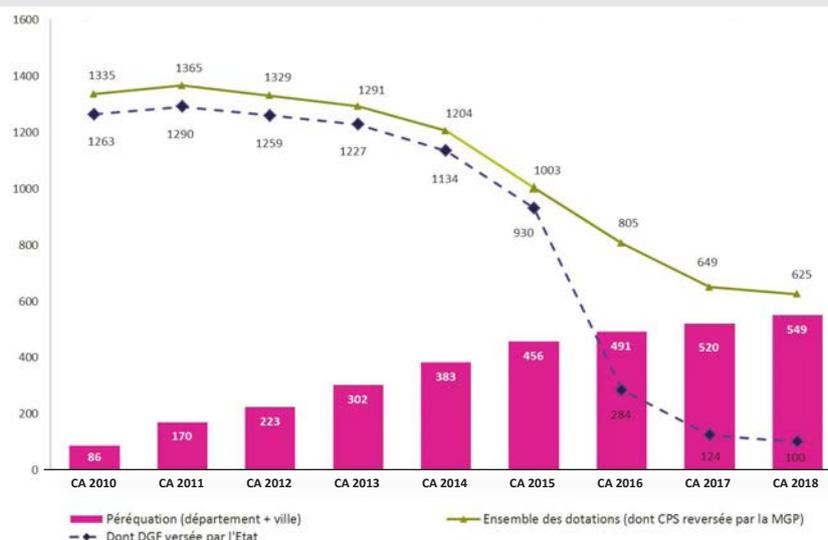
Ainsi, la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 23,8 M€ et s'établit à 100 M€, et les dotations de compensation d'exonérations fiscales baissent de 2 M€. La collectivité a en revanche enregistré une hausse d'environ 1 M€ du FCTVA relatif aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics, en lien avec l'augmentation des dépenses réalisées à ce titre en 2017. En outre, la Ville perçoit pour la première fois en 2018 la dotation titres sécurisés (1,2M€) en raison du transfert par la Préfecture de Police de Paris à la Ville de la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité (CNI) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour rappel, la Métropole du Grand Paris (MGP) perçoit depuis 2016, en lieu et place de la Ville, la part « Compensation part salaires » de la DGF. La MGP reverse à la Ville une attribution de compensation, représentant la différence entre les ressources et les charges transférées (453,1 M€).

En intégrant la dotation de compensation péréquée (frais de gestion de la taxe sur les fonciers bâtis réalloués aux départements sous la forme d'une dotation), soit 10,4 M€ en 2018, et en neutralisant la dotation de soutien à l'investissement territorial, versée par la Métropole du Grand Paris en contrepartie du transfert de la dynamique de la CVAE et représentant 3 M€ en 2018, les dotations de l'État s'élèvent à 625 M€.

La baisse des dotations de l'État et la hausse des dépenses de péréquation représentent une perte de ressources de plus d'1,2 Md€ par rapport à leur niveau de 2010.

EFFET CISEAU DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ET DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION ENTRE 2010 ET 2018



- Les recettes recouvrées au titre des compensations des transferts de compétences sont en baisse de 2,2 %, atteignant 364,0 M€ en 2018, principalement en raison de la baisse de 7,4 M€ de la compensation de l'APA par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), liée à la tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires de cette allocation.

Les dotations versées à la collectivité par la Métropole du Grand Paris et par la région Ile-de-France au titre de transferts de recettes fiscales s'élèvent à 1 458,6 M€ en 2018 contre 1 455,6 M€ en 2017.

Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

	CA 2017	CA 2018
Attribution de compensation MGP (part fiscalité)	527,1 M€	527,1 M€
Attribution de compensation MGP (ex-part CPS)	453,1 M€	453,1 M€
Attribution de compensation RIF (transfert CVAE)	475,3 M€	475,3 M€
Dotations de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT) versée par la MGP	0,1 M€	3,0 M€
TOTAL	1 455,6 M€	1 458,6 M€

- **Les contributions directes** ⁽⁵⁾ s'établissent à 2 677,4 M€ en 2018, soit une hausse de 1,5 % (39,4 M€) par rapport au CA 2017.

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE LA COLLECTIVITÉ (EN MILLIONS D'EUROS)

	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017
Taxe d'habitation	806,0	808,1	0,3 %
<i>Dont majoration sur les résidences secondaires</i>	63,8	61,6	-3,5 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	1 013,0 M€	1 031,5 M€	1,8 %
Cotisation foncière des entreprises	325,1 M€	334,9 M€	3,0 %
Rôles complémentaires (hors TEOM)	1,6 M€	5,4 M€	234,9 %
Rôles supplémentaires (hors TEOM)	24,4 M€	29,2 M€	19,6 %
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	2,8 M€	2,8 M€	0,1 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	465,2 M€	465,6 M€	0,1 %
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 638,0 M€	2 677,4 M€	1,5 %

Les taxes assises sur les valeurs locatives foncières (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) bénéficient à la fois d'une revalorisation automatique de +1,2 % correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre 2016 et novembre 2017 ⁽⁶⁾ et d'une dynamique spontanée issue des constructions, extensions et modifications physiques de locaux ainsi que des sorties d'exonérations.

L'augmentation de 18 M€ de la **taxe foncière** de la Ville et du Département provient pour 12 M€ de la revalorisation automatique de 1,2 % et pour 6 M€ de la variation physique des bases.

La faible augmentation du produit de **taxe d'habitation** (+ 2 M€, soit +0,3 %) s'explique par une diminution du nombre de résidences secondaires ainsi que par une augmentation des bases exonérées. Ainsi, le gain tiré de la revalorisation des bases à + 1,2 % s'élève à + 9,7 M€ tandis que la variation d'assiette, liée notamment à la diminution des résidences secondaires (-5 306 soit -5%) et à l'évolution des exonérations, a pesé négativement pour - 7,7 M€.

La **cotisation foncière des entreprises** (CFE) progresse de 8,3 M€, soit +3 %, en 2018. Cette évolution repose notamment sur le dynamisme des cotisations dues par des entreprises soumises à la base minimum de CFE, c'est-à-dire des entreprises qui ne disposent pas de locaux propres, ou disposant de locaux dont la valeur locative est inférieure à la base minimum. Ce dynamisme a eu un impact de +3,2 M€, soit un impact équivalent à la revalorisation des bases des autres locaux (+3,4 M€).

Les **rôles supplémentaires et complémentaires de fiscalité** sont constitués de régularisations effectuées par les services fiscaux sur les taxes locales, au titre de l'exercice courant ou des exercices antérieurs, avec parfois des rattrapages sur plusieurs années.

Conformément à l'engagement de stabilité des taux des impositions directes parisiennes, ces taux sont demeurés inchangés en 2018, et Paris a conservé des taux d'impôts locaux très largement inférieurs à ceux appliqués par les autres villes et métropoles de plus de 100 000 habitants, comme l'indique le tableau ci-dessous.

TAUX CUMULÉS DES TAXES LOCALES VOTÉS PAR LA COMMUNE, SON GROUPEMENT INTERCOMMUNAL ET LE DÉPARTEMENT	TAUX APPLICABLES À PARIS EN 2018	TAUX MOYENS VILLES DE MÉTROPOLE DE PLUS DE 100 000 HABITANTS HORS PARIS	TAUX MOYENS DES VILLES > 100 000 HABITANTS
Taxe d'habitation	13,38%	31,74%	25,47%
Taxe foncière sur le foncier bâti	13,50%	44,39%	35,69%
Taxe foncière sur le foncier non bâti	16,67%	41,97%	35,71%
Cotisation foncière des entreprises	16,52%	30,01%	27,62%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	6,21%	9,23%**	

* Source : Observatoire SFL-FORUM – « Taux d'imposition 2018 des grandes collectivités locales ».

** Source : DGCL - « Les Collectivités Locales en Chiffres ».

Les **produits cumulés de taxe de balayage et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élèvent à 582,6 M€ contre 575,7 M€ en 2017. Cette hausse de +1,2 % (7,3 M€) résulte de l'évolution spontanée de la TEOM.

- **Les recettes de fiscalité indirecte s'élèvent à 1 893,4 M€** contre 1 708,6 M€ en 2017, soit une hausse de 184,9 M€ (+ 10,8 %), sous l'effet de la progression des droits de stationnement et des recettes de fiscalité immobilière.
- Les **recettes de fiscalité immobilière** atteignent 1 504,7 M€, contre 1 441,1 M€ en 2017, soit une progression de 4,4 % (63,7 M€), liée à l'augmentation des prix de l'immobilier, alors même que le nombre de transactions a diminué de 2,3 % entre 2017 et 2018 (- 1 166). Ainsi, pour le logement ancien, le prix au m² atteint au dernier trimestre 2018 en moyenne 9 570 euros, contre 9 053 euros au dernier trimestre 2017, soit + 5,7 % en un an.
 - Les **droits de stationnement** s'établissent à 230,2 M€, en hausse de 123,7 M€ par rapport au CA 2017 du fait de la municipalisation du stationnement payant mise en œuvre à compter du 1er janvier 2018. Cette évolution est détaillée dans la présentation par fonctions ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique », fonction « transports »).

⁽⁵⁾ Hors attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris et par la Région Ile-de-France, qui constituent des dotations correspondant à des montants figés de recettes fiscales l'année précédant le transfert de ces recettes, et qui n'évoluent donc plus selon les mêmes règles que les impositions directes locales.

⁽⁶⁾ Article 1518 bis du Code général des impôts.

- Le **produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 68,6 M€, en baisse de 4,1 % par rapport au CA 2017 (71,5 M€), à la suite de la baisse de la consommation électrique et à la non actualisation des tarifs.

- Les **autres impôts et taxes**, stables par rapport à 2017, atteignent 89,9 M€, dont 79,4 M€ au titre de la taxe de séjour.

Selon le Comité régional de Tourisme, la fréquentation hôtelière (hors Airbnb) a augmenté de + 3,9 % à Paris entre 2017 et 2018 pour s'établir à 16,5 millions d'arrivées, et le nombre de nuitées a progressé de 6,4 % pour s'établir à 37,8 millions en 2018. Malgré cette progression, les recettes de taxe de séjour sont en faible progression par rapport à 2017 (+0,02 M€). Cette évolution, non corrélée à celle de la fréquentation touristique, est liée à un niveau de recettes exceptionnel en 2017 en raison de la mise en place de la taxation d'office, qui a généré des recettes liées à des rattrapages sur 2015 et 2016.

► Les **produits d'exploitation et redevances** sont en hausse de 10,5 M€, pour atteindre 481,9 M€ au CA 2018. Cette progression résulte des évolutions suivantes :

- d'une part, un effet de périmètre lié à la perception des recettes de fourrières par la collectivité à compter de 2018, du fait de la réforme du statut de Paris, qui occasionne une progression de 25 M€ des produits d'exploitation par rapport à 2017 ;
- d'autre part, les recettes liées à l'activité des centres de loisirs ont progressé de 1,9 M€ par rapport au CA 2017, en raison d'une forte hausse de la fréquentation, notamment au cours de l'été 2018 ;
- en revanche, le transfert au SAVM (Syndicat Autolib' Vélib' Métropole) des participations payées par les abonnés Vélib' représente une baisse des produits d'exploitation de la Ville de 16 M€ par rapport au CA 2017. Ce transfert était prévu par le contrat passé avec le nouveau prestataire, qui réalise désormais les dépenses d'entretien et de maintenance liées au service.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées par secteur ci-après (cf. II. « Présentation par politique publique »).

► Les **participations de l'État, d'autres collectivités et d'autres tiers** atteignent 289,4 M€, contre 318,1 M€ au CA 2017 (-9 %). Ce recul de 28,7 M€ s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- la prise en charge financière de l'État au titre des contrats aidés recule de 4,5 M€, en lien avec le redimensionnement du dispositif. Elle s'élève à 9 M€ au CA 2018 ;
- les recettes provenant de la caisse d'allocations familiales (CAF) diminuent de 4,3 M€ (- 2 %) par rapport au CA 2017, dont 3,5 M€ au titre du report des paiements relatifs à la prestation de service unique (PSU) concernant les places de crèches. Elles s'établissent à 216 M€ en 2018 ;
- les recettes provenant du remboursement des chèques emploi service universel (CESU) non consommés au titre de l'APA diminuent de 9,5 M€ par rapport au CA 2017. Cette recette, très fluctuante, dépend du nombre de CESU arrivant à expiration sans avoir été utilisés au cours de l'exercice ;
- la mise en œuvre de la nouvelle convention au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), plus restrictive en matière de remboursement des dépenses engagées pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap, entraîne une diminution de 3,2 M€ des recettes perçues à ce titre ;
- la non reconduction de certaines opérations qui avaient fait l'objet en 2017 d'une subvention unique et non renouvelable, comme celle versée au titre de la sécurisation des écoles parisiennes par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), qui s'était élevée à 2,5 M€ au CA 2017 ;
- le report à 2019 du versement du second acompte de 1,3 M€ concernant la subvention du FEDER dans le cadre du projet Cordees dans la ZAC Clichy Batignolles (2,2 M€ en 2017) ;
- enfin, la baisse de 1,2 M€ des dotations versées par la CNSA au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

► Les **recettes de loyers** atteignent 336,7 M€, en diminution de 62,9 M€ par rapport à 2017. Conformément au décret n°2015-1546 du 27 novembre 2015, la Ville a obtenu, par courrier en date du 12 avril 2017, l'autorisation conjointe des ministres en charge du budget et des collectivités territoriales de reprendre en section de fonctionnement l'excédent de la section d'investissement 2018 issu du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux, soit 225 M€ en 2018. Ces recettes dites de loyers capitalisés sont en diminution entre les exercices 2017 et 2018.

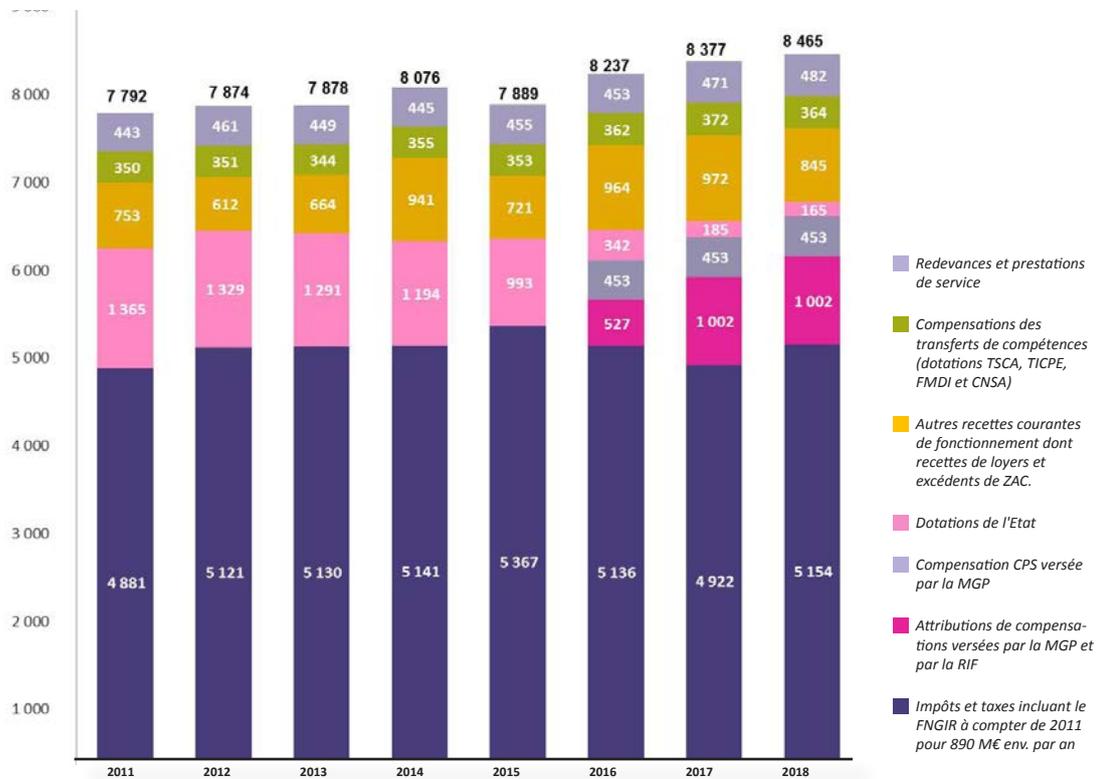
► Les **autres recettes courantes de fonctionnement** s'établissent à 154,4 M€, en hausse de 4,7 M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par la progression de 4,6 M€ des remboursements de l'État pour l'évaluation et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA).

► Les **excédents de ZAC** représentent 34,6 M€, contre 59,4 M€ en 2017, du fait du calendrier d'achèvement des opérations d'aménagement.

► Les **produits exceptionnels** s'élèvent à 29,7 M€, en baisse de 13 M€ par rapport à 2017 essentiellement du fait de la fin de la mise à disposition par la Ville de Paris des locaux de l'ancien musée national des Arts et Traditions populaires (MATP).

► Enfin, les **produits financiers** s'élèvent à 20,9 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport au CA 2017.

**EVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE
DEPUIS 2011 EN M€**



► **2.2.3. UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ QUE TRADUIT UNE DURÉE DE DÉSENDETTEMENT DE 9,38 ANS, TRÈS INFÉRIEURE À LA NORME DE 12 ANS FIXÉE PAR LA LOI**

► **La dette bancaire et obligataire s'établit au 31 décembre 2018 à un montant de 5 699 M€,** auquel s'ajoutent les autres dettes contractées dans le cadre d'opérations d'aménagement (103 M€), et l'échéancier d'emprunt de la Philharmonie (119 M€).

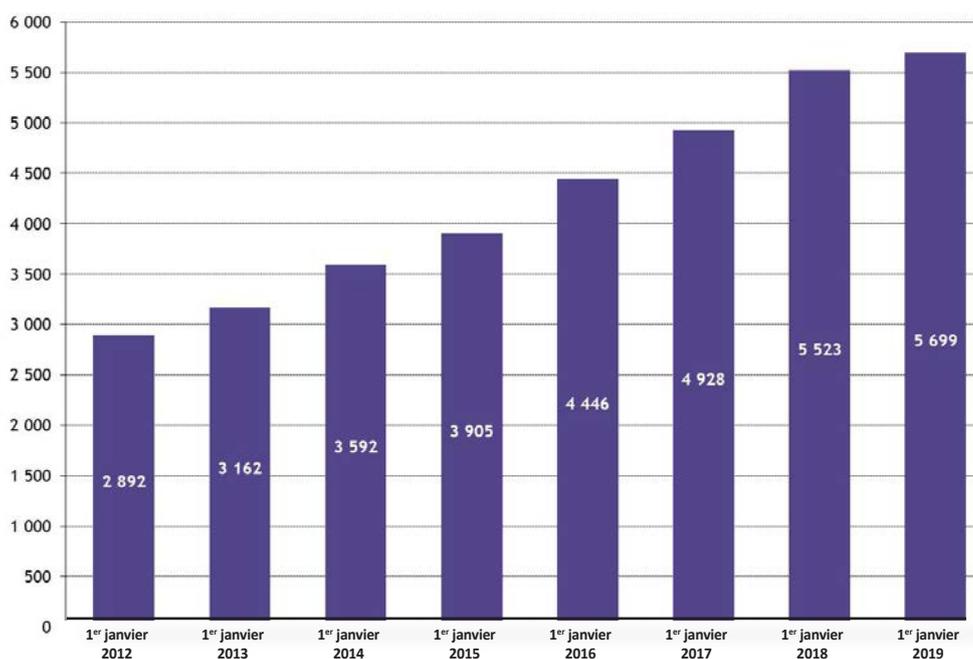
Grâce au maintien à un haut niveau de l'épargne brute (631,1 M€ en 2018, contre 635,0 M€ au CA 2017) et à la progression des recettes d'investissement (612,9 M€ en 2018, contre 465,8 M€ en 2017), **la capacité de financement des investissements de la collectivité progresse de 13 % par rapport à 2017 et s'établit à 1 244,1 M€.**

Ainsi, la Ville finance par ses propres recettes 92,4 % de ses investissements en 2018, contre 78,2 % en 2017.

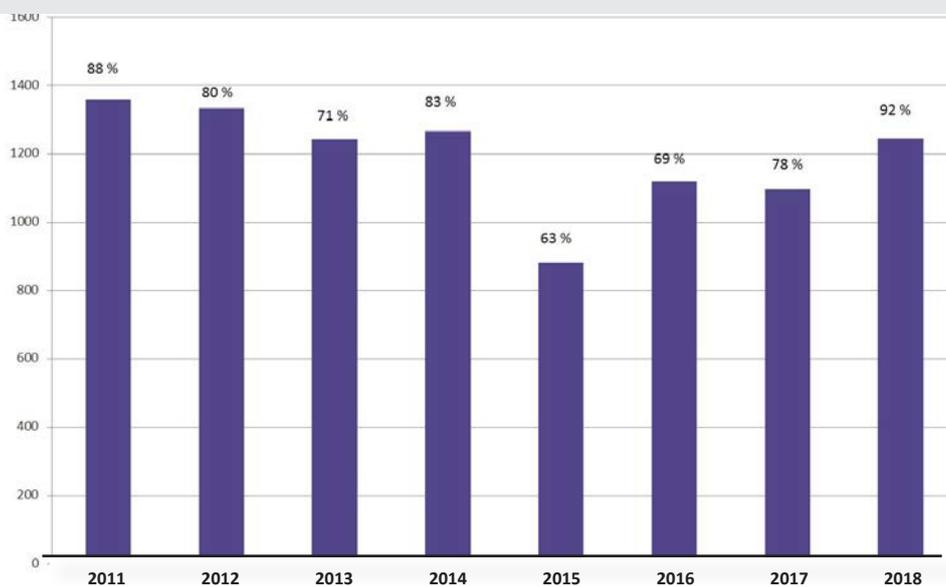
Les nouveaux emprunts se sont ainsi établis à 373,8 M€ en 2018, contre 792,5 M€ l'année précédente, portant l'encours total de dette au 31 décembre 2018 à 5 921,5 M€.

Il résulte de ces évolutions une durée de désendettement de 9,38 ans (contre 9,01 ans à l'issue de l'exercice 2017), très inférieure à la norme de 12 ans prévue par la loi, et traduisant la capacité de la collectivité parisienne à garantir la soutenabilité de sa trajectoire d'endettement et de financement du programme ambitieux d'investissement.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE (EN M€)



CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2011 EN M€ ET EN % DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



L'échelle des ordonnées indique la capacité de financement en millions d'euros, les pourcentages renvoient à la part des investissements couverte par l'autofinancement

II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

1/	SÉCURITÉ
2/	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
3/	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS
4/	SANTÉ ET ACTION SOCIALE
5/	AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT
6/	ACTION ÉCONOMIQUE
7/	ENVIRONNEMENT
8/	TRANSPORTS
9/	SERVICES GÉNÉRAUX

PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas les crédits d'ordre dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisées en analyse financière. Celles-ci sont décrites dans la partie III du présent rapport.

Sont également neutralisés les flux croisés entre la Ville et le Département, ainsi que les opérations équilibrées en dépenses et en recettes pour retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées.

Par ailleurs, le montant des charges de personnel présenté précédemment (2 395,7 M€ en 2018) se décompose de la façon suivante :

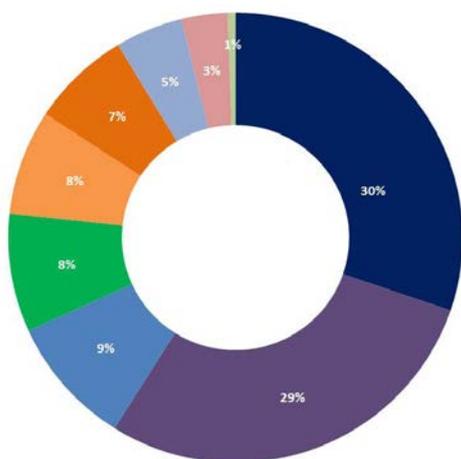
- 2 373,6 M€ de masse salariale et contrats aidés,
- 15 M€ de décharges de classe,
- 7,1 M€ correspondant à certaines dépenses de personnel dites « manuelles » de la direction des ressources humaines (accidents du travail, pensions et rentes).

Au sein de cette présentation du compte administratif 2018 par politique publique, le montant de masse salariale ventilé par fonction exclut donc les décharges de classe et ces dépenses « manuelles » de la DRH, lesquelles sont comptabilisées et décrites au sein des dépenses de fonctionnement.

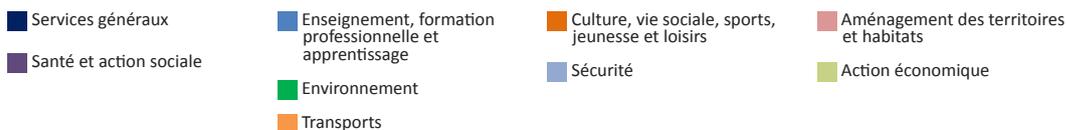
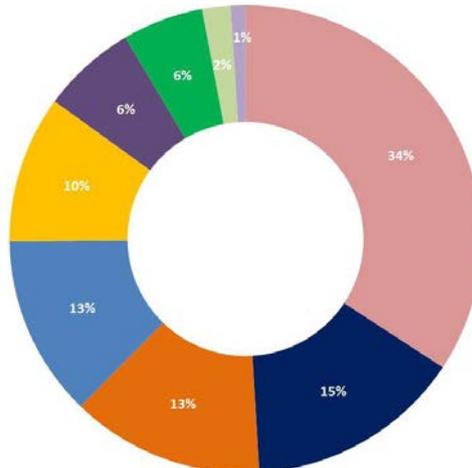
PROPOS LIMINAIRES

VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2018

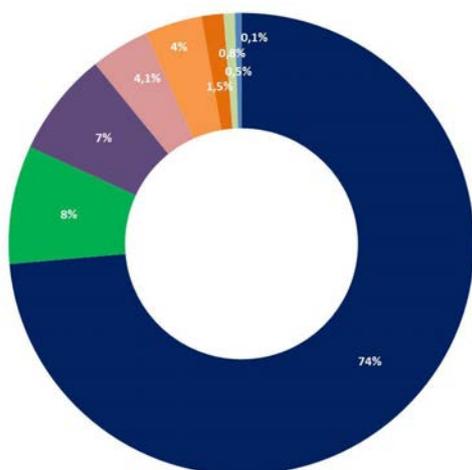


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2018

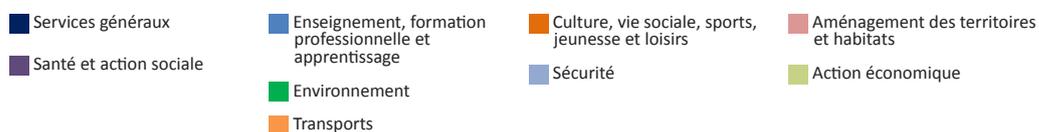
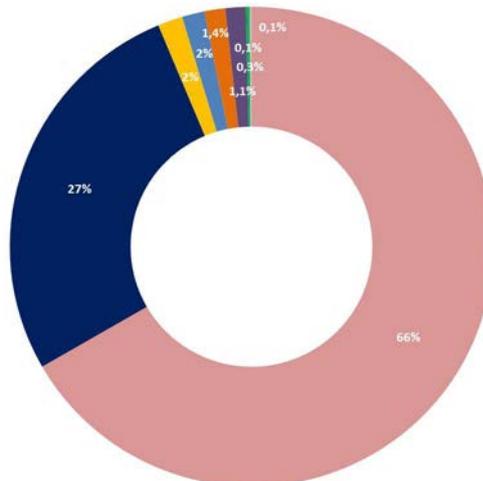


VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2018



RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2018



CORRESPONDANCE ENTRE LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE (PARTIE I) ET LA PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE (PARTIE II) DANS LE CA 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent la correspondance entre la vision par nature comptable présentée dans la première partie et la vision par politique publique présentée dans la deuxième partie du rapport, ainsi que les flux qui permettent le passage du périmètre de l'analyse financière utilisé dans le présent rapport à celui des documents budgétaires.

(montants exprimés en millions d'euros)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2018

VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Charges de personnel	2 395,7	378,6	Sécurité
Charges à caractère général	803,3	729,8	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Aide sociale	1 592,8	557,8	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Subventions et participations	535,84	2 253,0	Santé et action sociale
Contributions	716,4	257,5	Aménagement des territoires et de l'habitat
Dépenses de péréquation	549,3	43,3	Action économique
FNGIR	898,2	666,6	Environnement
Autres charges de gestion courante	225,4	591,9	Transports
Charges financières	137,6	2 376,0	Services généraux
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	7 854,6	7 854,6	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	773,2
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	751,1
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,1
Remboursement par le Département à la Ville des frais de collaborateurs d'élus	1,7
Reversement par la Ville au Département de la part départementale de la taxe de séjour	6,6
Charges constatées d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	8 627,8

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2018

VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Impôts et taxes	6 155,9	1,6	Sécurité
Compensations des transferts de compétences	364,0	37,4	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Dotations de l'Etat	618,2	128,4	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Subventions et participations	289,4	620,2	Santé et action sociale
Produits d'exploitation	481,9	347,6	Aménagement des territoires et de l'habitat
Excédents de ZAC	34,6	65,7	Action économique
Autres recettes courantes de fonctionnement	520,8	703,2	Environnement
Produits financiers	20,9	335,8	Transports
		6 246,0	Services généraux
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	8 485,7	8 485,7	TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	435,1
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042 hors compte 778)	372,0
Réimputation des produits de cession foncière en section d'investissement (compte 775)	262,5
Remboursement par la Ville au Département de la prime départementale	2,1
Remboursement par le Département à la Ville des de frais de collaborateurs d'élus	1,7
Reversement par la Ville au Département de la part départementale de la taxe de séjour	6,6
Produits constatés d'avance bail emphytéotique Porte de Versailles	11,7
PERCEPTION DES LOYERS CAPITALISÉS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (DÉROGATION) (C)	221,5
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B) - (C)	8 920,8

¹ Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2018

VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Immobilisations incorporelles	36,6	13,6	Sécurité
Subventions d'équipement	399,8	168,8	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
Acquisitions	193,4	176,2	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Travaux	607,5	87,3	Santé et action sociale
Opérations pour compte de tiers	42,2	460,9	Aménagement des territoires et de l'habitat
Prêts accordés	0,0	26,2	Action économique
Autres dépenses réelles d'investissement	66,5	74,7	Environnement
		136,7	Transports
		199,6	Services généraux
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 346,0	1 346,0	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé :

NEUTRALISATIONS (B)	743,6
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040 hors 1068)	372,0
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	74,6
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 1068)	98,1
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0,0
Remboursements d'emprunt	199,0
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	2 089,6

RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2018

VISION PAR NATURE

Subventions et dotations reçues	322,7
Produits de cession des immobilisations	262,5
Opérations pour compte de tiers	9,5
Remboursement de prêts	0,9
Autres immobilisations financières	16,8
Autres recettes réelles d'investissement	0,6
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)	612,9

VISION PAR FONCTION

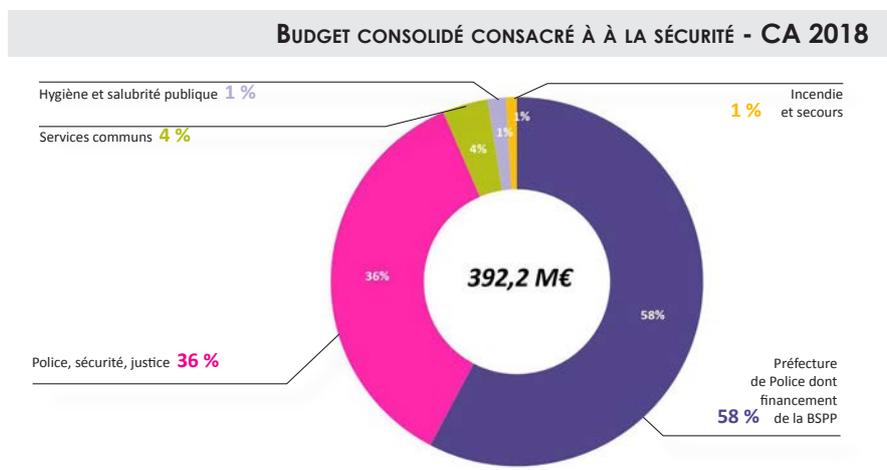
0,5	Sécurité
9,2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
8,6	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
8,4	Santé et action sociale
408,4	Aménagement des territoires et habitat
0,3	Action économique
1,5	Environnement
10,2	Transports
165,9	Services généraux
612,9	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (A)

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous, qui sont neutralisés en analyse financière car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé, ainsi que le montant de l'emprunt :

NEUTRALISATIONS (B)

1 308,6

Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) hors produits de cession	751,1
Opérations patrimoniales (chapitre 041)	74,6
Opérations équilibrées neutralisées (y compris 16878 et 1068)	98,1
Perception des loyers capitalisés en fonctionnement (par dérogation)	221,5
Lignes de crédits revolving (nature 16449)	0,0
Nouveaux emprunts hors prime d'émission (natures 16311 et 1641)	373,8
Correction primes d'émission (chapitre 041)	1,2
Excédent BF	52,0
Réimputation des produits de cession foncière en section d'investissement (compte 775)	-262,5
TOTAL BUDGÉTAIRE (A) + (B)	1921,5



EN M€	CA 2017	CA 2018 avec réforme du statut de Paris
Dépenses de fonctionnement	391,2	378,6
<i>dont masse salariale</i>	88,1	145,6
Dépenses d'investissement	11,4	13,6
Recettes de fonctionnement	3,6	1,6
Recettes d'investissement	0,5	0,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA SÉCURITÉ, MASSE SALARIALE INCLUSE, S'EST ÉLEVÉ À 378,6 M€.

L'année 2018 a été marquée par le transfert massif d'agents de la Préfecture de police dans le cadre de la réforme du statut de Paris. Ce sont ainsi 1898 postes qui ont été créés au budget primitif 2018 de la Ville de Paris pour les missions précédemment exercées par la Préfecture de police, soit, avec les 62 postes créés au budget supplémentaire 2017 pour l'accueil des polices spéciales, un total de 1960 postes.

Ces transferts ont particulièrement impacté la fonction sécurité, avec la création au BP 2018 de 1 297 postes, dont 1 241 postes opérationnels pour l'accueil des agents transférés et le renforcement des fonctions support de la DPSP.

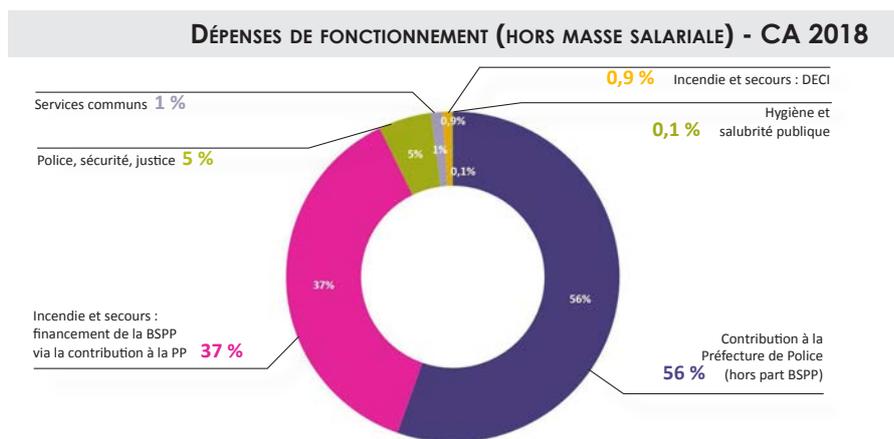
En outre, 3 postes ont été créés : un pour l'animation du schéma départemental d'aide aux victimes et deux postes d'intervenants sociaux dans les commissariats.

Au titre des mesures catégorielles, 10 requalifications d'agent d'accueil et de surveillance en technicien de tranquillité publique et de surveillance ont été effectuées à la DPSP, pour permettre, dans chacune des 10 circonscriptions, de disposer d'un encadrant supplémentaire.

Au BS 2018, 26 transferts d'emploi ont été opérés vers la fonction 0, dans le cadre du parcours de reconversion pour raison de santé d'agents de surveillance de Paris.

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires sur la fonction sécurité s'établit à + 1271 emplois budgétaires.

Les **dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité ont représenté 233 M€ hors masse salariale**, en recul de 70,1 M€ par rapport au CA 2017 compte tenu de la diminution de la contribution à la Préfecture de police liée à la réforme du statut de Paris. Hors effets de cette réforme, **ces dépenses s'élèvent à 302,4 M€.**



Principale dépense portée par la Ville au titre de la sécurité, la **contribution versée à la Préfecture de Police s'est élevée à 216,1 M€ au CA 2018**, en diminution de 71,3 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution est la traduction budgétaire du transfert à la collectivité parisienne de certaines compétences dévolues jusqu'alors à la Préfecture de police, notamment en matière de circulation et de délivrance des titres d'identité. Conduit dans le cadre de la loi du 28 février 2017 relative à la réforme du statut de Paris, ce transfert est intégralement effectif depuis le 1^{er} janvier 2018 après une première étape en juillet 2017.

Hors réforme du statut de Paris, la contribution de la Ville à la Préfecture de police diminue de 1,55 M€.

Au sein de cette contribution, **la part destinée au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) reste stable à 87,1 M€**. Compte tenu des règles de financement de la BSPP par les différentes collectivités, les moyens alloués à la BSPP par l'ensemble de ses financeurs connaissent une progression de 3,3 M€.

Hors contribution à la Préfecture de police, **les dépenses au titre de la sécurité ont représenté 16,9 M€, en hausse de 1,2 M€ sur un an.**

L'enveloppe allouée aux dépenses de **gardiennage des bâtiments et des espaces publics** a atteint 10,3 M€, en hausse de 0,7 M€ sur un an, traduisant un effort accru de la collectivité pour la sécurisation des lieux publics.

La subvention versée au Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (GPIS) s'est élevée à 0,4 M€, contre 0,8 M€ en 2017.

Les subventions dédiées aux actions menées en matière d'aide aux victimes, ainsi que de lutte contre la radicalisation ont atteint 0,6 M€, tout comme les subventions versées par la DPSP au titre de la « résilience » (actions de sécurisation, de formation aux premiers secours, et de dispositifs de prévention de la radicalisation). Les crédits consacrés, au global, à la résilience par la collectivité parisienne se sont portés à 2,7 M€ en 2018.

Les dépenses liées aux incendies et aux secours ont atteint 89 M€, en progression de 0,2 M€ par rapport au CA 2017.

En plus des 87,1 M€ consacrés au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) dans le cadre de la contribution au budget spécial de la Préfecture de police, 1,9 M€ ont été versés à Eau de Paris au titre de la gestion du dispositif de défense extérieures contre les incendies (DECI).

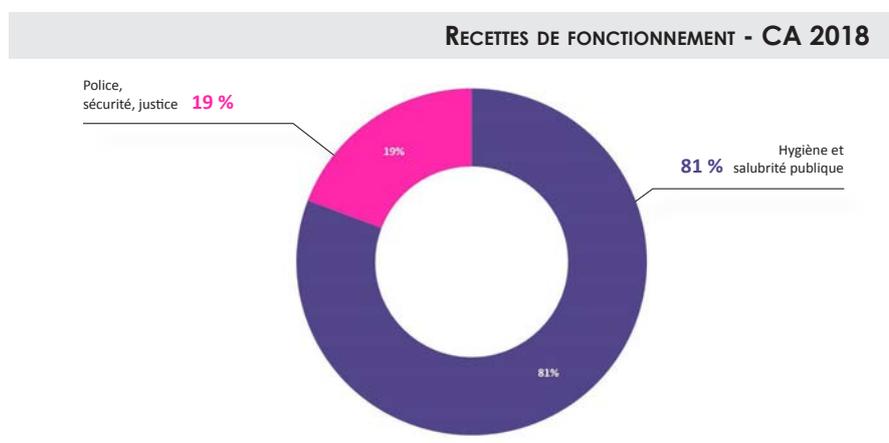
Les dépenses de fonctionnement des **services communs** ont représenté 2,6 M€ en 2018, en progression de 0,4 M€ par rapport au CA 2017, essentiellement du fait du transfert des agents de la Préfecture de police à la DPSP, dans le cadre de la réforme du statut de Paris.

Enfin, les dépenses consacrées au contrôle réglementaire de salubrité ont progressé de 0,2 M€ en 2018 pour atteindre 0,3 M€. Depuis juillet 2017, la Ville de Paris est en effet compétente en matière de péril et de sécurité des équipements communs pour les bâtiments à usage principal d'habitation ainsi que de salubrité et de péril pour les bâtiments à usage partiel ou total d'hébergement.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA SÉCURITÉ ONT ATTEINT 1,6 M€ AU CA 2018, EN DIMINUTION DE 2 M€ PAR RAPPORT AU CA 2017.

Cette baisse correspond à la non-reconduction du montant exceptionnel des subventions versées en 2017 par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la mise en œuvre du plan de sécurisation des écoles et collèges parisiens



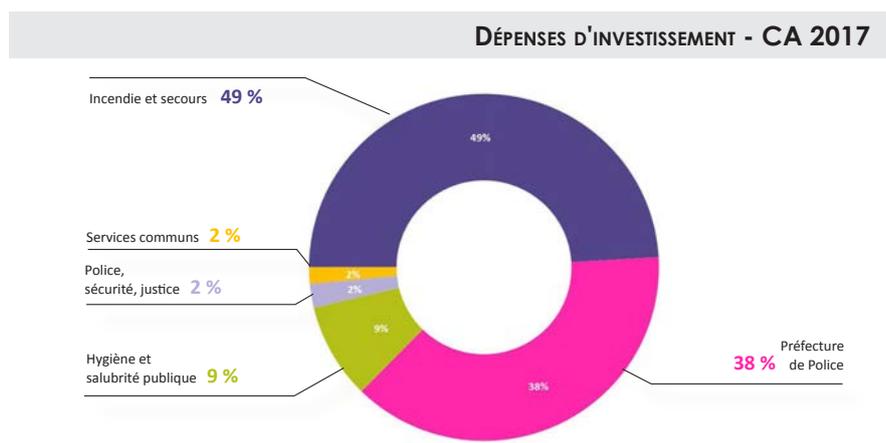
Les recettes relatives au contrôle réglementaire de salubrité ont atteint 1,3 M€ en 2018 (+0,3 M€ sur un an) dont 1 M€ versés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat à Paris.

Par ailleurs, le tirage du solde de diverses subventions versées par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances s'est élevé à 0,3 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA FONCTION « SÉCURITÉ » SE SONT ÉLEVÉES À 13,6 M€, SOIT UNE AUGMENTATION DE 2,1 M€ PAR RAPPORT À 2017.



6,7 M€ ont été consacrés aux dépenses d'incendie et de secours, soit une augmentation de 1 M€ par rapport à 2017.

Ce poste de dépenses comprend :

- 5 M€ au titre de la subvention d'équipement versée à la Préfecture de police pour les travaux d'entretien dans les casernes de la brigade des sapeurs-pompiers, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport à 2017 ;
- 1,7 M€ de dépenses en matière de défense extérieure contre l'incendie.

5,2 M€ ont été consacrés aux interventions de protection des biens et des personnes, soit une augmentation de 0,7 M€ par rapport à 2017, qui correspond à la subvention accordée à la Préfecture de police pour les travaux d'entretien de ses bâtiments.

1,2 M€ ont été consacrés aux travaux d'office en matière d'hygiène et de salubrité publique. Ce poste de dépenses est en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2017 du fait de l'augmentation des interventions de la collectivité.

0,3 M€ a été consacré aux travaux de mise en sécurité ainsi qu'à l'acquisition et l'installation de matériel anti-intrusion.

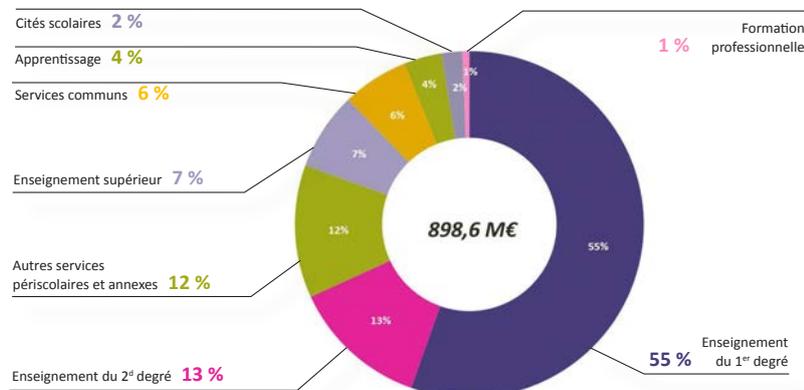
0,2 M€ a été consacré aux dépenses de services communs, dont 0,1 M€ pour l'acquisition de matériel et mobilier.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,5 M€ AU TITRE DES REMBOURSEMENTS DES TRAVAUX D'OFFICE. CETTE RECETTE EST IDENTIQUE À CELLE CONSTATÉE EN 2017.

2/ ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE - CA 2018



EN M€	CA 2017	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	741,9	729,8
<i>dont masse salariale</i>	<i>503,3</i>	<i>498,2</i>
Dépenses d'investissement	156	168,8
Recettes de fonctionnement	41,2	37,4
Recettes d'investissement	11,2	9,2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION S'EST ÉLEVÉ À 729,8 M€, DONT 498,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Pour accompagner une politique d'investissement dynamique, 15 postes ont été créés au BP 2018 au titre des extensions et ouvertures d'équipements pour les écoles et les collèges parisiens.

2 postes accompagnent le renfort du dispositif Actions collégiens dans le cadre du Contrat enfance jeunesse.

Un poste a été créé pour l'observatoire des inégalités scolaires.

Le BP 2018 a également permis la poursuite du déploiement des Responsables Educatifs Ville dans les écoles, avec la requalification de 76 emplois d'adjoint d'animation en animatrices et animateurs d'administrations parisiennes.

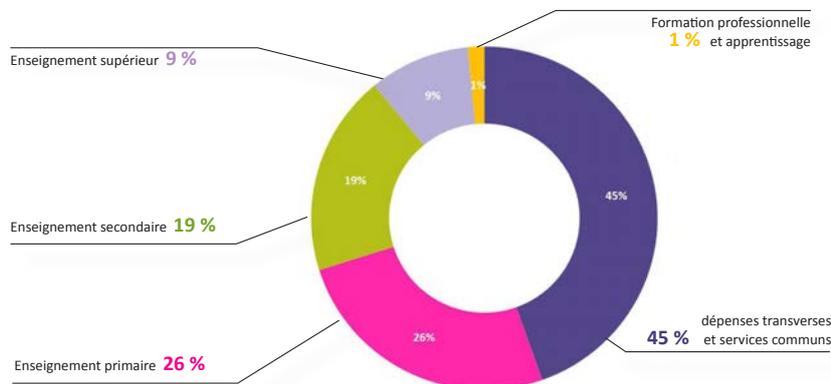
Sur la fonction enseignement, le transfert des écoles d'art de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) a conduit, au BP 2018, au transfert de 63 postes.

Au BS 2018, l'adaptation des supports budgétaires aux effectifs réels s'est traduite par des régularisations d'emplois entre les corps de l'animation et des écoles sur la fonction 2 au budget communal et départemental.

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +14 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage se sont élevées à 231,6 M€, en baisse de 7 M€ par rapport au CA 2017.**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2018



Les dépenses de fonctionnement de cette fonction regroupent celles directement destinées aux établissements et dispositifs de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur (124,9 M€), les dépenses transverses (services annexes et services communs, pour 103,2 M€) et les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage (3,5 M€).

Au sein du premier ensemble (124,9 M€), les dépenses au titre de l'enseignement primaire s'élèvent à 59,2 M€ au CA 2018.

Ce montant regroupe, d'une part, 11,7 M€ dédiés aux dépenses courantes de fonctionnement des écoles : 3,6 M€ pour les **écoles maternelles**, 6,7 M€ pour les **écoles primaires** et 1,4 M€ au titre des **écoles polyvalentes**. S'agissant des écoles maternelles, le CA 2018 est en hausse de 1 M€ par rapport au CA 2017 et de 1,2 M€ s'agissant des écoles primaires. Ces hausses des dépenses dédiées aux écoles s'expliquent par l'augmentation des crédits consacrés au renforcement du dispositif « Tous mobilisés pour les écoles et les collèges prioritaires »

Tous mobilisés

Lancé par la Ville de Paris, en partenariat avec l'Éducation nationale, le dispositif « Tous mobilisés » vise à apporter des réponses ciblées aux besoins des communautés éducatives d'établissements scolaires situés dans des quartiers populaires. Cela suppose une action concertée et coordonnée des différents services de la Ville dont dépend la réponse attendue (DASCO, DPA, DVD, DAC, DASES etc.) mais également du Rectorat. L'objectif est de redonner de l'attractivité à des établissements qui rencontrent davantage de difficultés et souffrent d'un déficit d'image.

Depuis 2017, le dispositif a permis la mise en place des plans d'actions pour chaque école ou collège visant l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil, du climat scolaire, des conditions d'apprentissage pour les élèves, des relations avec les familles permettant un meilleur accompagnement par les équipes éducatives et in fine, une meilleure insertion des établissements dans leur environnement. Des actions d'embellissement, des opérations de travaux mais aussi la mise en place de partenariats associatifs ou encore la création de lieux polyvalents pouvant accueillir les parents ont été réalisées.

En 2018, 438 actions ont été menées, 40% d'entre elles concernent le volet « travaux » et 10% le volet « équipement ».

Cet ensemble comprend d'autre part les **dépenses transverses de l'enseignement primaire**, qui s'élèvent à 47,5 M€, en recul de 2,6 M€ par rapport au CA 2017. Elles regroupent notamment :

- les dépenses de soutien à l'enseignement privé du premier degré (29,8 M€), en hausse de 0,2 M€ afin de tenir compte de l'actualisation des effectifs ;
- la contribution versée par la Ville au ministère de l'Éducation nationale au titre des décharges de classes (15 M€), montant en baisse de 3,7 M€ par rapport au CA 2017 du fait de la renégociation avec l'État de la convention fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au dispositif dérogatoire des décharges de classes à Paris. La Ville de Paris a ainsi obtenu une répartition plus équilibrée du financement de ce dispositif, auquel la Ville reste attachée ;
- les contrats de partenariat de performance énergétique (2 M€), soit une augmentation de 0,7 M€ par rapport à 2017 ;
- L'enveloppe allouée au dispositif « Ensemble, davantage mobilisés pour des écoles et des collèges prioritaires » à hauteur de 0,7 M€.

Les dépenses liées à l'enseignement secondaire s'élèvent pour leur part à 43,8 M€.

Parmi ces dépenses, 41,9 M€ ont été consacrés aux **collèges**, soit une baisse de 1,7 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique par une mesure de périmètre, les dépenses de « Restauration collèges autonomes et cités mixtes » étant transférées sur la destination restauration scolaire. Hors effet de périmètre, les dépenses consacrées aux collèges progressent de 1,1 M€

1,1 M€ ont été consacrés aux **actions éducatives du second degré**, qui regroupent le dispositif « action collégiens », et les subventions en lien avec l'action éducative du second degré. Ce poste augmente de 0,5 M€ par rapport au CA 2017, sous l'effet d'une mesure de périmètre. Au CA 2017, la destination ne comprenait que les dépenses liées à l'hébergement des collégiens. Au CA 2018, s'y ajoutent les frais de transports, les droits d'entrée et les frais médicaux qui jusqu'alors se trouvaient dans la destination « Lycées Municipaux ».

1,9 M€ ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement courant des **lycées municipaux**, dont 0,4 M€ au titre de la subvention de fonctionnement versée à l'école du Breuil.

Enfin, les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur atteignent 21,9 M€ au CA 2018, en baisse de 0,9 M€ par rapport au CA 2017. Parmi ces dépenses, 13,2 M€ sont versées à l'ESPCI (École supérieure de physique et de chimie industrielle), 4,6 M€ à l'EIVP (École des ingénieurs de la Ville de Paris) et 2,3 M€ aux écoles d'art. Enfin, le soutien aux structures d'aide à la vie étudiante a représenté 1,5 M€.

Les dépenses transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 103,2 M€.

Parmi elles, les dépenses liées aux **caisses des écoles et à la restauration scolaire** représentent le principal poste de dépenses avec 80,5 M€. Ce montant est en progression de 1,1 M€. Cette augmentation est liée notamment au transfert des dépenses « Restauration collèges autonomes et cités mixtes » depuis la destination « Collèges Publics ». Les subventions aux caisses des écoles (72,2 M€) sont en baisse de 1,2 M€ par rapport au CA 2017, ce qui traduit le renforcement du dialogue de gestion entre les services de la Ville et chaque caisse des écoles parisienne.

D'autre part, les **services annexes de l'enseignement** représentent 13,6 M€ au CA 2018, en hausse de 2,5 M€ par rapport au CA 2017. Cette augmentation s'explique essentiellement par le déploiement d'un plan d'entretien des établissements scolaires pari-

siens lancé en 2018. Les dépenses au titre des transports scolaires représentent 1,3 M€ au CA 2018 et les dépenses de soutien aux activités éducatives 0,3 M€, stables par rapport à 2017.

Les dépenses au titre des **classes de découverte** représentent 7,6 M€ au CA 2018, en baisse de 1,7 M€ par rapport au CA 2017. Cette baisse correspond à un transfert des dépenses de transports vers la destination « Centre de loisirs ».

Enfin, les **services communs** de l'enseignement et de la formation professionnelle représentent 1,5 M€.

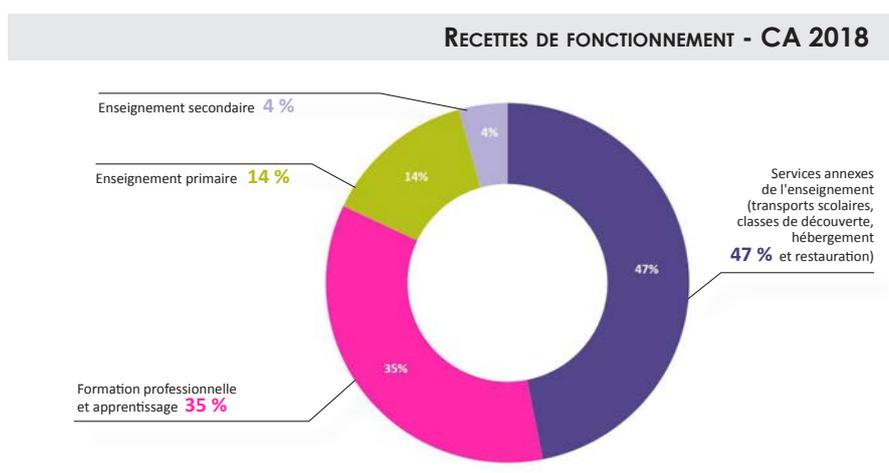
Les dépenses relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 3,5 M€, contre 4,2 M€ au CA 2017.

Au sein de ce budget, **l'apprentissage** représente 2,7 M€, montant stable par rapport à 2017. Les dépenses de formation des salariés en **contrat aidé** s'élèvent pour leur part à 0,3 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2017 du fait de la réduction du volume de salariés en contrat aidé, en raison des mesures décidées par l'État, qui ont également un impact en recettes de fonctionnement.

La **formation professionnelle** représente pour sa part 0,5 M€. Cette inscription est en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2017 du fait d'un réajustement de l'offre des cours municipaux pour adultes privilégiant les enseignements les plus professionnalisant.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE S'ÉLÈVENT À 37,4 M€ AU CA 2018, EN BAISSÉ DE 3,7 M€ PAR RAPPORT AU CA 2017 DU FAIT DES MESURES DÉCIDÉES PAR L'ÉTAT SUR LES CONTRATS AIDÉS.



Au sein de ce montant, les inscriptions au titre de **l'enseignement primaire** s'élèvent à 5,1 M€, stables par rapport au CA 2017.

Les recettes liées à **l'enseignement secondaire** représentent 1,6 M€, stables par rapport au CA 2017.

Les autres recettes relatives aux **services annexes de l'enseignement** représentent 17,5 M€. Elles portent pour 12 M€ sur les temps d'activités périscolaires au titre de participations de l'État, 4,1 M€ de recettes ont été perçues au titre des participations familiales pour la restauration dans les collèges et les recettes au titre des classes découvertes représentent 1,4 M€.

Les participations de l'État en lien avec **l'apprentissage** représentent 9 M€ au CA 2018, soit une inscription en diminution de 4,5 M€ par rapport au CA 2017. Cette diminution s'explique par la diminution du nombre de contrats aidés imposée par l'État.

Les recettes perçues au titre de la **formation professionnelle** représentent 4,1 M€, soit une inscription en hausse de 0,6 M€ par rapport au CA 2017. Elles correspondent essentiellement aux droits d'inscription pour la formation continue dispensée au sein des cours municipaux d'adultes.

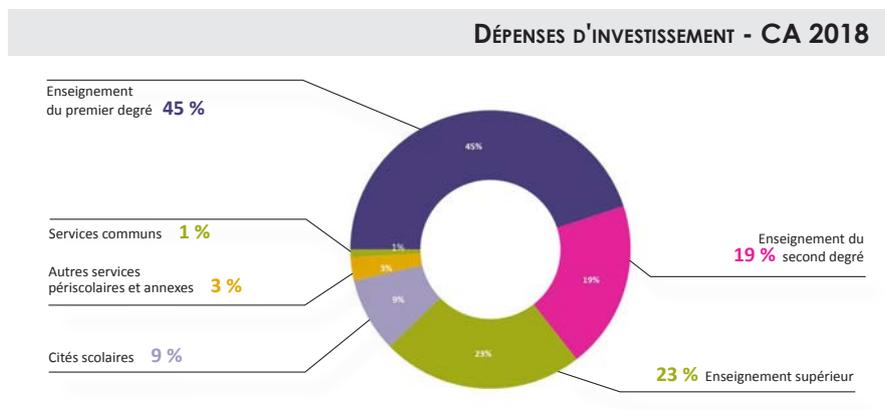
Les recettes perçues au titre de **l'enseignement supérieur** représentent 0,1 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

EN 2018, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE SE SONT ÉLEVÉES À 168,8 M€, SOIT UNE AUGMENTATION DE 12,8 M€ PAR RAPPORT À 2017.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2018



L'enseignement du premier degré représente le premier poste de dépenses, avec 75,8 M€ (-7 M€).

Les nouvelles écoles et opérations de rénovation représentent 28,6 M€ contre 34,4 M€ au CA 2017. Cette baisse est imputable à l'arrivée à terme d'un certain nombre d'opérations de construction et de rénovation telles que l'école Clichy Batignolles (2 M€ au CA 2018 contre 11,4 M€ en 2017), le groupe scolaire Duplex-Cardinal Amette dans le 15^e arrondissement (3,4 M€ en 2018 contre 8 M€ en 2017) ou encore l'école élémentaire rue de Torcy (0,5 M€ contre 2,5 M€ en 2017).

Il est à noter qu'en 2018, 4,9 M€ ont été consacrés à l'école polyvalente de Chapelle international (18^e arrondissement), 4,7 M€ à la construction d'une école de 12 classes rue Championnet (18^e arrondissement) et 2,5 M€ à la mise en conformité du groupe scolaire Saint Merri (4^e arrondissement).

L'entretien et l'équipement des écoles ont représenté 47,2 M€. 20,4 M€ ont ainsi été consacrés aux enveloppes d'intérêt local, 14,2 M€ aux travaux de rénovation énergétique et au plan Climat dans les écoles. 7,5 M€ ont été dépensés pour le mobilier, l'informatique, les travaux de rentrée, 2,9 M€ pour les travaux de sécurisation et 1,6 M€ pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

L'enseignement supérieur constitue le deuxième poste de dépenses avec 39,3 M€ d'exécution en 2018, contre 33,4 M€ au CA 2017.

Les principaux projets concernent le versement de la troisième partie de la subvention accordée à l'Établissement public de coopération scientifique du Campus Condorcet pour son implantation sur le site de la Chapelle. Cette opération a conduit à une dépense de 6,5 M€. Par ailleurs, la rénovation, le relogement et l'équipement de l'ESPCI représentent 25,6 M€ en 2018.

L'entretien et le soutien aux écoles d'art représente 1,3 M€ auxquels s'ajoutent 1,3 M€ mobilisés pour l'école Estienne au titre du schéma directeur de mise en accessibilité.

1,7 M€ ont été également dévolus à la vie étudiante sous la forme d'une subvention versée au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Celle-ci est en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2017.

L'enseignement du second degré mobilise pour sa part 32,9 M€, soit une hausse de 3,3 M€ par rapport à l'exécution 2017.

- 30,7 M€ ont été consacrés aux collèges, soit une hausse de 3 M€ par rapport au CA 2017. 14,7 M€ ont été consacrés aux travaux dans les établissements, notamment dans les collèges suivants : le collège Claude Chappe dans le 19^e arrondissement (8 M€), le collège Lucie Faure dans le 20^e arrondissement (3,1 M€) et le collège Maurice Utrillo dans le 18^e arrondissement (1,6 M€). Les autres dépenses d'investissement dans les collèges s'élèvent à 16 M€, dont 10,6 M€ pour l'entretien (contre 8,1 M€ en 2017) et 5 M€ pour le subventionnement des collèges autonomes (contre 3,2 M€ en 2017). La montée en charge par rapport à 2017 sur le volet entretien a permis de répondre aux besoins pédagogiques et au vieillissement des établissements. De plus, au sein de ces dépenses une enveloppe est désormais consacrée à la sécurisation des établissements, ce qui explique la hausse par rapport à 2017. 0,4 M€ a été consacré au plan numérique des collèges.
- 1,9 M€ ont été consacrés aux lycées municipaux. 1 M€ est lié à l'entretien des lycées municipaux et lycées municipaux pour adultes. Par ailleurs, 0,4 M€ de travaux ont été réalisés dans les lycées, dont le lycée Lucas de Nehou dans le 5^e arrondissement (0,1 M€) ou encore le Lycée Théophile Gautier dans le 4^e (0,1 M€).
- 0,3 M€ a été consacré à l'entretien et l'équipement de l'école du Breuil.

À cela s'ajoutent 14,6 M€ consacrés aux travaux dans les cités scolaires, soit une hausse de 9,6 M€ par rapport à 2017.

5,2 M€ ont été consacrés à l'entretien dans les collèges et lycées des ensembles imbriqués. Par ailleurs, des régularisations comptables ont été réalisées à hauteur de 9,4 M€, ce qui explique la forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement dans les services périscolaires, l'hébergement et la restauration scolaire se sont élevées à 4,6 M€.

4,3 M€ ont été dépensés pour les mises aux normes et travaux dans les cuisines scolaires et 0,3 M€ pour l'accueil périscolaire.

La formation professionnelle représente une dépense de 0,04 M€ pour le soutien aux cours municipaux pour adultes.

Enfin, les services communs de l'enseignement mobilisent 1,5 M€ en 2018 contre 0,6 M€ en 2017.

Les actions en matière de prévention des inaptitudes au travail ont été développées pour un montant de 0,6 M€ en 2018, dans la lignée du plan de prévention spécifique lancé par la collectivité en 2017. L'amélioration des conditions de travail a mobilisé, quant à elle, 0,8 M€.

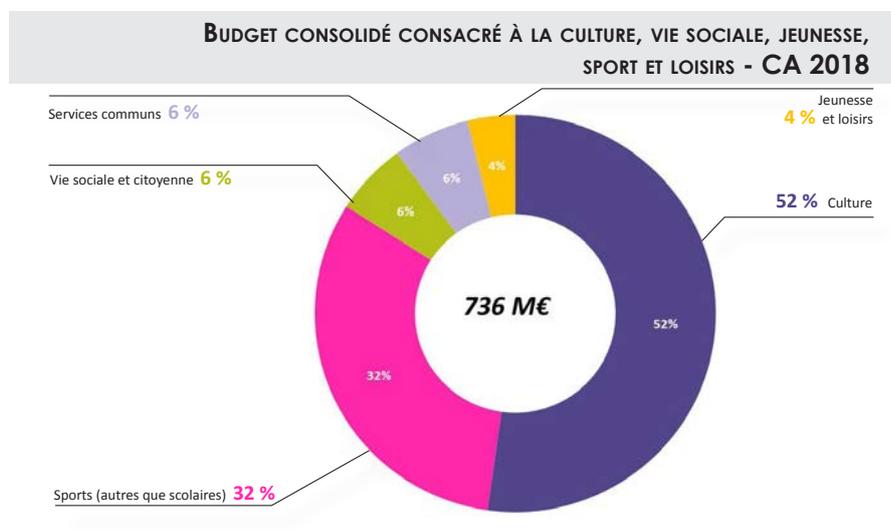
Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT SE SONT ÉLEVÉES À 9,2 M€ RÉPARTIS ENTRE 0,6 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET 8,6 M€ POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Parmi les recettes liées à l'**enseignement secondaire**, la dotation départementale d'équipement des collèges a représenté 5,8 M€..

Enfin, 1,3 M€ de dépenses d'investissement ont concerné les **activités périscolaires**.

3/ CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS



EN M€	CA 2017	CA 2018 avec réforme du statut de Paris
Dépenses de fonctionnement	562,4	557,8
<i>dont masse salariale</i>	294,1	299
Dépenses d'investissement	127,8	178,2
Recettes de fonctionnement	126,1	128,4
Recettes d'investissement	9,5	8,6

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LE SPORT ET LES LOISIRS S'ÉLÈVE À 557,8 M€, DONT 299 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

40 postes ont été créés au BP 2018 sur la fonction, pour accompagner l'ouverture de nouveaux équipements et une politique culturelle en expansion.

La création d'un nouveau site d'Archives de Paris se traduit par la création de 3 postes. Sur le secteur des conservatoires, la montée en charge des nouveaux conservatoires ainsi que la réforme pédagogique des enseignements se traduisent par la création de 22,5 postes et de 1 458 heures d'enseignement. 2 postes sont également créés pour la reprise de la Maîtrise de Paris. Le secteur des bibliothèques voit la création de 15 postes dont 3 pour la reprise en régie du fonds Roger Viollet et 12 pour constituer une équipe volante destinée à assurer les remplacements dans les bibliothèques et faciliter le fonctionnement des équipes chargées de l'ouverture dominicale de 2 médiathèques (Hélène Berr et Edmond Rostand).

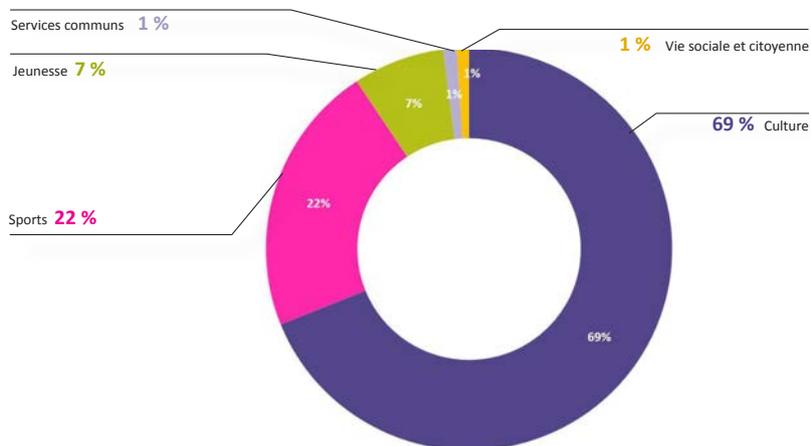
18 postes sont créés à la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) pour le fonctionnement de 3 gymnases et un centre sportif.

2 postes de référent jeunesse des territoires sont également créés au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +6,5 emplois budgétaires sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la fonction « culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » s'élèvent à 258,8 M€ au CA 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2018



Le budget consacré à la culture s'élève à 178,3 M€ au CA 2018, en baisse de 4,8 M€ par rapport à 2017.

Les dépenses relatives au **théâtre**, essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, représentent 86,4 M€ au CA 2018, en baisse de 1 M€ par rapport au CA 2017, principalement du fait de la renégociation de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Gaîté Lyrique (-0,2 M€), de la baisse des intérêts d'emprunt de la Philharmonie (-0,4 M€) et de la réduction de la subvention à l'Orchestre de Paris (-0,1 M€). La part de ces dépenses consacrée au soutien au spectacle vivant s'établit à 43 M€ au CA 2018.

Les dépenses consacrées aux **musées** représentent 53 M€ au CA 2018. Ces dépenses correspondent à la subvention attribuée à l'établissement public Paris Musées (EPPM), en baisse de 1,8 M€ par rapport au CA 2017. Cette baisse s'explique par un montant de charges globales diminué sur l'exercice 2018 du fait de la fermeture de cinq musées pour travaux de rénovation. Par ailleurs, les bons résultats 2017 de l'EPPM ont permis à l'établissement de générer un montant d'excédents cumulés antérieurs important, et ainsi de réduire les besoins de subvention de ce dernier.

20,8 M€ sont alloués au CA 2018 aux **activités artistiques et manifestations culturelles**. 7,7 M€ sont consacrés aux subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs, 7,6 M€ au titre des arts visuels, 2 M€ pour l'organisation de la « Nuit Blanche », 1,2 M€ au titre des moyens transverses de l'action culturelle et 1,2 M€ aux subventions au titre de l'action culturelle. Enfin, 1,1 M€ sont consacrés aux frais de fonctionnement des conservatoires.

7,2 M€ ont été consacrés en 2018 à la conservation du **patrimoine culturel**, répartis entre 3,9 M€ pour l'entretien et la valorisation du patrimoine, dont 1 M€ pour les fontaines patrimoniales, 2,3 M€ de subventions, 0,4 M€ pour le budget dédié au patrimoine historique et 0,6 M€ pour le budget « Mémoire ».

4,5 M€ ont été destinés au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques** au CA 2018.

6,1 M€ ont été consacrés au **cinéma**, en baisse apparente de 1,5 M€ par rapport au CA 2017, du fait d'un effet de périmètre lié à l'ouverture de l'école de création numérique « TUMO » intégrée au Forum des images, et désormais portée budgétairement sur la fonction 6 « Action économique ».

Le service des archives a représenté une dépense de 0,3 M€.

Les dépenses dédiées au sport représentent 56,3 M€ au CA 2018, en baisse de 4,6 M€ par rapport au CA 2017.

21,4 M€ ont été attribués aux manifestations sportives en 2018. Ces dépenses comprennent les transports des scolaires, les dispositifs sportifs, l'évènementiel sportif, le soutien aux clubs professionnels, au sport de proximité, ainsi que l'accompagnement d'évènements sportifs internationaux et les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

Les dispositifs sportifs et l'évènementiel sportif enregistrent un ajustement à la baisse (-0,7 M€), du fait d'une réduction du nombre d'évènements de la mission évènementielle. Le soutien aux clubs de haut niveau (-0,8 M€) a également fait l'objet d'une réévaluation au regard de la situation financière des clubs (hausse de la billetterie constatée, développement de financements alternatifs, etc.).

La baisse des dépenses liées aux grands évènements sportifs internationaux (-1,4 M€ par rapport au CA 2017) s'explique pour l'essentiel par la fluctuation du nombre d'évènements sportifs d'une année à l'autre. Les dépenses liées aux JOP 2024 (-2,6 M€ par rapport au CA 2017) connaissent une diminution liée à la non-reconduction des dispositifs exceptionnels mis en place à l'été 2017.

Les dépenses consacrées aux **piscines** représentent 18 M€ au CA 2018, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2017. 13,8 M€ ont été attribués à la gestion externalisée, en baisse de 1 M€, et 3,7 M€ à la gestion en régie, en hausse de 0,8 M€ par rapport à 2017. La baisse relative aux piscines externalisées s'explique mécaniquement par la fermeture à compter d'octobre et novembre 2017 des

piscines Vallerey et Champerret. A contrario, la hausse sur la gestion en régie s'explique principalement par la réouverture, dans le cadre du plan « Nager à Paris », des piscines Amiraux, Emile Anthoine et Mourlon, par le recalibrage des dépenses d'eau de la piscine de la Butte-aux-Cailles, ainsi que par une modification des charges de copropriété de la piscine Massart. Des crédits ont par ailleurs été consacrés à la location de créneaux dans des espaces sportifs à hauteur de 0,4 M€.

Le budget consacré aux **stades** atteint 6,8 M€ au CA 2018. Il inclut principalement les deux marchés de gestion des stades Charléty et Jean Bouin, en hausse de 0,2 M€ par rapport au CA 2017.

5,4 M€ ont été consacrés à la gestion des **salles de sport** et des **gymnases**, dont les dépenses de fonctionnement et d'entretien courant ont augmenté de 0,6 M€ par rapport au CA 2017, principalement du fait de dépenses de gardiennage en hausse.

Enfin, 4,7 M€ ont été dédiés à la gestion des **parcs interdépartementaux**, en baisse de 0,2 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique par un ajustement de la contribution de la Ville à la gestion de ces parcs, dont le montant est fixé au prorata d'utilisation.

Les actions en matière de jeunesse et loisirs se sont élevées à 18,8 M€ au CA 2018, dont 14,1 M€ pour les centres de loisirs et les colonies de vacances.

Le budget dédié au fonctionnement des centres de loisirs s'élève à 10,3 M€ au CA 2018, en hausse de 0,9 M€ par rapport au CA 2017 du fait de l'attribution du marché de transports propres.

3,8 M€ sont alloués au financement des colonies de vacances.

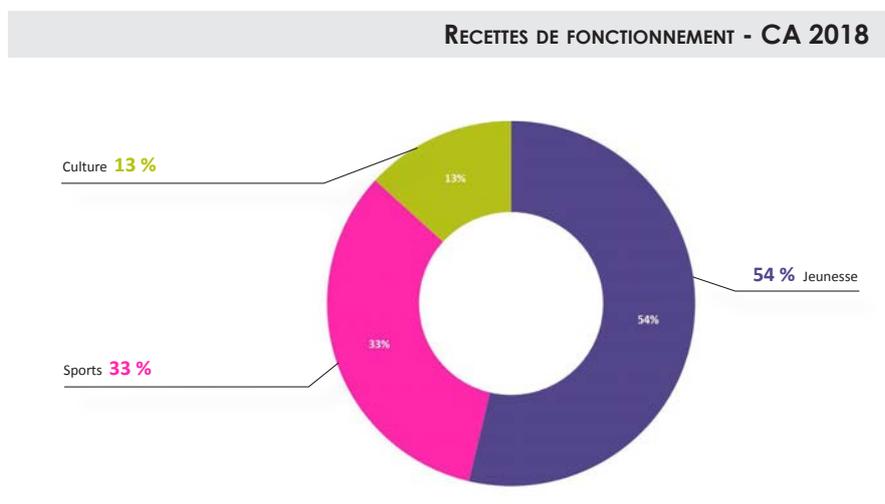
Enfin, 4,7 M€ sont alloués aux autres activités pour les jeunes, soit une hausse de 0,1 M€ par rapport au CA 2017. Ces dépenses comprennent notamment les dispositifs de BAFA citoyens et Paris Jeunes Vacances.

La rubrique « Vie sociale et citoyenne » représente 2,5 M€ au BP 2019 dont 1,1 M€ pour l'observatoire de l'égalité femmes-hommes, 0,8 M€ pour la lutte contre les discriminations et 0,6 M€ consacrés à la politique de la nuit.

Les services communs ont disposé d'un budget de 2,8 M€ en 2018.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LES LOISIRS S'ÉLÈVENT À 128,4 M€ AU CA 2018, EN HAUSSE DE 2,3 M€ PAR RAPPORT AU CA 2017..



Les recettes liées au secteur de la jeunesse et des loisirs constituent le premier poste de recettes avec 68,9 M€ en 2018.

En 2018, l'activité des **centres loisirs** a généré 64,4 M€, soit une hausse de 1,1 M€ par rapport à 2017 en raison d'une forte hausse de fréquentation, notamment au cours de l'été 2018 (+11 % entre juillet 2017 et 2018). Ces recettes comprennent 45,8 M€ au titre des participations de la caisse d'allocations familiales (CAF) pour le financement des centres de loisirs dans le cadre des contrats enfance jeunesse et 18,6 M€ au titre de la participation des usagers des centres de loisirs.

Les autres recettes de ce secteur sont constituées de 0,6 M€ de recettes des Vacances Arc-en-Ciel et de 3,9 M€ de recettes issues des **autres activités pour les jeunes**.

Les recettes de fonctionnement liées au secteur du sport représentent 42,5 M€ au CA 2018, en hausse de 1 M€ par rapport au CA 2017.

Les recettes issues de l'activité des **stades** représentent 29,5 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport au CA 2017 du fait notamment de la mise en place en 2018 de la redevance sur les courses privées sur voie publique.

Les recettes liées à l'organisation de grands événements sportifs internationaux tels que les **Jeux olympiques et paralympiques** de 2024 augmentent de 0,4 M€ par rapport à 2017 du fait notamment de la perception exceptionnelle en 2018, lors de la dissolution du GIP Paris 2024, de la part non utilisée de la subvention versée au GIP par la Ville.

8,8 M€ de recettes liées aux **piscines** ont été recouvrées en 2018. Les redevances perçues au titre des piscines externalisées sont en baisse de 1 M€ par rapport à 2017 du fait de la fermeture pour travaux de plusieurs piscines externalisées. Cette évolution est compensée par la hausse de 1 M€ des participations des usagers liée à un effet année pleine de la révision des tarifs des piscines municipales.

Les recettes liées aux **dispositifs sportifs** représentent 1,6 M€ au CA 2018.

17 M€ de recettes ont été perçues au titre de la culture en 2018, en hausse de 2,7 M€ par rapport à au CA 2017.

11,1 M€ ont été perçus au titre des manifestations culturelles, en hausse de 1,1 M€ par rapport au CA 2017, en raison notamment de la mise en œuvre d'une politique d'ouverture des conservatoires à un public plus large et de l'accroissement des redevances d'occupation du domaine public. L'opération « Nuit blanche » a généré 0,4 M€ de recettes.

Les recettes des **théâtres** représentent 2,2 M€, en hausse de 2 M€ par rapport à 2017, en raison des recettes perçues sur la bâche publicitaire du théâtre du Châtelet, dont l'affichage a commencé en fin d'année 2017 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2018.

Les recettes des **bibliothèques** s'élèvent à 1,4 M€, stables par rapport à 2017.

Les recettes de fonctionnement liées au **patrimoine** sont en diminution de 1,9 M€, avec

0,7 M€ de recettes perçues en 2018 contre 2,5 M€ en 2017. Cette baisse s'explique par la réduction des recettes issues de l'affichage publicitaire sur certains édifices culturels en rénovation, conformément au calendrier des travaux en cours.

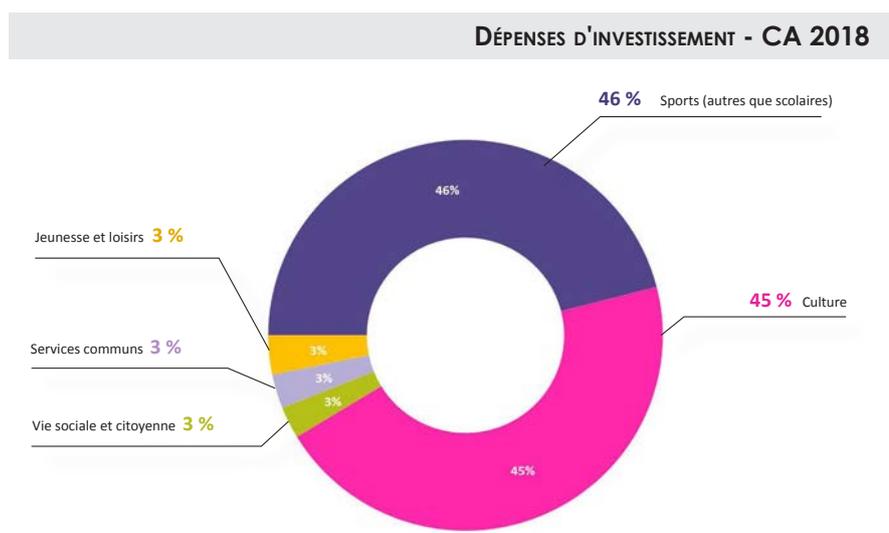
1,5 M€ de recettes ont été perçues sur les **cinémas et autres salles de spectacle**, en hausse de 1,4 M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse s'explique par l'amélioration du tirage des recettes de tournage.

Enfin, les recettes des **services d'archives** sont estimées à 0,1 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

178,2 M€ ONT ÉTÉ CONSACRÉS À LA FONCTION « CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS » EN 2018, CONTRE 127,8 M€ EN 2017



82 M€ ont été consacrés au domaine du sport, soit une augmentation de 19,7 M€ par rapport à 2017.

Les dépenses d'investissement relatives aux **piscines** se sont élevées à 35,4 M€ en 2018 contre

23,3 M€ en 2017. Cette forte hausse s'explique par le lancement d'un nombre important d'opérations à la fin de l'année 2017 et au début de l'année 2018. Ces dépenses sont réparties entre les dépenses du programme de gros entretien et de rénovation qui atteignent 10,2 M€ (contre 7 M€ en 2017) et des opérations diverses de rénovation pour 24,1 M€ : Davout (6,5 M€), Saint-Merri (6,1 M€), Elisabeth (4,2 M€) et Vallerey (2,4 M€).

23,1 M€ ont été investis dans les **salles de sport et les gymnases** contre 29 M€ en 2017. Les dépenses portent sur la rénovation et l'amélioration des équipements, telle que la couverture des terrains de tennis. La baisse constatée entre 2017 et 2018 est principalement imputable à l'achèvement des travaux sur le Gymnase Baron le Roy dans le 12^{ème} arrondissement (5,3 M€ en 2017,

contre 0,4 M€ en 2018) et à l'achèvement des travaux du gymnase de Clichy Batignolles dans le 17ème arrondissement (8,1 M€ de dépenses en 2017 contre 1,5 M€ en 2018).

17,2 M€ ont été consacrés à la **préparation des JOP de 2024**, avec principalement 16,6 M€ au titre de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), responsable de la livraison des sites et des projets d'infrastructures.

Les **autres équipements sportifs** tels que les parcs interdépartementaux ou les équipements sportifs à vocation internationale ont conduit à mobiliser 3,4 M€ en 2018.

2,4 M€ ont été consacrés aux **stades**, dont 0,8 M€ pour la mise aux normes du stade Boutroux dans le 13ème arrondissement et 0,6 M€ pour la rénovation du Parc des Princes dans le 16ème arrondissement.

Enfin, les **bains douches et la signalétique JOP** ont conduit à une dépense de 0,3 M€.

80,7 M€ ont été consacrés au domaine de la culture, contre 55,6 M€ en 2017.

28,4 M€ ont été investis en faveur des **musées**. Les principales opérations concernent les travaux de rénovation du musée Carnavalet (12,2 M€ contre 2,6 M€ en 2017) et le déménagement du musée de la Libération (8 M€ contre 3,4 M€ en 2017). À cela s'ajoutent 4,9 M€ de subventions accordés à l'établissement public Paris Musées pour le financement de petits travaux d'entretien et l'acquisition d'œuvres d'art.

Les dépenses en faveur de la **sauvegarde du patrimoine, de la mémoire et des archives** ont représenté un investissement de 17,2 M€ en 2018 contre 13 M€ en 2017. Cette hausse de près de

4 M€ s'explique principalement par le démarrage en 2018 d'opérations liées aux plan édifices culturels. 2,3 M€ ont ainsi été consacrés au démarrage de la rénovation du massif d'entrée de l'Église Trinité dans le 9ème arrondissement (contre 0,02 M€ en 2017), 2 M€ ont été consacrés à la sécurisation des édifices (0,9 M€ en 2017) et 0,7 M€ à la rénovation de l'Église Sainte Croix des Arméniens dans le 3ème arrondissement.

Les dépenses en matière de **soutien à la création artistique** se sont élevées à 13,1 M€. Ces dépenses concernent notamment les travaux d'entretien et de rénovation réalisés dans les théâtres parisiens, dont le montant s'élève à 12,2 M€, dont 10,4 M€ pour la seule rénovation du Théâtre de la Ville. Par ailleurs, 0,9 M€ ont été consacrés à l'atelier cirque et arts de la rue Watt dans le 13ème arrondissement.

Les **bibliothèques et médiathèques** ont bénéficié de 7 M€ de dépenses d'investissement en 2018 contre 10,1 M€ en 2017. Cette réduction est principalement imputable à l'achèvement des travaux de la bibliothèque de quartier Davout Lagny dans le 20ème arrondissement.

6,7 M€ ont été consacrés à l'**action culturelle**, dont 1,5 M€ pour le relogement du Fonds municipal d'art contemporain. 1,8 M€ a été consacré à l'entretien des grands équipements culturels, notamment en faveur du Théâtre du Rond-Point, contre 1,2 M€ au CA 2017.

Les dépenses en matière d'**enseignements et pratiques amateurs** s'élèvent à 7,4 M€ en 2018 contre 5,2 M€ en 2017. Cette évolution est principalement due aux dépenses de rénovation du Pôle enseignement artistique sud Broussais (4,3 M€ contre 1,1 M€ en 2017).

S'agissant des dépenses au titre de la jeunesse, 5,8 M€ ont été investis en 2018 dont 1,9 M€ pour le centre d'animation Clichy Batignolles (18ème arrondissement) et 1,3 M€ pour le Centre animation Hébert (17ème arrondissement).

5 M€ ont été consacrés aux services communs de la culture, de la jeunesse, du sport et de la vie locale et citoyenne.

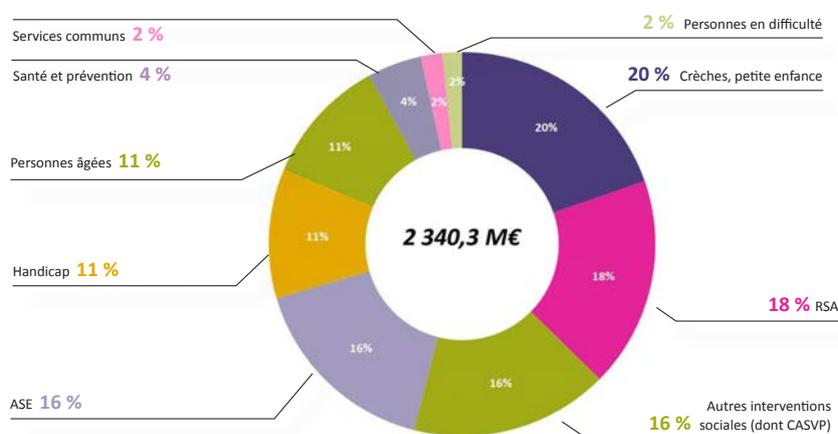
Enfin, **4,7 M€ ont été consacrés à la vie sociale et citoyenne**. Ce poste correspond notamment aux dépenses de rénovation et de modernisation des mairies d'arrondissement.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR LA CULTURE, LA VIE SOCIALE, LA JEUNESSE, LES SPORTS ET LOISIRS SE SONT ÉLEVÉES À 8,5 M€, DONT 2,5 M€ DE SUBVENTIONS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) ET DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DU PLAN DE RÉNOVATION DES ÉDIFICES CULTURELS ET 3,5 M€ REÇUS AU TITRE DES MUSÉES.

4/ SANTÉ ET ACTION SOCIALE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE - CA 2018



EN M€	CA 2017	CA 2018 avec réforme du statut de Paris
Dépenses de fonctionnement	2 226,9	2 253
<i>dont masse salariale</i>	<i>510,1</i>	<i>505,2</i>
Dépenses d'investissement	52,4	87,3
Recettes de fonctionnement	631,3	620,2
Recettes d'investissement	3,5	8,4

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

AU CA 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉDIÉ À LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE S'ÉLÈVE À 2 253 M€, DONT 505,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Pour soutenir le programme d'ouverture de 5 000 places en crèche sur la mandature, un effort particulier a été effectué sur les créations de postes du BP 2018 de la petite enfance dans les crèches, garderies et structures de multi-accueil. Ce sont au total 54 postes qui sont créés à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE), dont 40 pour l'ouverture ou l'augmentation de la capacité des établissements, 2 nouveaux emplois pour la prise en compte des enfants en situation de handicap, 3 créations pour la reprise des jardins d'enfants Paris Habitat. Par ailleurs, 2 postes cofinancés par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sont destinés à renforcer les relais d'assistantes maternelles, 1 poste est également créé pour renforcer le suivi des femmes enceintes et des nourrissons des centres d'hébergement d'urgence et 4 renforts sont nécessaires pour faire face à la hausse du nombre d'équipements à gérer.

A la DFPE, le déploiement des référents prévention des troubles musculosquelettiques s'est poursuivi, avec 20 nouveaux postes.

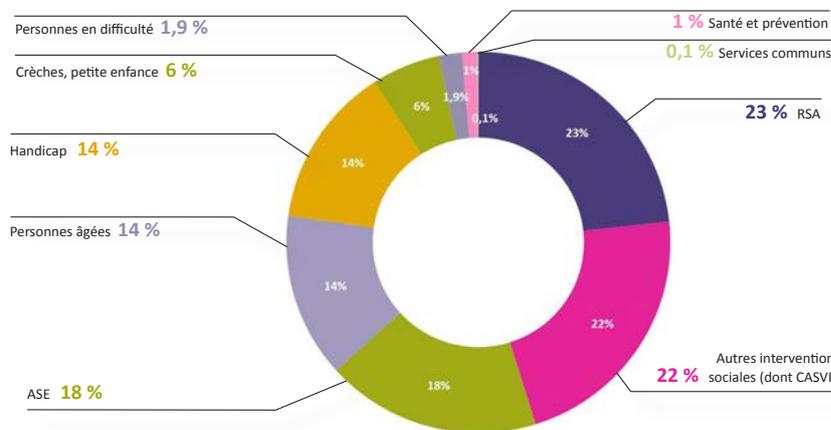
2 postes sont créés pour le centre de santé sexuelle Ville de Paris / APHP de l'Hôtel Dieu.

À la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), 8 créations ont été effectuées au BP 2018, dont 3 pour le secteur de l'aide sociale à l'enfance, 1 au service de prévention et de lutte contre les exclusions et 2 pour la mise en œuvre du plan de dératification.

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +30 emplois budgétaires sur cette fonction.

Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale s'élèvent à 1 747,8 M€ au CA 2018, en hausse de 33 M€ par rapport au CA 2017.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2018



Les dépenses liées au **revenu de solidarité active (RSA)** représentent 406,5 M€, en hausse de 4,2 M€ par rapport au CA 2017. En leur sein, les allocations et remises gracieuses, qui s'élevaient à 359,2 M€, sont en augmentation de 5 M€, en raison des revalorisations de l'allocation en septembre 2017 (+1,62 %) et en avril 2018 (+1 %) ainsi que d'une légère progression du nombre d'allocataires (+ 0,3 %). Les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA, mises en œuvre dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE), s'élevaient quant à elles à 41,8 M€, soit une baisse de 0,4 M€ principalement en raison de la diminution de la participation aux employeurs embauchant des bénéficiaires du RSA en contrats aidés, en lien avec la réduction de leur nombre imposée par l'État.

Les dépenses de l'**aide sociale à l'enfance (ASE)** s'établissent à 316,1 M€ au CA 2018, en hausse de 22,3 M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse du bloc de dépenses de l'ASE s'explique essentiellement par un rattrapage exceptionnel de 15,2 M€ affecté au paiement des frais d'hébergement aux établissements parisiens de l'ASE (EPASE). Le reliquat résulte d'une hausse du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) ainsi que de l'augmentation des prises en charge pour le suivi des jeunes présentant de graves troubles du comportement (46 jeunes pris en charge mensuellement en 2018 en moyenne, contre 36 en 2017).

Les **crédits relatifs à la famille et la petite enfance** représentent 100,6 M€, en hausse de 6,7 M€ par rapport au CA 2017. Ce niveau de dépenses reflète l'engagement important de la Ville en faveur de la petite enfance. Il concourt ainsi à la poursuite de la réalisation de l'objectif de 5 000 nouvelles places d'accueil d'ici 2020.

Au sein de ces crédits, 96 M€ ont été consacrés aux dépenses relatives aux crèches et haltes garderies, soit une hausse de 6,6 M€ par rapport à 2017.

Cette progression s'explique, d'une part, par le financement en année pleine des places ouvertes en 2017 et, d'autre part, par l'ouverture de 626 nouvelles places en 2018, tous modes de gestion confondus, avec notamment :

- Dans le 10^e arrondissement, l'ouverture de 20 places rue du Faubourg du Temple,
- Dans le 11^e arrondissement, l'ouverture de 48 places rue Léon Frot,
- Dans le 15^e arrondissement, l'ouverture de 70 places rue Yvart,
- Dans le 20^e arrondissement, l'ouverture de 66 places rue des Maraîchers.

Enfin, un montant de 2,5 M€ a été mobilisé pour les **dispositifs en faveur des familles**, pour poursuivre le financement des actions entrant dans le champ de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles. Ces crédits ont notamment permis de financer l'ouverture de 5 Ludomouv, ludothèques mobiles.

Les dépenses consacrées aux **personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 244,3 M€ au CA 2018, en diminution de 11,7 M€ par rapport au CA 2017. Cette baisse s'explique par une diminution des dépenses au titre de l'hébergement des personnes âgées admises à l'aide sociale légale (- 8,9 M€ liés aux effets de périmètre de la réforme de la facturation nette ⁽⁸⁾).

Cette diminution s'inscrit également dans une dynamique de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires admis à l'aide sociale légale (6 676 bénéficiaires en décembre 2018 contre 6 907 en décembre 2017, soit une baisse de 3,3 %).

Les dépenses effectuées au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'établissent à 133,2 M€ au CA 2018, soit une baisse de 1,8 M€ par rapport à 2017. Cette enveloppe comprend :

- 81 M€ au titre de l'APA à domicile, en hausse de 0,4 M€ au CA 2017 en raison de rattachements plus importants en 2018. Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile est en léger recul et passe de 15 774 en 2017 à 15 698 en 2018 ;

⁽⁸⁾ La réforme de la facturation nette dans le secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées et en situation de handicap a été mise en œuvre au 1er janvier 2017. Selon ce nouveau mode de facturation, les bénéficiaires admis à l'aide sociale règlent directement aux établissements d'hébergement la part qui est à leur charge, la Ville ne versant que le reliquat net de ces participations. La réforme a donc un impact concomitant en recettes – la Ville cesse de percevoir les participations des usagers au titre de leur hébergement – et en dépenses – la Ville cesse de reverser aux établissements cette participation des usagers. Équilibrée à terme en dépenses et en recettes, cette réforme s'est progressivement mise en œuvre compte tenu des difficultés que rencontrent certains établissements.

- 51,4 M€ au titre de l'APA en établissement, contre 53,6 M€ au CA 2017, soit une baisse de 2,2 M€ du fait d'une légère baisse du nombre de bénéficiaires (8 488 bénéficiaires en 2018 contre 8 452 en 2017) et d'une diminution de la dotation globale du CASVP là encore en raison du recul du nombre de bénéficiaires (1 546 en 2018 contre 1 583 en 2017) ;
- 0,8 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (CESU) versés à 8 100 bénéficiaires et d'une participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

Enfin, 19,3 M€ ont été consacrés en 2018 aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** des personnes âgées, en baisse de 1 M€ par rapport au CA 2017.

Au sein de ces crédits, 9,5 M€ sont consacrés à l'accueil de jour (principalement les participations aux six centres locaux d'information et de coordination « Paris émeraude » ainsi qu'une partie de la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer), 3,8 M€ au titre de l'aide-ménagère, 0,4 M€ au titre des subventions et 0,4 M€ au titre des actions transverses dédiées aux personnes âgées à domicile.

Enfin, 5,2 M€ ont été consacrés aux actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs, soit une hausse de 1,4 M€ par rapport au CA 2017, liée à la montée en charge du dispositif. Issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

L'aide sociale aux personnes en situation de handicap atteint 239,2 M€ au CA 2018, en hausse de 7 M€ par rapport au CA 2017.

À ce titre, les **frais d'hébergement et participations à des structures d'accueil** constituent le poste de dépense principal, pour un montant de 152,5 M€ au CA 2018 (139,8 M€ au titre des frais d'hébergement et 12,7 M€ pour l'accueil de jour), en augmentation de 5,8 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'hébergement (4 500 en 2018 contre 4 300 en 2017).

Les **allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** s'élèvent au total à 77,9 M€ (respectivement 61,4 M€ pour la PCH et 16,5 M€ pour l'ATCP). La baisse de 1 M€ des montants consacrés à l'ACTP s'explique par une baisse du nombre de bénéficiaires d'environ 6 % entre 2017 et 2018 (2 247 bénéficiaires), la prestation étant mise en extinction depuis le 1^{er} janvier 2006. La hausse des dépenses consacrées à la PCH (2,3 M€) est quant à elle liée à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+192 en 2018).

8,8 M€ ont été consacrés aux **autres actions** en faveur des personnes handicapées, dont 3,4 M€ au titre de l'orientation et l'information des personnes handicapées à travers la contribution à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH75) et 4,1 M€ au titre de l'aide sociale légale pour le financement des prestations d'aide-ménagère à domicile.

L'**aide aux personnes en difficulté** représente 34,2 M€ au CA 2018. Ce budget comprend notamment la contribution au fonds de solidarité logement (FSL) pour un montant de 18,5 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport au CA 2017, en raison d'une mobilisation de l'excédent de trésorerie. 4,3 M€ ont été consacrés au financement des actions menées dans le cadre de la grande cause de lutte contre l'exclusion. Par ailleurs, 4,4 M€ ont été dédiés aux subventions allouées au titre des actions en faveur de l'accueil des réfugiés, en progression de 1,7 M€ par rapport au CA 2017 compte tenu des engagements de la Ville (maraude spécialisée renforcée, reconstitution de la bulle en quatre accueils etc.) 1,4 M€ a été consacré à la restauration solidaire et 2,3 M€ à la mise à l'abri en hôtel, ces dépenses étant stables par rapport à 2017. Enfin, 3,1 M€ ont été dédiés aux subventions allouées au titre de la solidarité.

Les **autres interventions sociales** représentent un budget de 383,1 M€ dont 93 % sont consacrés à la subvention au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP).

La **contribution au CASVP** atteint 355,9 M€ soit une hausse de 3 M€ par rapport à 2017. Cette évolution est notamment liée au financement des mesures de gratuité du Pass Paris Seniors et du Pass Paris Access'.

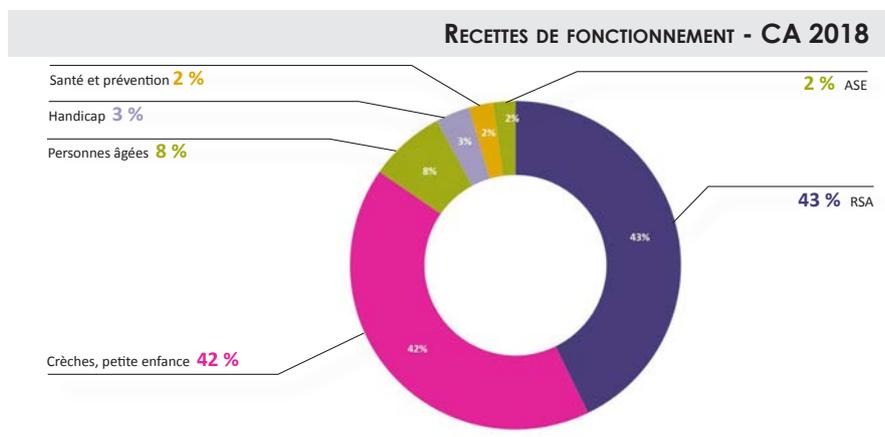
Les actions au titre de la **prévention spécialisée et du lien social** atteignent 27,2 M€, montant en baisse de 0,3 M€ par rapport au CA 2017. Au sein de cette enveloppe, 18,4 M€ ont été consacrés à la participation aux clubs de prévention spécialisée, 6 M€ au financement des centres sociaux et 2,3 M€ aux subventions au titre du lien social. Enfin, 0,5 M€ a été dédié au fonds d'aide aux jeunes parisiens.

22 M€ ont été consacrés aux **dépenses de santé et de prévention**, en diminution de 0,2 M€ par rapport au CA 2017. Au sein de cette enveloppe, 11 M€ ont été dédiés à la **protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale**, en baisse de 0,3 M€ par rapport au CA 2017, sous l'effet notamment de la fermeture du centre de PMI en régie Laure Diebold (8^e arrondissement). En outre, 10,8 M€ ont été consacrés aux **actions de prévention, d'éducation pour la santé et pour les centres de santé**, stables par rapport à 2017. Elles incluent principalement les crédits dédiés aux prophylaxies (4 M€), aux laboratoires (1,4 M€), aux actions de prévention par l'éducation (1,2 M€), à la lutte contre les toxicomanies (1,2 M€) ou encore aux centres de santé (1 M€).

Enfin, les **dépenses liées aux services communs** s'établissent à 1,8 M€.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIÉES À L'ACTION SOCIALE ET À LA SANTÉ REPRÉSENTENT 620,2 M€, EN BAISSSE DE 11,1 M€ PAR RAPPORT AU CA 2017.



Avec un montant de 265,1 M€, les principales recettes sont liées à la compensation au titre de l'allocation du **RSA**, essentiellement à travers une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Celle-ci représente une recette de 246,6 M€, stable par rapport au CA 2017. 11,4 M€ ont également été perçus au titre du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

Les recettes liées à la petite enfance et aux crèches ont représenté 259,5 M€ au CA 2018, en progression de 1,5 M€ par rapport à 2017, en lien avec les ouvertures de places. Les participations versées par la CAF constituent la principale recette, avec 170,4 M€, soit une diminution de 3,5 M€ par rapport au CA 2017 du fait de rattrapages exceptionnels de versements en 2017. Les participations familiales s'élèvent à 87,9 M€, en progression de 4,3 M€ par rapport au CA 2017.

Les recettes afférentes à l'aide aux personnes âgées s'élèvent à 46,3 M€ au CA 2018, en diminution de 18,2 M€. Cette évolution est principalement liée au passage à la facturation nette (dont le mécanisme est détaillé ci-dessus dans la partie relative aux dépenses de fonctionnement liées à l'action sociale et à la santé).

Les recettes afférentes à la politique en faveur des personnes handicapées s'élèvent à 20,8 M€ au CA 2018, en baisse de 3,4 M€ par rapport au CA 2017. Elles incluent, à hauteur de 13,4 M€, les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la PCH et de la MDPH75. Elles incluent également 2,4 M€ au titre des indus et remboursements liés aux chèques emploi service universel (CESU) non utilisés par les bénéficiaires.

14,8 M€ de recettes ont été perçus en 2018 au titre de la **prévention et de l'éducation pour la santé, les établissements sanitaires ainsi qu'au titre de la PMI**. Ces recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale pour la prise en charge des usagers de ces centres et des participations des usagers.

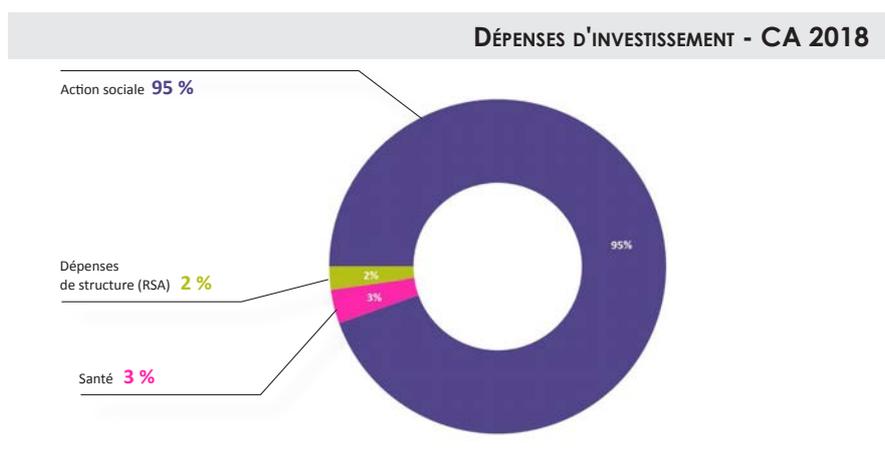
Les recettes liées à l'aide sociale à l'enfance s'élèvent à 13,4 M€, en progression de 4,6 M€ par rapport au CA 2017 en raison de la hausse des remboursements de l'État pour l'évaluation et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA).

Enfin, 0,3 M€ a été perçu au titre des recettes des **services généraux**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ, D'ACTION SOCIALE ET DE DÉPENSES LIÉES AU RSA SE SONT ÉLEVÉES À 87,3 M€ EN 2018, SOIT UNE AUGMENTATION DE 34,9 M€ PAR RAPPORT À 2017 (52,4 M€).



L'ACTION SOCIALE REGROUPE 95 % DES DÉPENSES, SOIT 82,5 M€ INVESTIS EN 2018, EN AUGMENTATION DE 33,8 M€ PAR RAPPORT À 2017.

La Ville a investi 62,9 M€ en faveur de la **petite enfance** (crèches, haltes garderies et structures de multi-accueil) dans le contexte de l'ouverture de 5 000 nouvelles places à horizon 2020. 42,6 M€ (contre 10 M€ en 2017) ont été consacrés à la construction et à la restructuration de crèches, notamment les crèches collectives situées Rue de l'Évangile dans le 18^e arrondissement (3,5 M€), dans la ZAC Clichy-Batignolles dans le 17^e arrondissement (2,6 M€) ou encore square Alban Satragne dans le 10^e arrondissement (2,2 M€). En 2018, le montant de dépenses en forte hausse sur ce périmètre fait également suite aux décalages d'opérations intervenus en 2017. L'entretien et l'équipement des crèches constituent par ailleurs une dépense de 20,3 M€.

9 M€ ont été consacrés aux dépenses de **mise en accessibilité** contre 4,8 M€ en 2017. Cela s'explique notamment par l'accélération des travaux réalisés dans ce domaine dans les équipements scolaires (3,1 M€), dans les équipements sportifs (1,5 M€), dans les espaces verts (1,2 M€) et dans les mairies d'arrondissement (1,2 M€).

En outre, 2,5 M€ de subventions d'équipement ont été versées en faveur des établissements accueillant des **personnes handicapées**.

Pour les **personnes âgées**, une subvention d'équipement de 2,7 M€ a été allouée au CASVP. Celle-ci a permis de financer les opérations de travaux dans l'EHPAD Arthur Groussier situé à Bondy.

2,5 M€ ont été dépensés en faveur de la **protection de l'enfance**, dont 0,6 M€ pour la réalisation du Service d'accueil familial et départemental (SAFD) de Lagny-sur-Marne (77). En outre, 0,9 M€ a été consacré à la mise en œuvre du schéma directeur de l'ASE.

Les dépenses d'investissement au titre de la **solidarité** se sont élevées à 2,1 M€. Une subvention de 1,2 M€ a été octroyée afin de finaliser le financement de centres d'hébergement d'urgence et 0,4 M€ a été consacré à l'insertion des personnes en difficulté, notamment dans le cadre de la lutte contre la grande exclusion (0,2 M€). Les centres sociaux ont représenté 0,5 M€ de dépenses d'investissement avec 0,2 M€ pour le centre social relais rue du Soleil (20^e arrondissement) et 0,1 M€ pour le centre social porte Pouchet (17^e arrondissement).

À l'instar de l'exercice 2017, les dépenses de santé se sont élevées à 2,9 M€ en 2018. Celles-ci portent sur les travaux d'entretien et le renouvellement de matériel dans les centres de santé (1,3 M€) et les PMI (0,6 M€), mais aussi sur les dépenses en faveur des politiques de prévention et d'éducation pour la santé (1 M€).

Les **dépenses de structure liées au RSA s'élèvent à 1,9 M€.** Ces dépenses portent principalement sur les travaux d'implantation de l'espace parisien d'insertion (EPI) des arrondissements centraux rue Château Landon (1,8 M€ contre 0,2 M€ en 2017)

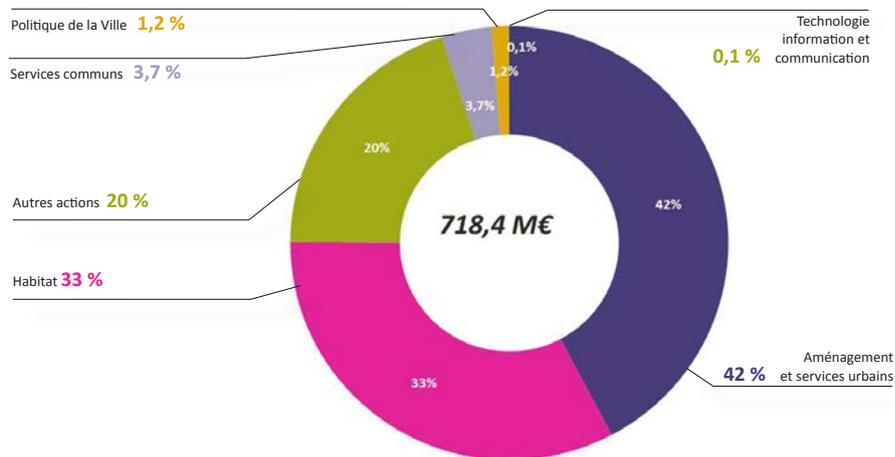
Recettes**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE SE SONT ÉLEVÉES À 8,4 M€ EN 2018, EN AUGMENTATION DE 4,8 M€ PAR RAPPORT À 2017.**

Cette augmentation s'explique par le remboursement par le Samusocial de Paris de 5,5 M€ d'avances, attribuées au titre de la gestion du dispositif de prise en charge de l'hébergement de familles à l'hôtel, lié au renouvellement de la convention avec la Ville début 2018.

Les autres recettes sont principalement issues des cofinancements reçus de la CAF pour les projets de crèches et structures de multi-accueil (3,1 M€).

5/ AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT - CA 2018



EN M€	CA 2017	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	262,2	257,5
<i>dont masse salariale</i>	<i>158,6</i>	<i>157,8</i>
Dépenses d'investissement	613	460,9
Recettes de fonctionnement	435,1	347,6
Recettes d'investissement	100,0	147,2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

POUR L'EXERCICE 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À L'HABITAT S'ÉLÈVE À 257,5 M€, DONT 157,8 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

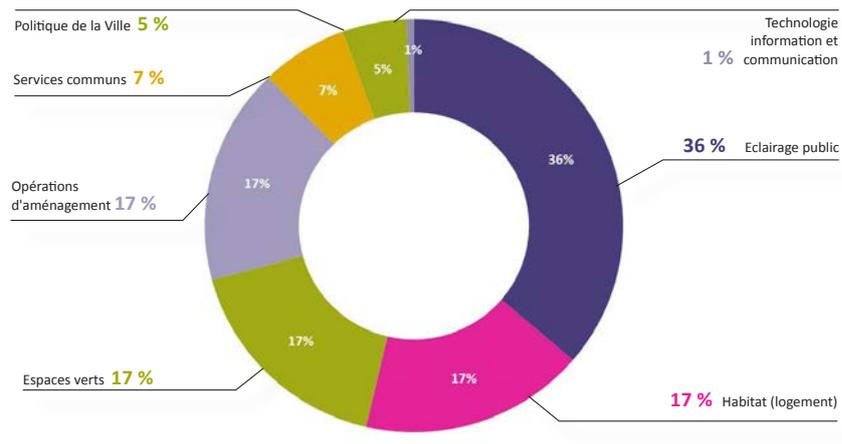
15 postes ont été créés sur la fonction aménagement des territoires et habitat, avec 9 renforts à la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) destinés au contrôle des changements d'usage des locaux d'habitation, ainsi qu'1 poste de renfort des fonctions supports lié à la réforme du statut de Paris.

5 postes ont par ailleurs été créés à la Direction de l'Urbanisme au service du permis de construire et du paysage de la rue.

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à -1 emploi budgétaire sur cette fonction.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 99,7 M€, en baisse de 3,9 M€ par rapport au CA 2017.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2018



79,2 M€ ont été consacrés à l'aménagement des territoires au CA 2018, en légère baisse de 0,8 M€ par rapport au CA 2017. Cette inscription regroupe les crédits relatifs à l'éclairage, aux espaces verts, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

Les dépenses liées à **l'éclairage public** représentent 36,1 M€ au CA 2018, en hausse de 1,3 M€ par rapport au CA 2017 en raison d'un décalage exceptionnel de factures constatées en 2017 et reportées en 2018.

Les dépenses relatives aux **espaces verts urbains** représentent 17 M€. Au sein de ce budget, les dépenses d'entretien s'élèvent à 12,7 M€, dont 3,4 M€ pour les parcs et jardins et 3,4 M€ pour les arbres et les bois. Par ailleurs, 4,1 M€ sont consacrés aux dépenses d'arrosage et 0,2 M€ aux travaux pour compte de tiers.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 16,9 M€, soit un recul de 0,9 M€ par rapport au CA 2017. Elles incluent :

- L'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement du site, pour un montant total de 6,7 M€ ;
- Des subventions versées au titre du soutien aux organismes publics d'urbanisme à hauteur de 8,6 M€ dont 5,9 M€ pour l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) et 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal. La baisse de 0,2 M€ par rapport au CA 2017 s'explique par la légère diminution de la subvention à l'APUR en 2018 ;
- des frais d'études et des charges de fonctionnement concernant les appels à projets urbains pour 1,6 M€.

La **politique de la ville** bénéficie de 5 M€ au CA 2018. Le principal poste de dépense correspond au versement de subventions aux associations, acteurs de terrain de la politique de la ville.

Les politiques de l'habitat sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif. Les dépenses qui leur ont été consacrées au CA 2018 s'élèvent à 13,3 M€, en retrait de 0,9 M€ par rapport au CA 2017.

La **gestion du parc privé** de la collectivité a représenté un budget de 5,9 M€, en baisse de 1 M€ par rapport au CA 2017 du fait de décalages de travaux et d'une stratégie de rationalisation de la dépense.

Les **aides au secteur locatif** s'élèvent à 5,9 M€ au CA 2018. Ces aides couvrent notamment le dispositif « Multiloc » et « Louez solidaire » (0,4 M€) ainsi qu'un ensemble de subventions aussi bien aux associations du secteur (2,2 M€) qu'aux opérations d'amélioration de l'habitat (3,2 M€).

Les **aides à l'accession à la propriété** se sont exécutées à hauteur de 0,06 M€.

0,1 M€ ont été consacrés au financement des **aires d'accueil des gens du voyage**. Cette dépense est composée de contrats de prestations de services pour la gestion de l'aire d'accueil située dans le Bois de Vincennes.

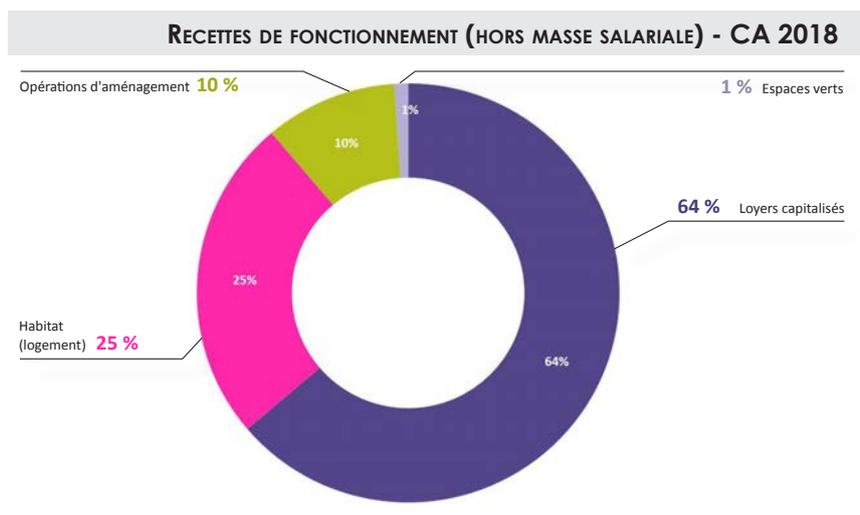
L'enveloppe consacrée au **logement social en section de fonctionnement** s'élève à 0,4 M€, dont 0,1 M€ consacrés à un marché de vérification aléatoire des demandes de subvention des bailleurs sociaux et 0,3 M€ de frais liés à la maîtrise d'ouvrage sociale et urbaine (mission d'accompagnement des Foyers de Travailleurs Migrants notamment).

A la demande du comptable public, les crédits d'honoraires liés au compte foncier logement sont désormais inscrits en section d'investissement et non plus de fonctionnement, ce qui explique la baisse apparente des dépenses **d'acquisition foncière pour le logement**. Celles-ci se sont élevées à 0,6 M€ en 2018 contre 0,4 M€ au CA 2017, complétés par 5,4 M€ au titre des honoraires.

Le budget dédié aux **équipements de voie publique** s'est élevé à 0,5 M€. Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les journaux électroniques d'information (JEI).

Les **services communs** de la direction du logement et de l'habitat, de la direction de l'urbanisme et de la direction des espaces verts et de l'environnement représentent un montant de 6,9 M€.

Recettes



Les recettes de fonctionnement inscrites au sein de la fonction « Aménagement et habitat » se sont élevées à 347,6 M€ en 2018, en baisse de 87,5 M€ par rapport à 2017.

Les recettes relatives à l'habitat et au logement s'élèvent à 302,8 M€, en repli par rapport au CA 2017 (-64,3 M€). Cette baisse des recettes s'explique essentiellement par la diminution du montant des loyers capitalisés perçus en lien avec le moindre nombre de conventionnements réalisés. Les loyers capitalisés issus du conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux atteignent 225 M€ en 2018, contre 277,5 M€ au CA 2017. Ces recettes intègrent :

- 128 M€ de recettes de Paris Habitat au titre de la campagne de conventionnement de 2017 ;
- 69 M€ de recettes liées au transfert aux bailleurs, en vue de la réalisation d'opérations de logement social, des immeubles que la Ville préempte sur son territoire à partir du compte foncier logement ;
- 28 M€ de recettes d'Élogie-Siemp.

Les recettes de loyers (hors loyers capitalisés) sont inscrites à hauteur de 77,2 M€ au CA 2018, en baisse de 10,3 M€ par rapport au CA 2017. Cette diminution s'explique notamment par la fin de la location des casernes d'Exelmans et des Minimes, transformées en logements sociaux (-2,3 M€).

41 M€ sont inscrits en recettes au CA 2018 au titre de la politique d'aménagement des territoires.

Les recettes liées aux opérations d'aménagement représentent 34,6 M€ et recouvrent les excédents des zones d'aménagement concerté (ZAC) perçus par la Ville. Ce montant diminue de 24,8 M€ par rapport au CA 2017, en lien avec le calendrier de clôture des opérations.

Par ailleurs, une recette exceptionnelle de 4,2 M€ résultant d'une opération comptable de régularisation d'un complément de prix versé plusieurs mois après la vente d'un bien immobilier a été enregistrée. Enfin, 1,5 M€ de recettes diverses ont été perçues (intérêts de consignation, excédents de frais de vente notamment).

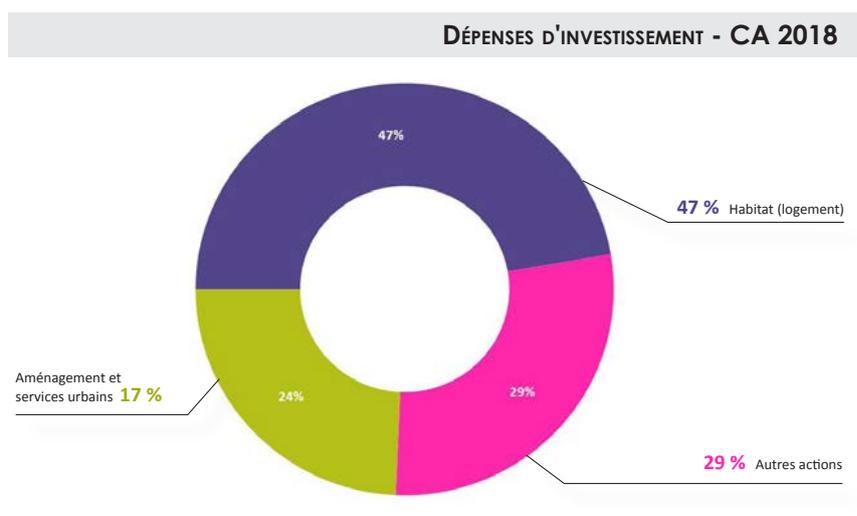
Les autres recettes d'aménagement représentent 0,5 M€ au CA 2018. Il s'agit du remboursement de la quote-part des dépenses d'associations syndicales libres (ASL) issues des équipements des directions gestionnaires aux Halles.

Enfin, les recettes liées aux espaces verts urbains s'élèvent à 3,7 M€ en 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA FONCTION « AMÉNAGEMENT ET HABITAT » SE SONT ÉLEVÉES À 460,9 M€ EN 2018, EN BAISSSE DE 152,1 M€ PAR RAPPORT À 2017.



Les actions en faveur de l'habitat et du logement ont donné lieu à une dépense s'élevant à 217,5 M€, en hausse par rapport à l'exécution 2017 (193,7 M€).

194,2 M€ (contre 177 M€ en 2017) ont ainsi été consacrés au logement social, répartis entre 124 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux et 70,2 M€ de crédits délégués par l'État (aides à la pierre).

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient de valoriser également les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, qui s'élèvent à 121,9 M€ pour 2018. Ainsi, les dépenses totales d'investissement relatives au logement social pour 2018 se sont élevées à 316 M€.

16,3 M€ ont été consacrés à l'**aide à l'amélioration de l'habitat privé**. Ces dépenses concernent principalement les aides à l'éradication de l'habitat insalubre, en hausse en 2018 (9,3 M€ contre 0,7 M€ en 2017). Cette dépense correspond à des participations versées à un opérateur, la Soreqa, dont les besoins varient en fonction du nombre d'adresses à traiter et de son niveau de trésorerie. En 2017, la participation avait été exceptionnellement basse en raison de la mobilisation d'un excédent de trésorerie par la Soreqa. Par ailleurs, 7,1 M€ ont été consacrés à la rénovation de logements privés, dont 1,7 M€ pour le plan de transformation de 1 000 chambres de bonne.

4,8 M€ ont été consacrés à l'entretien du **parc privé de la collectivité**, dont 1,8 M€ pour les démolitions sur le Campus Condorcet. Ceci fait suite à la reprise des travaux arrêtés en 2017 à la suite d'une découverte archéologique.

L'**aide à l'accession à la propriété privée**, à travers le dispositif de prêt à taux zéro « Prêt Paris logement », a généré une dépense de 1,3 M€.

Les **aires d'accueil des gens du voyage** ont mobilisé 0,7 M€ en 2018, contre 2,6 M€ en 2017, du fait de la livraison en 2018 de l'aire d'accueil du Bois de Vincennes.

Enfin, 0,2 M€ a été dédié au soutien au dispositif **Multiloc'**.

Au total, les **acquisitions foncières** s'établissent à 130,7 M€, réparties entre les acquisitions foncières pour le logement (121,9 M€, cf. ci-dessus) et le compte foncier équipement (8,8 M€).

L'**aménagement et les services urbains ont mobilisé une dépense de 111,8 M€ en 2018 contre 151,6 M€ en 2017**. Ces dépenses concernent, en partie, l'aménagement de la voirie et l'équilibre des opérations de zones d'aménagement concerté.

Les **opérations d'aménagement sur la voirie** ont représenté 26,8 M€, contre 29,3 M€ en 2017. Cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de projets importants sont arrivés à terme, tels que les Berges de Seine (0,4 M€ en 2018 contre 2,2 M€ en 2017) et les travaux de la rue Daguerre terminés en 2017 (1,6 M€ en 2017 contre 0,01 M€ en 2018).

Parmi les principales opérations, l'aménagement des places a mobilisé 4 M€, l'aménagement d'une dalle dans la voie Brossais (14^e arrondissement) 3,4 M€ et la rénovation de l'avenue du Général Leclerc (14^e arrondissement) 1 M€.

S'agissant des zones d'aménagement concerté (ZAC), la ZAC Clichy Batignolles a mobilisé 2,6 M€ de travaux sur voirie, 1,1 M€ a été consacré à la ZAC Bédier et 1,8 M€ pour le triangle Eole-Evangile. Enfin, les travaux réalisés au niveau des portes de Paris ont mobilisé 0,9 M€.

La collectivité a investi 24,3 M€ en matière d'**espaces verts, parcs et jardins**, notamment pour les opérations suivantes :

- 7,6 M€ pour l'entretien et l'équipement récurrents qui concernent principalement l'équipement mécanique (1,7 M€) ainsi que les opérations d'entretien localisées (2,3 M€), mais aussi le remplacement d'arbres d'alignement pour 2,1 M€ ;
- 16,7 M€ consacrés au lancement et à la poursuite de projets tels que la réalisation du Parc Martin Luther King dans le 17^e arrondissement (3,2 M€), la forêt et réserve naturelle située dans la ZAC Claude Bernard dans le 19^e arrondissement (2 M€), le jardin Charcot dans le 13^e arrondissement (0,9 M€) ou encore l'objectif de cent hectares de toitures et murs végétalisés (0,8 M€) et l'aménagement de la petite ceinture (0,5 M€).

20,2 M€ ont été consacrés aux **participations au bilan de voirie des différentes ZAC**, dont 5,9 M€ au titre de la ZAC « Paris Rive Gauche » et 4,8 M€ pour la ZAC « Clichy-Batignolles ».

Le **réaménagement des Halles** a conduit à une dépense d'investissement de 19,1 M€ en 2018.

Par ailleurs, 12,6 M€ ont été consacrés à l'**entretien de l'éclairage public**.

Les **opérations d'urbanisme et les participations aux zones d'aménagement concerté (ZAC)** ont, quant à elles, conduit à un montant de dépense de 4,7 M€ en 2018 contre 19,4 M€ en 2017. Cette baisse résulte de la reprogrammation des participations aux équipements dans la ZAC Clichy Batignolles.

Enfin, 0,5 M€ a été consacré à la politique de la ville avec principalement le subventionnement de projets (0,4 M€).

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA POLITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET L'HABITAT SE SONT ÉLEVÉES À 147,2 M€ EN 2018.

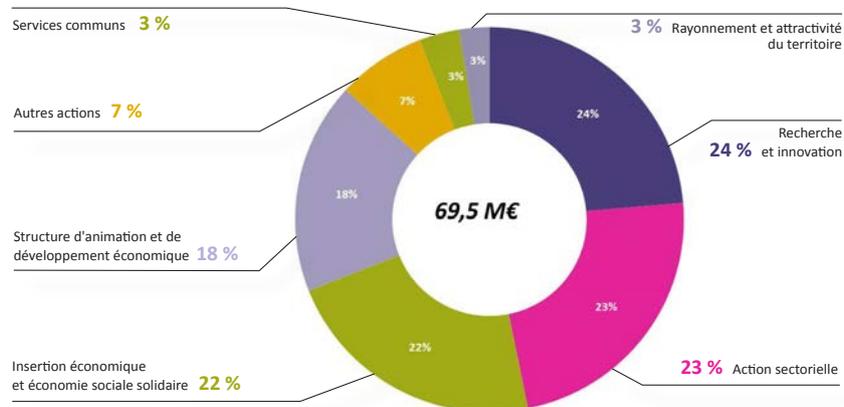
La Ville de Paris a notamment perçu 125,1 M€ de **remboursements de l'État au titre de sa compétence déléguée en matière d'aides à la pierre**.

Les **produits de cessions des immobilisations** ont atteint 261,6 M€. Les principales cessions réalisées en 2018 concernent notamment le titrage de la vente du bâtiment administratif Morland, des terrains de la porte d'Aubervilliers destinés à l'implantation de la « Manufacture de la Mode » de Chanel (22,5 M€), l'usine élévatoire de Clichy (16,1 M€) ou encore de l'Hôtel des douanes (14,6 M€). 4,7 M€ de complément de prix ont été perçus concernant la vente d'un terrain du boulevard d'Indochine.

Enfin, 3,8 M€ de recettes ont été perçues dans le cadre des **opérations d'aménagement des espaces verts et de la voirie**.

6/ ACTION ÉCONOMIQUE

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE - CA 2018



EN M€	CA 2017	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	46,7	43,3
<i>dont masse salariale</i>	10,0	9,9
Dépenses d'investissement	25,1	26,2
Recettes de fonctionnement	66,5	65,7
Recettes d'investissement	0	0,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

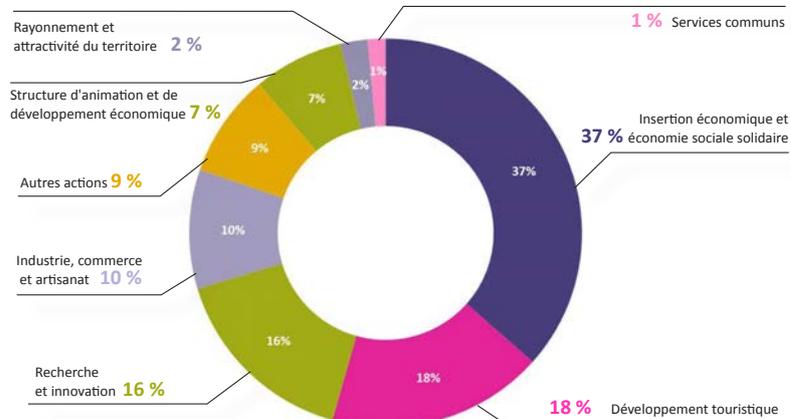
Dépenses

EN 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ACTION ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 43,3 M€, DONT 9,9 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

Un seul mouvement a été enregistré sur cette fonction en 2018, avec la création d'un poste de renfort à la DAE pour la gestion des personnels des écoles d'art venus de la DASCO (mouvements sur la fonction 2).

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique s'élèvent à 33,4 M€, en repli de 3,3 M€ par rapport au CA 2017.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2018



L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 12,2 M€ de crédits consommés en 2018, en repli de 6 % par rapport à 2017. Les dépenses en faveur de l'emploi s'élèvent à 9,8 M€. Elles comprennent notamment 3,5 M€ de dépenses dédiées à la formation (+0,9 M€, en raison du transfert de crédits depuis les subventions d'accès

à l'emploi), 3,2 M€ de subventions à la Mission locale de Paris (stable) et 2,4 M€ de subventions d'accès à l'emploi (-0,9 M€ par rapport au CA 2017, transférés aux dépenses dédiées à la formation). Les dépenses consacrées au soutien à l'économie sociale et solidaire ont atteint 2,4 M€ (-0,5 M€ par rapport au CA 2017).

Les dépenses de fonctionnement liées au développement touristique représentent 6 M€, en recul de 2,9 M€ par rapport au CA 2017. Cette baisse s'explique notamment par une diminution de 2,7 M€ de la subvention versée à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, à la suite de la non-reconduction en 2018 du plan de relance exceptionnel du tourisme dans un contexte de reprise marquée de la fréquentation touristique sur le territoire parisien, ainsi que l'amorce d'une réorganisation de l'OTCP, notamment de ses points d'accueil.

Les dépenses liées à la recherche et à l'innovation représentent 5,3 M€, en hausse de 1 M€ sur un an. Cette augmentation est notamment portée par une subvention de 2,2 M€ à la nouvelle école de création numérique TUMO. Les subventions versées en soutien aux structures de recherche atteignent 1,6 M€. Par ailleurs, 0,9 M€ est alloué à l'Institut des Études Avancées.

Les dépenses consacrées à l'industrie, au commerce et à l'artisanat s'élèvent à 3,3 M€, en léger repli de 0,3 M€ par rapport à 2017. Les subventions versées dans le cadre du plan d'aide aux kiosquiers ont atteint 1,8 M€. Le soutien aux illuminations de fin d'année s'élève à 0,6 M€ en 2018, tout comme les dépenses de soutien aux métiers d'art.

Les dépenses en faveur des structures d'animation et de développement économique totalisent 2,5 M€ au CA 2018, dont 2,4 M€ consacrés au soutien à l'agence de développement économique et d'innovation de Paris « Paris&Co ».

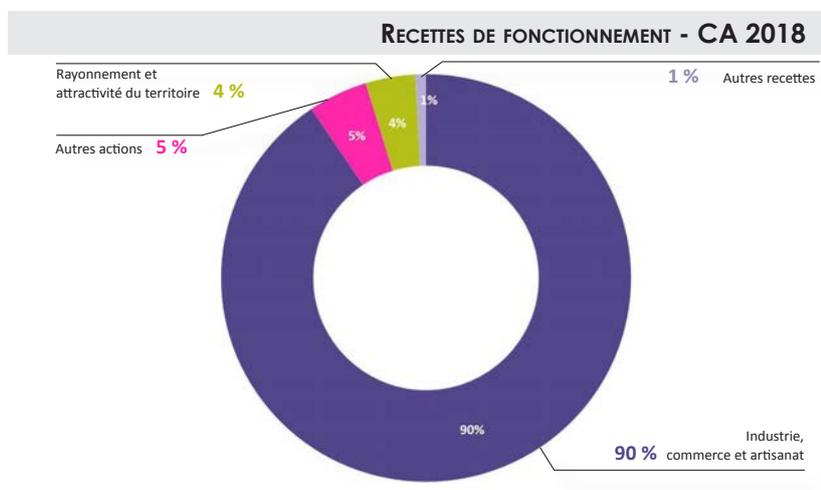
0,7 M€ a été consacré au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Ces dépenses correspondent à la prise en charge de l'organisation de la Foire du Trône et de la Fête à Neu-Neu.

Les autres actions atteignent 2,9 M€ (+0,1 M€) et concernent notamment les subventions versées aux unions départementales syndicales.

Enfin, les dépenses consacrées aux services communs se sont établies à 0,5 M€, en repli de 0,1 M€.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À L'ACTION ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVENT À 65,7 M€ AU CA 2018, EN LÉGÈRE BAISSÉ DE 1,2 % PAR RAPPORT AU CA 2017 (-0,8 M€).



Les recettes en lien avec l'industrie, le commerce et l'artisanat s'élèvent à 59,5 M€, en repli de 1,8 M€ par rapport au CA 2017.

Les recettes liées aux droits de voirie ont subi une diminution de 9,2 M€ (36,8 M€ contre 46 M€ en 2017) en raison de la fin pour les enseignes du double assujettissement avec la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), dont le produit de 8,4 M€ est imputé sur la fonction « Services généraux ». Le montant des droits et redevances relatifs à l'activité économique sur l'espace public ont progressé de 5,5 M€ sur un an, en raison d'un rattrapage du titrage des redevances dues au titre de 2017. Il atteint ainsi 20,6 M€ en 2018, dont 8,2 M€ pour les kiosques, 5,6 M€ pour les concessionnaires des marchés, et 3,2 M€ pour les ventes au déballage. Les revenus des immeubles loués en soutien aux artistes et commerçants (SEMAEST, Frigos) ont rapporté 2,1 M€, en recul de 0,7 M€ sur un an, en raison d'un paiement d'un loyer dû au titre de 2018, qui interviendra en 2019.

Les revenus des immeubles d'activité économique s'élèvent pour leur part à 3,1 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au CA 2017.

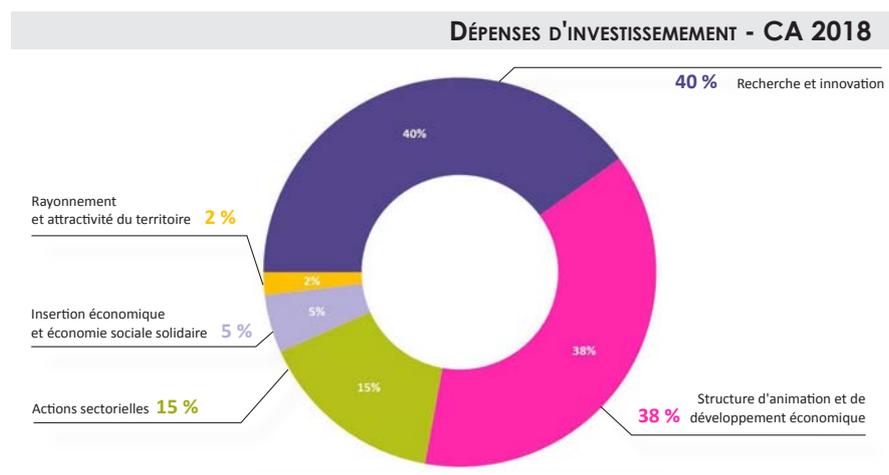
Les recettes liées aux fêtes foraines et attractions s'établissent à 2,5 M€ (+0,4 M€ sur un an).

Enfin, on compte 0,5 M€ de recettes diverses, dont 0,4 M€ au titre de la restitution au département du solde de fonds de garantie de la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) suite à la clôture de ce fonds.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'EST ÉLEVÉ À 26,2 M€, SOIT UNE AUGMENTATION DE 1,1 M€ PAR RAPPORT AU CA 2017.



10,5 M€ ont été consacrés à la recherche et l'innovation, soit une diminution de 1,6 M€ par rapport aux dépenses réalisées en 2017 sur ce poste.

D'une part, 3,7 M€ ont été versés au titre de l'innovation. Ce montant comprend 2 M€ versés pour l'ouverture de l'école de la création numérique (TUMO Paris) au sein du Forum des images. À cela s'ajoute 1,7 M€ de subventions versées dans le cadre du dispositif « Paris intelligente ».

D'autre part, 6,8 M€ ont été versés au titre de la recherche. 3 M€ ont été versés pour le logement de chercheurs à la Cité internationale universitaire de Paris. 2,3 M€ ont été versés sous forme de subventions via le Fonds de soutien à la recherche. Enfin, 1,5 M€ ont été versés dans le cadre du dispositif « Émergence ». Les dépenses réalisées dans le domaine de la recherche sont donc en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2017.

9,8 M€ ont été consacrés aux structures d'animation et de développement économique, soit une augmentation de 5,6 M€ par rapport à 2017.

Ce montant comprend 3,4 M€ de subventions consacrées à l'expérimentation de solutions innovantes sur le territoire francilien. À ce titre, 3 M€ ont été versés à des entreprises dans le cadre du fond de soutien « Paris Innovation Amorçage » (PIA) et 0,4 M€ via le dispositif « Paris Région Innovation Lab » (PRIL).

Il comprend également 6,4 M€ versés sous forme de subventions ou de prêts d'honneur dans le cadre de différents dispositifs tels que le soutien aux pépinières dont l'Arc de l'innovation (5,9 M€), « Paris initiative entreprendre » et des projets collaboratifs d'innovation (0,5 M€). Ce poste de dépenses est en forte augmentation par rapport à l'année dernière. En effet, alors qu'en 2017 seul 0,6 M€ avait été consacré au soutien aux pépinières, en 2018 la dépense s'élève à 5,9 M€. L'augmentation se justifie par la conjonction des calendriers de financement de plusieurs projets immobiliers.

4 M€ ont été versés au titre des actions sectorielles, soit une diminution de 1,4 M€ par rapport à 2017.

2,5 M€ ont été consacrés à la restructuration et à la rénovation des kiosques et marchés. Atteignant un montant de 1,5 M€, les dépenses relatives aux marchés sont en diminution par rapport à l'année précédente conformément au calendrier des opérations de rénovation. Par ailleurs, 0,8 M€ a été attribué sous forme de subventions à la SEMAEST dans le cadre du dispositif Vital' Quartier. Enfin, 0,2 M€ a été dépensé pour la restructuration du kiosque de la Tour Eiffel.

Par ailleurs, 1,5 M€ ont été versés au titre de l'industrie et l'artisanat, dont 1,2 M€ consacrés au plan librairies, disquaires et galeries. Ces dépenses sont stables par rapport à l'année précédente. À cela s'ajoute 0,2 M€ consacré aux travaux des « Frigos » (13^e).

La collectivité a consacré 1,3 M€ en investissement à la politique d'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire.

0,7 M€ a notamment été versé aux entreprises sous forme de prêts et subventions, ce qui correspond aux dépenses réalisées en 2017. Les dispositifs concernés sont les suivants : « Paris initiative entreprendre », « France Active Garantie » et la plateforme « AIDE ».

On note par ailleurs une diminution des dépenses de travaux concernant la Maison de l'économie sociale et solidaire, celles-ci étant passées de 0,9 M€ en 2017 à 0,2 M€ en 2018.

Le montant des dépenses relatives aux travaux réalisés à la Bourse du commerce se sont élevés à 0,3 M€.

Enfin, 0,5 M€ a été consacré au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

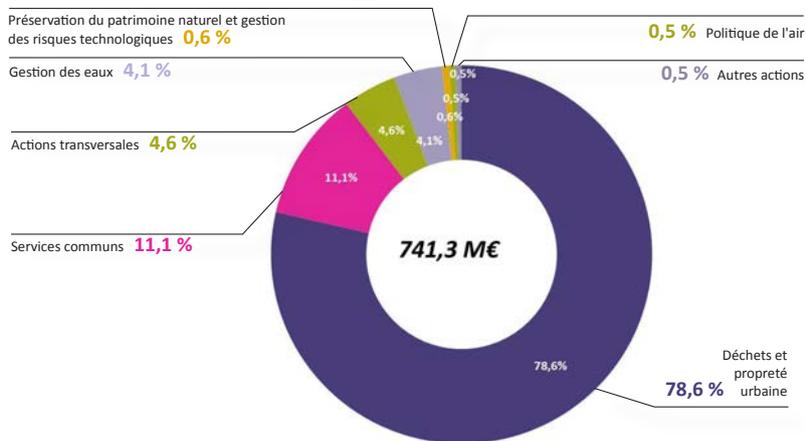
Les dépenses réalisées en 2018 portent sur l'aménagement du village de Noël sur les Champs Élysées (0,2 M€), les illuminations des Champs Élysées (0,2 M€) et la rénovation des sous postes électriques de la Pelouse de Reuilly (0,1M€). La diminution des dépenses constatée par rapport à 2017 (- 0,4 M€) porte exclusivement sur l'aménagement de la pelouse de la Muette pour la Fête à Neu-Neu. En 2018, aucune dépense n'a été constatée sur ce poste, alors qu'en 2017 la dépense s'élevait à 0,5 M€.

Recettes

0,3 M€ de recettes a été constaté en 2018 au titre de l'action sectorielle (commerce et marchés). En 2017, aucune recette n'avait été constatée sur la fonction développement économique.

7/ ENVIRONNEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT - CA 2018



EN M€	CA 2017	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	647,7	666,6
<i>dont masse salariale</i>	309,2	309,6
Dépenses d'investissement	64,2	74,7
Recettes de fonctionnement	697,7	703,1
Recettes d'investissement	5,1	1,5

SECTION DE FONCTIONNEMENT

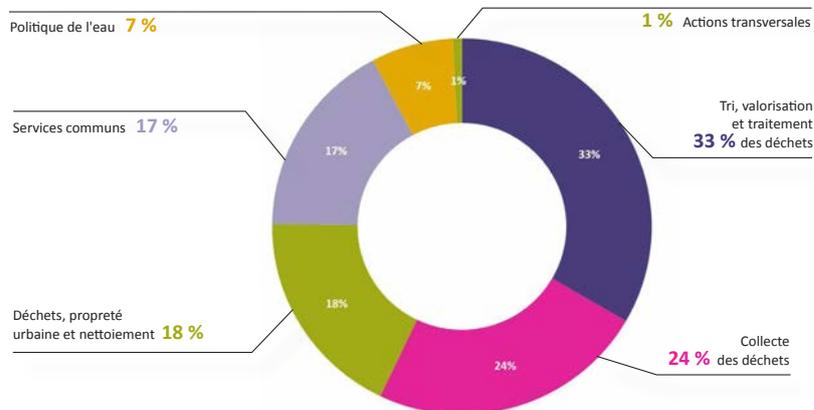
Dépenses

POUR L'EXERCICE 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'ENVIRONNEMENT S'EST ÉLEVÉ À 666,6 M€, DONT 309,6 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

S'agissant de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), le budget 2018 prévoit 4 nouveaux postes d'éboueur afin de tenir compte de l'extension des surfaces à nettoyer avec la requalification des places, et 4 postes rendus nécessaires par l'intensification de la mécanisation et la sortie du diésel.

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à -7,5 emplois budgétaires sur cette fonction.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2018



Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'est établi à 357 M€ au CA 2018, en hausse de 5,5 % par rapport au CA 2017 (+ 18,5 M€).

Le premier poste de dépense regroupe les actions en matière de déchets et de propreté urbaine qui ont atteint 268,3 M€ en 2018, en progression de 7,2 % sur un an (+18,1 M€).

En leur sein :

- les **dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets** se sont élevées à 119 M€ (contre 110,1 M€ au CA 2017). La contribution versée au SYCTOM en 2018 s'est élevée à 112,6 M€, en hausse de 8,6 M€ sur un an, principalement du fait du règlement anticipé de l'acompte de décembre 2018 (7,3 M€). Les crédits consacrés aux espaces de tri progressent de 0,4 M€, pour atteindre 6,4 M€ en 2018, conformément à la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le tri à Paris ;
- les dépenses consacrées à la **collecte des déchets** ont représenté 84,4 M€, soit une progression de 3,5 M€ par rapport à 2017. Elles recouvrent les marchés relatifs à la collecte, dont 54,9 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et des multi-matériaux (+1,8 M€ par rapport au CA 2017), 13,9 M€ pour la collecte des corbeilles de rue (+1,2 M€), 9,9 M€ pour la collecte du verre (+0,2 M€), 4,6 M€ pour la mise à disposition de bacs de collecte (stable), 0,6 M€ pour la collecte bio-déchets (+0,3 M€) et 0,5 M€ pour la collecte pneumatique ;
- les dépenses dédiées aux actions en **matière de propreté** se sont élevées à 46,7 M€, en hausse de 6 M€ par rapport au CA 2017 du fait de la mise en œuvre du plan de renforcement de la propreté. Elles recouvrent les contrats de prestation des sanisettes à hauteur de 20,5 M€ (+ 3,9 M€ par rapport à 2017 suite à l'installation de 37 nouvelles sanisettes et à l'extension des horaires d'ouverture 24H/24 pour 155 d'entre elles et de 6H à 1H du matin pour 30 autres), le nettoyage mécanique pour 14,5 M€ (+0,9 M€), l'enlèvement des graffitis (4,6 M€), les autres prestations de propreté urbaine et de nettoyage (4,5 M€, en hausse de 1,4 M€ suite à la mise en place du nouveau marché de nettoyage et déblaiement des marchés à la sauvette et aux prestations de nettoyage liées aux espaces occupés par les migrants et personnes à la rue), le nettoyage des Berges de Seine (1,4 M€), ainsi que les marchés de nettoyage assurés par des entreprises d'insertion dans les arrondissements (0,8 M€). Les actions de sensibilisation à la propreté ont enfin représenté 0,4 M€. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de marché en matière de déchets et de propreté urbaine entre 2017 et 2018.

Variation CA 2018 / CA 2017 des dépenses de marché de collecte et de propreté (€)

LIBELLÉ	CA 2017	CA 2018	ÉVOLUTION
Collecte privée ordures ménagères et multimatériaux	53 022 507	54 870 143	3,5%
Collecte et entretien corbeilles de rue	12 686 070	13 913 888	9,7%
Collecte du verre	9 696 676	9 886 676	2,0%
Mise à disposition de bacs de collecte	4 602 597	4 633 572	0,7%
Collecte des biodéchets	319 942	573 377	79,2%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	512 938	509 764	-0,6%
Total - Collecte des déchets	80 840 731	84 387 421	4,4%
Sanisettes	16 599 237	20 527 916	23,7%
Nettoyement mécanique	13 623 722	14 490 640	6,4%
Enlèvement des graffitis	4 579 344	4 630 959	1,1%
Prestations de nettoyage et de propreté urbaine	3 071 825	4 208 618	37,0%
Nettoyement des Berges de Seine	1 344 314	1 390 130	15,4%
Total - Propreté urbaine	39 218 441	45 248 262	15,4%
Espaces tri, déchetterie et objets encombrants	6 071 929	6 438 449	6,0%
Total marchés collecte et propreté	126 131 101	136 074 132	7,9%

- enfin, 18,2 M€ ont été consacrés aux **services communs de la propreté** (-0,2 M€), dont 10,8 M€ pour l'entretien et la maintenance des véhicules et de transport, et 7,4 M€ consacrés à l'outillage, aux équipements ainsi qu'aux locaux et terrains.

Le deuxième poste de dépenses de la fonction « Environnement » correspond à ses services communs, pour 60,4 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport au CA 2017. Cette augmentation résulte pour l'essentiel des dépenses de **fluides** des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville, qui atteignent 59,3 M€ (+0,8 M€ sur un an).

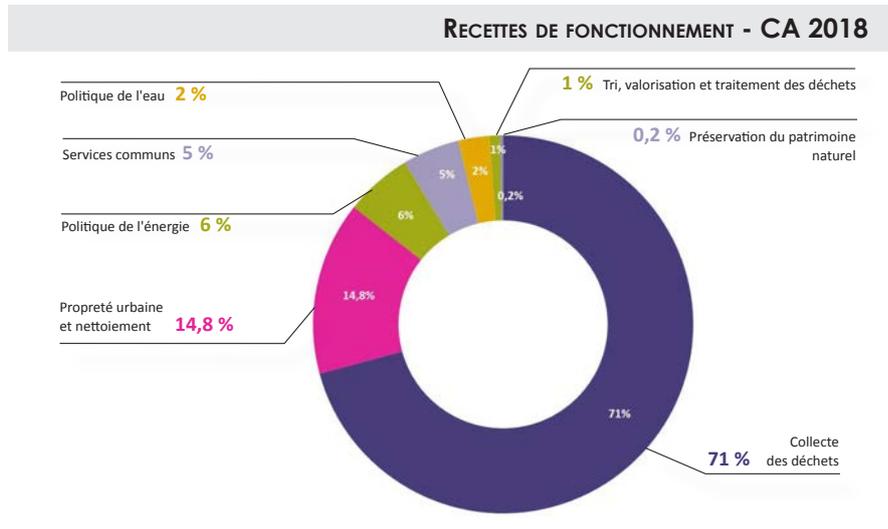
Les actions menées en matière de **gestion des eaux** ont représenté 25 M€, en léger recul (0,5 M€) par rapport au CA 2017. Ce recul s'explique par la baisse de la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs (5 M€, soit -0,2 M€ par rapport au CA 2017) et par le transfert des dépenses d'entretien des fontaines Wallace à Eau de Paris (0,3 M€) depuis le 1^{er} janvier 2018. La contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement, au titre de la gestion des eaux pluviales, demeure stable par rapport à 2017 (20 M€).

2,7 M€ ont été consacrés **aux actions transverses** (-0,4 M€ sur un an), dont 1,8 M€ pour les mesures entrant dans le cadre du plan climat, 0,5 M€ pour le plan local de prévention des déchets et 0,3 M€ en soutien à l'économie circulaire dans les espaces verts.

Enfin, 0,3 M€ ont financé des **études et subventions** consacrées aux mesures anti-pollution et 0,3 M€ des études pour le renouvellement des concessions des réseaux de chaleur et de froid.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSTATÉES AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT » S'ÉTABLISSENT À 703,1 M€ AU CA 2018, EN HAUSSE DE 5,5 M€ PAR RAPPORT AU CA 2017.



Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 608,5 M€, en progression de 4 M€ sur un an.

Au sein de ce montant, les recettes liées à la **collecte de déchets** représentent 497,7 M€, dont 478,7 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, en hausse de 7,3 M€ par rapport au CA 2017, sous l'effet de l'évolution des bases fiscales. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (DNM)** s'élève pour sa part à 18,7 M€, stable sur un an. S'y ajoutent les recettes relatives aux autres **prestations de collecte** pour 0,3 M€.

La propreté urbaine et le nettoyage représentent 104,2 M€ de recettes, dont 104 M€ correspondant à la **taxe de balayage**, qui est stable par rapport au CA 2017, et 0,2 M€ au titre des **autres prestations de propreté urbaine**.

La politique de **valorisation des déchets** aura généré 6,4 M€ de recettes en 2018, soit une hausse de 0,5 M€ par rapport à 2017, qui s'explique principalement par des recettes plus importantes en provenance de la filière meuble, ainsi que, dans une moindre mesure, par la substitution d'une part des ordures ménagères par les collectes sélectives et les biodéchets.

Enfin, les revenus des immeubles et de terrains ont rapporté 0,2 M€.

La politique de l'énergie a représenté pour sa part 40,2 M€ de recettes, en repli de 0,8 M€ par rapport au CA 2017.

Les redevances et remboursements de frais versés par les concessionnaires de gaz et d'électricité se montent à 31,4 M€, en repli de 0,9 M€ par rapport à 2017 qui avait donné lieu à une recette exceptionnelle au titre d'intérêts de retard. Les concessionnaires des réseaux de chaleur et de froid ont généré 8,8 M€ de recettes (+ 0,1 M€).

Les recettes des services communs ont atteint 34,1 M€, principalement au titre des fluides des bâtiments correspondant au remboursement des états spéciaux d'arrondissements (33,4 M€, soit + 4,9 M€ par rapport au CA 17).

Les recettes inscrites au titre des actions en matière de gestion des eaux ont représenté 18,6 M€, en recul de 0,5 M€ par rapport à 2017. Elles se composent du remboursement des personnels mis à disposition du **syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)** et de l'institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) à hauteur de 5,8 M€ (en baisse de 0,6 M€ par rapport à 2017), des remboursements de frais versés par les **budgets annexes de l'assainissement et de l'eau** pour 7,5 M€, et des redevances versées par Eau de Paris au titre des biens et terrains mis à disposition pour 5,3 M€ (+0,1 M€).

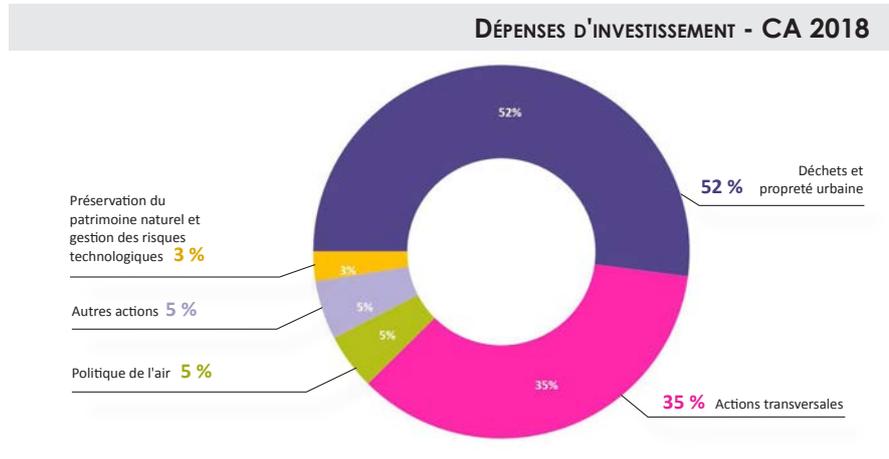
Enfin, les carrières ont généré une recette de 1,7 M€ (-0,4 M€ sur un an.) Elle est constituée pour l'essentiel par les participations des départements et des communes aux charges de fonctionnement (1 M€) et la vente de cartes et renseignements (0,6 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

⁽²⁾ Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Dépenses

AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT », 74,7 M€ ONT ÉTÉ INVESTIS EN 2018, SOIT +10,5 M€ PAR RAPPORT À 2017 (64,2 M€).



38,4 M€ ont été investis en 2018 en faveur de la politique de gestion des déchets et de la propreté urbaine, soit une augmentation de 6,7 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2017. Ces dépenses d'investissement ont été consacrées aux actions suivantes : acquisition de véhicules (30 M€ en 2018 contre 22,2 M€ en 2017). Cette augmentation s'explique par une forte montée en charge de l'acquisition d'engins à énergie propre.

Les dépenses consacrées à la rénovation des locaux et lieux d'appel s'élèvent à 2,7 M€. L'exercice a en effet été marqué par une hausse du nombre de locaux ayant fait l'objet de rénovation afin d'améliorer les conditions de travail. Enfin, 1,5 M€ ont été consacrés à l'aménagement et la réhabilitation des garages. Les principaux garages concernés sont les suivants : Paris Sud-Ouest, Issy les Moulineaux, Aubervilliers et Romainville.

Les investissements permettant d'améliorer la collecte des déchets ont été de 1,2 M€ et ont principalement porté sur la collecte des pneumatiques dans la zone d'aménagement concertée Clichy-Batignolles (1,1 M€).

Enfin, les dépenses d'investissement en matière de tri, de valorisation et de traitement des déchets se sont élevées à 2,4 M€, soit une augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2017. Ces dépenses concernent l'entretien et la sécurisation des déchetteries (0,6 M€) ainsi que la création de centres de valorisation et d'apport des encombrants (1,8 M€).

26,2 M€ ont été consacrés aux actions transversales en faveur du plan climat, soit une hausse de 1,5 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2017

Concernant les bâtiments publics, les dépenses relatives au plan climat se sont ainsi réparties :

- 17,9 M€ pour la modernisation des centres thermiques des équipements publics (stable par rapport à 2017) ;
- 5,2 M€ pour la modernisation des ventilations des équipements publics (+ 0,7 M€ par rapport à 2017) ;
- 1,3 M€ en matière de travaux dans les bâtiments administratifs (+ 0,9 M€) ;
- Enfin, les dépenses de fournitures pour les interventions en régie se sont élevées à 0,6 M€ contre 0,5 M€ en 2017.

Les dépenses relatives aux espaces verts se sont élevées à 1,2 M€, soit une baisse de 0,2 M€ par rapport à 2017.

3,8 M€ ont été consacrés aux autres actions en faveur de l'environnement, soit une hausse de 2 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2017.

Les dépenses consacrées aux projets d'agriculture urbaine se sont élevées à 3,1 M€, soit une hausse de 1,4 M€ par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique principalement par l'accélération des dépenses liées à la réalisation d'une ferme urbaine sur le toit de la Halle Fret, au sein de la zone d'aménagement Chapelle International (+ 1,3 M€ par rapport à 2017).

En parallèle, 0,7 M€ ont été dépensés pour la prévention contre les rats (+0,6 M€ par rapport à 2017).

3,6 M€ ont été consacrés à la politique de l'air (soutien au développement de véhicules propres), soit une hausse de 0,6 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2017. 3,6 M€ ont été versés sous forme de subventions et d'aides financières en matière de soutien au développement de véhicules propres. Ce poste de dépenses est en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2017. L'augmentation est liée à l'extension de ces aides décidée par la collectivité et au succès croissant de celles-ci.

1,8 M€ a été dédiés à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques, soit une diminution de 0,6 M€ par rapport aux dépenses constatées en 2017. La diminution constatée par rapport à 2017 s'explique par la baisse des opérations de consolidation des sols.

Les dépenses relatives aux services communs ont représenté 0,5 M€, soit une hausse de 0,3 M€ par rapport à 2017.

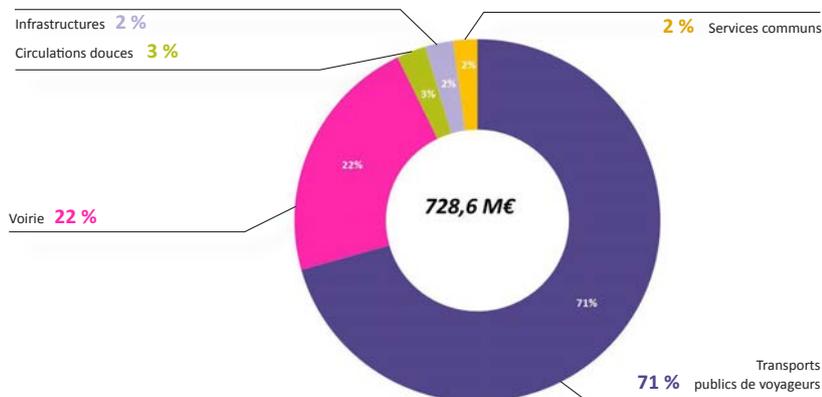
Enfin, 0,4 M€ ont été consacrés aux actions en matière de gestion de l'eau. Ce montant est stable par rapport à 2017.

Recettes

LES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA FONCTION « ENVIRONNEMENT » S'ÉLÈVENT À 1,5 M€, SOIT UNE DIMINUTION DE 3,7 M€ PAR RAPPORT À 2017.

Les recettes sont exclusivement constituées de subventions perçues au titre de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets. L'écart entre 2017 et 2018 s'explique par la perception en 2017 d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4,7 M€, versée par l'État dans le cadre de la modernisation du système énergétique de certains bâtiments publics.

BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AUX TRANSPORTS - CA 2018



EN M€	CA 2017	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	537,9	591,9
<i>dont masse salariale</i>	<i>57,4</i>	<i>66,9</i>
Dépenses d'investissement	133,8	136,7
Recettes de fonctionnement	204,5	335,8
Recettes d'investissement	13,1	10,1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

AU CA 2018, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX TRANSPORTS S'EST ÉLEVÉ À 591,9 M€, DONT 66,9 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

248 postes ont été créés au BP 2018 sur la fonction transports, dont 231 postes à la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) au titre de la reprise des fourrières et des marchés d'enlèvement des véhicules consécutive à la réforme du statut de Paris.

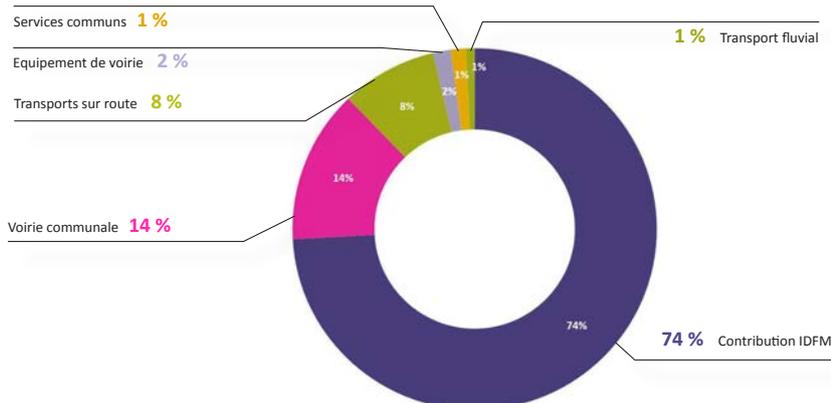
Par ailleurs, le service des déplacements a été doté d'une nouvelle division dédiée au contrôle des marchés de stationnement, avec la création de 6 postes. 11 postes supplémentaires sont venus renforcer les fonctions supports de la direction.

Des transformations catégorielles ont été opérées pour soutenir le déroulement de carrière des agents, avec 3 requalifications de C en B au profit des adjoints techniques.

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +241 emplois budgétaires sur cette fonction.

HORS MASSE SALARIALE, LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES TRANSPORTS REPRÉSENTENT 525 M€ AU CA 2018.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2018



La contribution à Ile-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec un montant de 387,7 M€, en progression de 3,1 M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse correspond à la progression des contributions statutaires versées par chaque collectivité. Pour 2018, cette progression a été de 0,8 %, alors que l'inflation était estimée au projet de loi de finances 2018 à 1,1 %.

Les dépenses de voirie communale s'élèvent à 71,4 M€ au CA 2018.

Au sein de ce montant, les dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie communale représentent 25,1 M€. Le renforcement des interventions d'entretien des chaussées et des trottoirs se traduit par une hausse des dépenses de 1,6 M€ pour atteindre 5,5 M€ au CA 2018.

Elles comprennent également les dépenses d'entretien délégué (2,3 M€), de fournitures de voirie (1,9 M€), d'entretien et d'exploitation du boulevard périphérique (1,9 M€), de signalétique (1,4 M€) et de maintenance des tunnels (1,2 M€). Les dépenses liées aux équipements de voirie publique s'élèvent à 0,9 M€, en hausse de 0,7 M€ en raison de la maintenance des bornes Autolib assurée sur la moitié de l'année 2018 par la Ville de Paris.

Par ailleurs, les dépenses au titre des travaux pour comptes de tiers s'établissent à 6,7 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2017 du fait de la poursuite de la bascule en section d'investissement des comptes de tiers en secteur distinct pour un montant d'1 M€, compensée en partie par une hausse des dépenses des comptes de tiers hors secteur distinct de 0,5 M€.

À la suite de la réforme du statut de Paris et de la municipalisation du stationnement, les dépenses relatives au stationnement de surface atteignent 39,4 M€, en hausse de 26 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution s'explique pour 10,3 M€ par le transfert des dépenses et des recettes relatives à l'enlèvement des véhicules gênants (fourrières) de la Préfecture de police vers le budget de la Ville, pour 12,2 M€ par le financement du marché de contrôle du stationnement et, pour 2,7 M€, par la mise en œuvre du forfait post stationnement (FPS). Ce dernier montant est constitué des sommes versées à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA) pour le traitement des FPS.

Par ailleurs, les dépenses relatives aux moyens de paiement du stationnement (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) s'établissent à 8,1 M€, en baisse de 1,8 M€ par rapport au CA 2017 en raison d'une activité moins forte que prévue ainsi que de l'utilisation de moyens de paiement moins coûteux en traitement.

Enfin, les dépenses consacrées à l'entretien des parcs de stationnement des autocars augmentent de 2,7 M€, pour un montant de 4,2 M€ au CA 2018, en raison d'une hausse de l'activité touristique, couplée à une augmentation du montant de la redevance versée par la Ville aux concessionnaires de parkings accueillant les autocars.

Les dépenses liées au stationnement concédé représentent 6,9 M€ au CA 2018. Ce poste regroupe les crédits afférents à la gestion des parcs de stationnement exploités par des concessionnaires. Il progresse de 1,2 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution est liée au changement de mode de gestion intervenu en 2017 : désormais la Ville s'acquitte directement de la taxe foncière sur ces parkings, avant d'en percevoir le remboursement par les concessionnaires, alors que les concessionnaires acquittaient eux-mêmes cette taxe auparavant.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 44,5 M€.

18,9 M€ ont été consacrés à Vélib', soit une hausse de 4,3 M€ par rapport au CA 2017. Cette évolution est liée au changement de prestataire, effectif depuis le 1er janvier 2018. Dans le cadre du nouveau contrat dit « Vélib'2 », la contribution de la collectivité parisienne au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) représente 17,1 M€ au CA 2018. Cette dépense prend en compte les pénalités appliquées à l'opérateur Smovengo, titulaire du marché Vélib' 2. Du fait de difficultés techniques et opérationnelles prolongées, Smovengo s'est vu imposer 8 M€ de pénalités par le SAVM, qui se sont matérialisées par une baisse des contributions des collectivités au prorata temporis du nombre de stations, soit 3,1 M€ pour la collectivité parisienne. En outre, 1,8 M€ ont été consacrés au solde du contrat Vélib'1.

2,3 M€ ont été consacrés à Autolib afin de participer au remboursement de l'emprunt à travers une subvention d'équilibre au Syndicat Mixte Autolib Vélib (SMAVM).

12,7 M€ ont été dédiés aux transports prévus pour les personnes à mobilité réduite (PAM). La mise en œuvre d'un nouveau marché de prestations de service a entraîné une économie de 1,6 M€ par rapport au CA 2017, avec un maintien à son niveau du service rendu.

Enfin, les dépenses liées au fonctionnement des traverses s'élèvent à 10,6 M€, en hausse de 7,1 M€ par rapport au CA 2017. Cette progression s'explique notamment par le renouvellement du contrat des anciennes traverses, la poursuite de la motorisation électrique et le renouvellement du parc.

Les équipements de voirie représentent 8,2 M€ au CA 2018, stables par rapport au CA 2017. La majeure partie de ces dépenses concerne l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique. Ce poste regroupe également l'entretien du mobilier urbain (0,3 M€).

Les dépenses liées au maintien de la viabilité de la mobilité sur route et trottoirs en période hivernale représentent 0,3 M€.

Les dépenses relatives aux circulations douces s'élèvent à 1,4 M€ au CA 2018. Au sein de ce montant, les crédits destinés à l'opération « Paris Respire » représentent 0,9 M€.

Les dépenses au titre des services communs s'élevèrent à 7 M€ au CA 2018. Elles comprennent notamment 2,7 M€ au titre des déplacements, correspondant aux prestations assurées par les transports automobiles municipaux, aux dépenses de carburant et aux transports de biens.

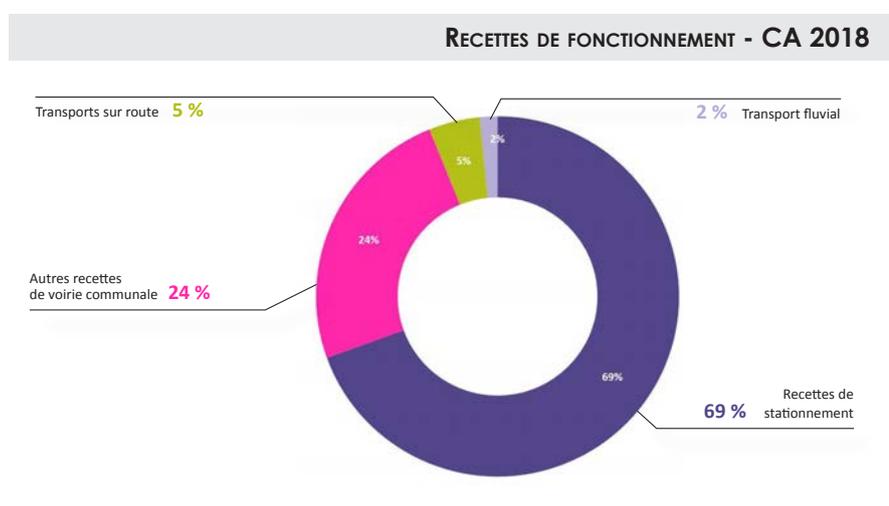
Elles regroupent également les crédits prévus pour les diverses charges immobilières liées à la fonction « transports » (0,8 M€), les frais d'études (0,7 M€), les dépenses relatives à l'information des usagers concernant les chantiers (0,3 M€) ainsi que les dépenses de maintenance, d'informatique et les services supports (2,2 M€).

Enfin, 0,3 M€ a été consacré à **des subventions** et cotisations, qui concernent principalement la prévention sur la sécurité routière (journée de formation, intervention à différents événements, formation de jeunes étudiants à la prévention).

Les dépenses concernant les haltes fluviales et les infrastructures fluviales représentent 4 M€ dont 2,5 M€ pour l'entretien et l'exploitation des canaux, 1,3 M€ pour le paiement des taxes et contributions et 0,2 M€ pour les services communs.

Recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT LIÉES AUX TRANSPORTS REPRÉSENTENT 335,8 M€, EN HAUSSE DE 131,3 M€ PAR RAPPORT AU CA 2017, PRINCIPALEMENT SOUS L'EFFET DE LA RÉFORME DU STATUT DE PARIS ET DE LA MUNICIPALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT.



Les recettes de voirie communale s'élevèrent à 314,6 M€, en progression de 148,7 M€ par rapport au CA 2017.

Les recettes au titre du stationnement de surface s'établissent à 258 M€, en hausse de 150,7 M€ par rapport au CA 2017.

Ce montant comprend 232,8 M€ de recettes liées au stationnement, soit une hausse de 125,5 M€ par rapport au CA 2017 sous l'effet de la hausse du taux de respect (passant de 10% à 20%), des nouvelles modalités de contrôle et de sanction induites par la réforme du stationnement. Au sein de ce montant, 159,1 M€ ont été perçus au titre des droits de stationnement et 62,5 M€ au titre des FPS. Enfin, 11,2 M€ de recettes ont également été perçus au titre des droits de stationnement des autocars.

Conformément à la réforme du statut de Paris, les **recettes de fourrières** sont désormais perçues par la Ville et s'élevèrent à 25,2 M€ au CA 2018.

Les redevances de stationnement concédé atteignent 41,9 M€, en progression de 1,9 M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse s'explique par la revalorisation des redevances, mais aussi par le mouvement technique lié au paiement par la Ville de la taxe foncière sur les parkings et remboursée par les concessionnaires, opéré depuis 2017 (cf supra).

Enfin, les recettes liées au patrimoine de voirie s'élevèrent à 14,7 M€, en baisse de 3,9 M€ par rapport au CA 2017 en raison de la bascule progressive des comptes de tiers en section d'investissement pour un montant de 5,1 M€, partiellement compensée par une hausse exceptionnelle de la redevance des équipements publics en lien avec des événements ponctuels. Ces recettes regroupent notamment 7,2 M€ sur les droits d'occupation du domaine public, en hausse de 1 M€ par rapport au CA 2017 du fait du relèvement de la grille tarifaire sur certains droits d'occupation du domaine public. Elles regroupent également 3,4 M€ au titre des redevances sur les stations-service, et 2,4 M€ de recettes perçues au titre des prestations du laboratoire d'essais des matériaux de la Ville de Paris et du laboratoire d'essais de la rue (LEM/LER).

Les recettes relatives aux transports sur route s'établissent à 15,8 M€ au CA 2018, en diminution de 15,7 M€ par rapport au CA 2017. Cette baisse apparente s'explique intégralement par le fait que, dans le cadre du contrat Vélib' passé avec le nouveau prestataire, les recettes des usagers sont désormais perçues directement par le SAVM, qui réalise les dépenses d'entretien et de maintenance, et non plus par la Ville. Le reliquat de recettes perçues par la Ville (3,6 M€) correspond à des redevances exceptionnelles prévues dans le premier contrat Velib' dont le dernier versement a été effectué en 2018.

Le produit relatif à l'activité de transport public PAM à destination des personnes à mobilité réduite est de 9,3 M€, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2017.

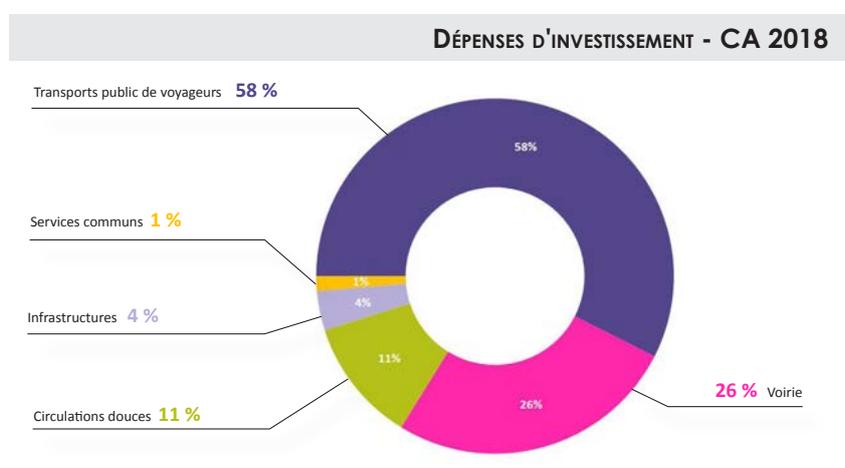
Les transports sur route incluent également 1,8 M€ de recettes d'Autolib' en 2018 et 0,5 M€ au titre des traverses.

Enfin, le transport fluvial représente 5,4 M€ de recettes, notamment du fait des remboursements et autres produits collectés par Eau de Paris (3,7 M€) et des droits d'occupation du domaine public fluvial (1,1 M€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

136,7 M€ DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ONT ÉTÉ DÉDIÉS AUX TRANSPORTS, EN AUGMENTATION DE 2,9 M€ PAR RAPPORT À 2017.



En matière de transports publics de voyageurs, les dépenses d'investissement consacrées aux grands travaux d'extension du réseau de transports collectifs et à l'amélioration des équipements existants (gares, bus, métro), se sont élevées à 78,4 M€ contre 80,2 M€ en 2017

39 M€ ont été consacrés au prolongement de la ligne 14 de Saint Lazare à Saint Ouen et à l'adaptation des gares, 28,6 M€ à l'extension du tramway de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine ou encore 8 M€ pour l'adaptation des stations sur la ligne 11 dans le cadre de sa prolongation. 1,8 M€ ont été dépensés en faveur des déplacements par le réseau de bus.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des circulations douces se sont élevés à 15,3 M€ contre 9,2 M€ en 2017.

Cette évolution s'explique principalement par l'accélération des travaux relatifs à la mise en place de nouvelles pistes cyclables dans le cadre du Plan vélo (11,8 M€ contre 5,8 M€ en 2017).

Par ailleurs, 2,4 M€ ont été consacrés à la création de nouvelles « zones 30 » et 0,9 M€ pour l'amélioration du cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les dépenses de voirie s'élèvent à 35,9 M€ et sont en augmentation par rapport à l'année précédente (34,6 M€ au CA 2017).

Les dépenses de voirie s'élèvent à 35,9 M€ et sont en augmentation par rapport à l'année précédente (34,6 M€ au CA 2017).

Les dépenses concernées portent sur l'entretien du patrimoine de voirie et des équipements de stationnement de surface. Les dépenses récurrentes d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis se sont établies à 10,9 M€. La mise en conformité des tunnels routiers a conduit à un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 4 M€ contre 1 M€ au CA 2017. 11,2 M€ ont été consacrés à l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique contre 5,9 M€ en 2017. Cette hausse est principalement dû à la mobilisation de 4,6 M€ pour la poursuite du déploiement d'enrobés phoniques afin de réduire les nuisances sonores.

Les infrastructures, rassemblant les gares et les canaux, se sont vues consacrer 4,9 M€, soit 1,9 M€ de plus qu'en 2017.

L'entretien des canaux a mobilisé 3,5 M€ contre 2,3 M€ en 2017. Le canal Saint-Martin s'est vu consacré 1,2 M€ notamment pour la mise en sécurité de la voûte du tunnel.

Les dépenses pour les services communs représentent 1,8 M€, soit 4,6 M€ de moins que l'an passé.

Il s'agit exclusivement des dépenses réalisées pour l'entretien des locaux de voirie. L'écart avec l'an passé s'explique par le fait qu'en 2017 une opération de régularisation comptable avait engendrée une dépense de 5,5 M€. Par ailleurs, en 2017, seuls 0,8 M€ avaient été consacrés à l'entretien des locaux de voirie.

Enfin, le transport de marchandises, du fait de la mise en œuvre de la charte logistique urbaine durable, a représenté 0,1 M€.

Recettes

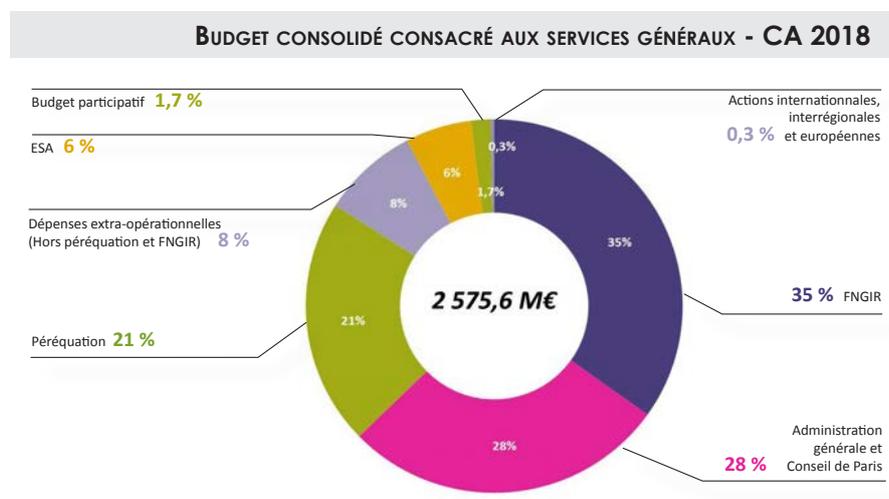
10,1 M€ de recettes d'investissement liées aux transports ont été perçus en 2018.

4,2 M€ ont été reçus dans le cadre des remboursements pour les opérations de voirie réalisées pour le compte de tiers.

Par ailleurs, 3 M€ ont été perçus sous forme de cofinancement dans le cadre de l'opération d'extension du T3.

Enfin, 1,4 M€ ont été obtenus dans le cadre de cofinancements liés aux projets de pistes cyclables et de modération de vitesse.

Aucune recette n'avait été perçue en 2017 sur ce poste



PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

La fonction 0 « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les « opérations non ventilables », imputées en rubrique 01, qui comprennent les dépenses et recettes extra-opérationnelles concourant aux grands équilibres financiers du budget de la collectivité parisienne ainsi que les opérations d'ordre ⁽¹⁾. Elle comprend également les crédits alloués aux états spéciaux d'arrondissement (ESA), ainsi qu'aux dépenses et recettes découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité. Enfin, cette fonction retrace les crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens.

Les flux croisés entre la Ville et le Département ont été neutralisés : il s'agit du remboursement des frais de fonctionnement des groupes d'élus (1,6 M€) ainsi que du remboursement de la prime départementale (2,1 M€). Par ailleurs l'opération relative au bail emphytéotique de la Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes, est également neutralisée (11,7 M€).

EN M€	CA 2017	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	2 349,8	2 376,0
dont masse salariale	367,7	381,4
Dépenses d'investissement	223,9	199,6
Recettes de fonctionnement	6 192,9	6 246,0
Recettes d'investissement	222,5	165,7

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AUX SERVICES GÉNÉRAUX S'EST ÉLEVÉ, EN 2018, À 2 376 M€, DONT 381,4 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.

378 postes ont été créés au BP 2018, dont 338 liés à la réforme du statut de Paris. Il s'agit notamment du transfert de 188 postes et 228 mois à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) pour la délivrance des titres d'identité et des passeports.

Des renforts de gestion ont également été assurés pour l'ensemble des directions supports de la Ville impactées par la réforme du statut de Paris.

Par ailleurs, 40 autres postes ont été créés au BP 2018, avec notamment la création au Secrétariat général d'une nouvelle structure dédiée à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 dotée de 23 postes, dont 14 créations nettes et 9 transferts.

Des renforcements ont également été prévus pour intégrer de nouvelles compétences ou des transferts d'attribution de l'État. Cela s'est notamment traduit par 11,5 postes pour la reprise des Pactes Civils de Solidarité (PACS) à la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT). 10 postes ont également été créés au service du Conseil de Paris pour accompagner le remaniement de l'exécutif. A la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM), 1 poste a été créé pour renforcer la mission partenariats, à la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) 1 poste est venu renforcer le suivi des procédures judiciaires relatives aux contentieux liés aux changements d'usage des locaux d'habitation, à la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) 2 postes ont été créés pour la mise en œuvre des projets du domaine des ressources humaines.

Des mesures catégorielles ont été mises en œuvre au profit des agents d'accueil et de surveillance du service des cimetières, avec

⁽¹⁾ Cependant, tous les montants présentés dans cette partie du rapport sont des dépenses et recettes réelles, l'autofinancement et les opérations d'ordre étant pour leur part détaillés dans la partie III du rapport. Ils correspondent principalement aux opérations comptables (dotations aux amortissements, provisions pour risques notamment), strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

16 requalifications en catégorie B dans le corps des techniciens de tranquillité publique et de surveillance et 2 requalifications de B en A afin de tenir compte du niveau élevé des responsabilités des conservateurs.

A la DDCT, 1 requalification d'emploi en catégorie A et 5 requalifications de catégorie C en catégorie B ont été réalisées dans le cadre du plan état civil des mairies.

Dans le cadre du plan d'accès à l'emploi titulaire, 24 créations d'emplois titulaires ont été actées au profit d'agents de nettoyage contractuels (DILT).

Au total sur l'année 2018, en incluant les autres mouvements (redéploiements, transformations, transferts), le solde des mouvements budgétaires s'établit à +328,5 emplois budgétaires sur cette fonction.

► DÉPENSES EXTRA-OPÉRATIONNELLES

Le montant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), créé en 2011 suite à la réforme de la taxe professionnelle, reste stable à 898,2 M€.

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) atteignent 549,3 M€ contre 519,8 M€ au CA 2017. Elles progressent ainsi de 5,7 % (+ 29,5 M€) sous l'effet de :

- la hausse de 16,8 M€ de la contribution aux deux **fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)**, dont le montant total atteint 134,8 M€ (+ 14 %). Cette évolution s'explique par la progression du produit perçu au titre des DMTO entre 2016 et 2017 ;
- la hausse de 12,5 M€ du **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** qui atteint 187 M€ en 2018. Cette augmentation est liée au rehaussement en loi de finances pour 2018 du plafonnement de la contribution en fonction des recettes fiscales agrégées. Ce taux passe de 13 % en 2017 à 13,5 % en 2018. Par ailleurs, le montant des recettes pris en compte pour le prélèvement parisien comprend des recettes de fiscalité directe pourtant perçues par la Métropole du Grand Paris (CVAE, TASCOT, IFRER) ;
- la hausse de 10 M€ de la contribution au **fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)**, qui atteint 181,4 M€. Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à l'Ile-de-France a pour objectif d'assurer une redistribution des richesses entre les communes de la région. Son montant est fixé chaque année par la loi (330 M€ en 2018) ;
- la diminution de 0,8 M€ de la contribution au **fonds de solidarité des départements de la région d'Ile-de-France (FSDRIF)**, qui s'élève à 27,5 M€ ;
- la diminution de 9,1 M€ de la contribution au **fonds de péréquation de la CVAE**, qui s'élève à 18,6 M€. Cette baisse s'explique par le transfert en 2017 de 25 points de CVAE des départements vers les régions.

La gestion de la dette, qui comprend les charges d'intérêts de la dette, progresse de 3 M€ pour atteindre 136,1 M€.

Les **autres opérations** représentent 23,2 M€ et se répartissent en 13,3 M€ de restitutions de taxes, 8,4 M€ de provisions semi-budgétaires du Département et 1,5 M€ de charges financières hors charge de la dette.

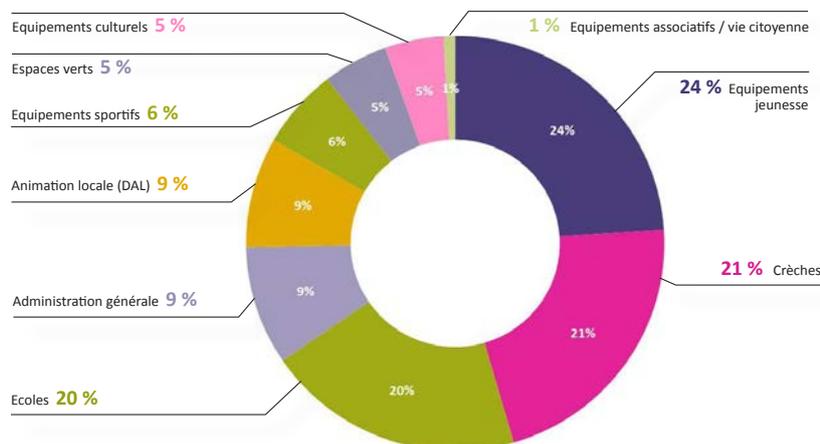
► DOTATIONS AUX ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT (ESA)

Les dotations versées aux ESA s'élèvent à 139,9 M€ en 2018 (- 0,9 M€ par rapport au CA 2017).

La dotation de gestion locale (DGL) des ESA atteint 127,7 M€, contre 128,7 M€ en 2017.

Les dépenses au titre de la dotation d'animation locale (DAL) s'élèvent à 12,2 M€ contre 12,1 M€ en 2017.

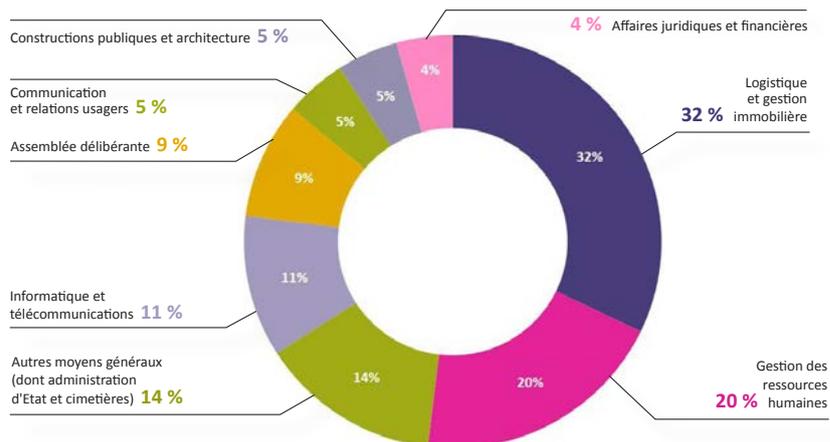
RÉPARTITION DES DÉPENSES DES DOTATIONS
DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ÉTATS SPÉCIAUX EN 2018 - CA 2018



► DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ADMINISTRATION

Le budget de fonctionnement hors masse salariale consacré **aux dépenses générales de l'administration** s'élève à 240,9 M€, en baisse de 2 % (4,9 M€) par rapport au CA 2017.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CA 2018



Le premier poste de dépenses concerne la **logistique et la gestion immobilière**, à hauteur de 77,5 M€. Ce montant progresse de 9,9 M€ par rapport au CA 2017. Cette augmentation est notamment liée à la réforme du statut de Paris, qui génère des dépenses nouvelles pour l'équipement, l'habillement et la prise à bail des nouveaux locaux pour les agents transférés de la Préfecture de police. Elle s'explique par ailleurs par la centralisation des crédits de nettoyage des locaux sur le budget de la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT). Les dépenses du compte locatif atteignent 38,6 M€, en hausse de 6,5 M€ par rapport à 2017. L'achat de vêtements de travail représente une dépense de 6,8 M€ (+0,7 M€) et les locations de véhicules aux transports automobiles municipaux (TAM), une dépense de 6 M€ (+0,1 M€). Les crédits consacrés au nettoyage des locaux s'élèvent à 7,7 M€ (+1,1 M€). Les dépenses d'affranchissement restent stables à 2,7 M€.

Le deuxième poste de dépenses concerne la **gestion des ressources humaines**, à hauteur de 47,6 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport à 2017.

Les **œuvres sociales** à destination des agents représentent 21,8 M€. Ces dépenses comprennent 12,9 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la ville de Paris et du département de Paris (ASPP) et 6,7 M€ en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). En complément, 2,2 M€ sont consacrés aux prestations sociales à destination des agents.

Les **dépenses de formation** de la collectivité, hors frais engagés dans le cadre de l'accès à l'emploi (voir la fonction « Action économique » au sein du présent rapport), s'élèvent à 12,6 M€, en hausse de 0,7 M€. La participation au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) atteint ainsi 2 M€ en 2018 (+0,5 M€) et l'enveloppe dédiée à la formation des agents (hors FIPHFP) s'élève à 10,6 M€ (+0,2 M€).

Enfin, 13,1 M€ sont consacrés aux versements des **pensions et rentes** (4,2 M€), à la prise en charge des **accidents du travail et maladies professionnelles** (3,8 M€) et au financement des congés bonifiés (3 M€). Les crédits relatifs aux services support, à l'organisation de concours et recrutements, à la communication interne et aux frais de gestion de la convention passée avec Pôle emploi pour l'indemnisation chômage de la collectivité parisienne ont représenté une dépense totale de 2,1 M€.

Les dépenses relatives à **l'informatique et aux télécommunications** s'élèvent à 26,7 M€, en progression de 0,5 M€ par rapport à 2017. Les crédits alloués aux télécommunications passent de 6,4 M€ en 2017 à 6,8 M€ en 2018, en raison de la réforme du statut de Paris. Les dépenses liées aux applications et aux postes de travail représentent 19,9 M€ au CA 2018 (+ 0,1 M€).

Les dépenses relatives au fonctionnement du **Conseil de Paris** représentent 21,9 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2017. Elles comprennent notamment les indemnités et cotisations associées, les frais de formation et de mission des maires, adjoints et conseillers (17,3 M€) et la subvention versée à la caisse de retraite des élus (3,3 M€).

L'enveloppe allouée à **l'entretien et la maintenance des constructions publiques** s'élève à 11,4 M€, en repli de 0,9 M€ par rapport à 2017. Ce montant comprend notamment 4,7 M€ destinés à la maintenance, 2,3 M€ à l'achat de prestations aux TAM, et 1,4 M€ de fourniture de petit équipement. Ces dépenses diminuent de 1,2 M€ par rapport à 2017, exercice sur lequel a pesé le financement du contrat de transaction signé avec le titulaire d'un marché relatif à la reconstruction du stade Jean Bouin pour 0,8 M€.

L'ensemble des crédits afférents aux **affaires juridiques et financières** de la collectivité parisienne représentent 10,5 M€ (après neutralisation de l'opération relative à la Porte de Versailles, équilibrée en dépenses et en recettes, cf. ci-dessus), en recul de 10,9 M€

par rapport à l'année 2017, qui avait donné lieu au versement d'une indemnité exceptionnelle de 10 M€ équilibrée en recettes dans le cadre de la mise en œuvre du protocole transactionnel entre la Ville et le ministère de la culture relatif à l'ancien musée national des Arts et Traditions populaires (MATP).

Les dépenses consacrées à l'accès au droit progressent de 0,2 M€ et s'élèvent à 2,2 M€. Les frais d'actes de contentieux s'élèvent à 2,1 M€ en hausse de 0,3 M€ principalement sous l'effet des frais de représentation de la Ville devant la commission du contentieux du stationnement payant. Le montant des condamnations judiciaires s'élève à 1,2 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2017.

Les autres dépenses regroupent notamment 2,4 M€ de frais d'assurance (+0,2 M€) et 1,7 M€ au titre des marchés publics et concessions (annonces et insertions, taxes foncières, redevances d'occupation).

Les charges relatives à la **gestion des cimetières** représentent 7,1 M€ en 2018, en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2017. Elles comprennent 2,7 M€ dédiés à la gestion des cimetières, 1,5 M€ au titre de la mission funéraire, qui réalise le suivi des délégations funéraires (pompes funèbres et crématorium du Père Lachaise) et 2,9 M€ au titre du budget annexe du fossoyage.

Les **dépenses de communication** s'établissent à 7,8 M€ (+ 0,1 M€). Les crédits consacrés à l'organisation d'événements, tels que Paris Plages, le feu d'artifice du 14 juillet et la retransmission de la coupe du monde de football sur le parvis de l'Hôtel de Ville et le champ de Mars s'élèvent à 3,2 M€. Ces dépenses ont également financé les commémorations du 25 août 1944, date de la libération de Paris, et les cérémonies du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Les dépenses destinées à faire connaître l'action de Paris (magazines et imprimés, achat d'espace, communication numérique) s'élèvent à 2,8 M€. Les dépenses de protocole sont restées stables à 0,8 M€ et les crédits consacrés à l'organisation d'expositions se sont élevés à 0,4 M€ (- 0,1 M€).

Les dépenses relatives aux **relations avec les usagers et les associations** s'élèvent à 3,8 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport au CA 2017. Les dépenses de services généraux consacrées à la vie associative progressent en effet de 0,6 M€ et atteignent 1,7 M€ suite au transfert des dépenses relatives aux Maisons de la Vie Associative des 8 arrondissements centraux vers la DDCT. Les dépenses dédiées à la concertation progressent pour leur part de 0,3 M€ et s'élèvent à 1,7 M€.

Les dépenses liées au médiateur de Paris et à l'accueil des usagers atteignent 0,8 M€, celles relatives au fonds des maires s'élèvent à 0,6 M€.

Les dépenses dédiées au **pilotage et à la modernisation de la collectivité** portées par le Secrétariat général de la Ville de Paris représentent 4,6 M€. L'augmentation de 2,6 M€ par rapport au CA 2017 résulte d'une mesure de périmètre liée au transfert de l'enveloppe dédiée au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information depuis le budget de la Direction des Finances et des Achats (DFA) vers celui du Secrétariat général.

Enfin, les **autres moyens généraux** représentent 22 M€ contre 28,4 M€ au CA 2017. Cette rubrique comprend les crédits destinés à couvrir les opérations comptables non gagées par des recettes en investissement (créances admises en non-valeur, annulation de titres sur exercices antérieurs, apurements de déficit de régie) pour 17,4 M€ (-1,7 M€), la participation versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour 2,3 M€ (-0,7 M€) et les frais bancaires générés par l'utilisation de moyens de paiement par carte bancaire dans les équipements de la collectivité, pour 1,2 M€ (-0,7 M€). Elle inclut également les dépenses consacrées aux élections à hauteur de 0,4 M€, en baisse de 2,2 M€ par rapport à 2017, année qui avait donné lieu à l'organisation de quatre scrutins électoraux.

► ACTIONS INTERNATIONALES, INTERRÉGIONALES ET EUROPÉENNES

Le budget alloué aux **relations internationales** s'élève à 6,9 M€, en baisse de 2,2 M€ par rapport au CA 2017, principalement du fait du décalage à 2019 de la subvention liée aux projets « Paris intelligente et durable », financés par le fonds européen de développement économique et régional (FEDER), qui s'élève à 0,1 M€, en diminution de 1,8 M€.

Les dépenses consacrées à l'action diplomatique de Paris s'élèvent à 3,4 M€, en repli de 0,3 M€. Il s'agit notamment de subventions versées à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) pour 1,6 M€, à la maison de l'Europe (0,2 M€) et à l'Institut français (0,1 M€), ainsi qu'aux dépenses consacrées à des événements pour 0,5 M€ (cérémonies de nouvel an à l'Hôtel de Ville, fête de l'Europe, Paris quartier d'été notamment).

Les subventions versées au titre de la coopération internationale atteignent 2 M€, en hausse de 0,1 M€. Il s'agit pour l'essentiel de subventions versées à des associations porteuses de projets dans les domaines de la santé et de la lutte contre le Sida.

Par ailleurs, les dépenses relatives aux actions internationales en matière de collecte et de propreté demeurent stables à 0,2 M€.

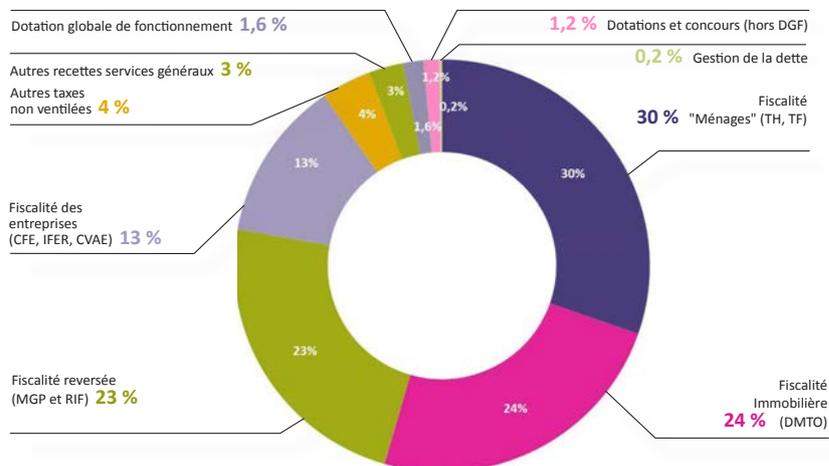
Les dépenses consacrées à l'action métropolitaine en lien avec le Grand Paris s'élèvent à 0,7 M€, stables sur un an, dont 0,3 M€ de contribution au forum métropolitain et 0,3 M€ de cotisations à des associations d'élus.

Enfin, les crédits consacrés aux actions interrégionales avec les villes d'outre-mer (subventions aux associations, commémorations de l'abolition de l'esclavage et contribution au carnaval tropical) atteignent 0,3 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2017 où une aide d'urgence de 0,1 M€ avait été versée à la Protection Civile et la Croix-Rouge suite à l'ouragan Irma.

Recettes

Les recettes des services généraux représentent 6 246 M€, en progression de 53 M€ (+ 1 %) par rapport à 2017.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2018



► RECETTES EXTRA-OPÉRATIONNELLES

Elles sont constituées des recettes de fiscalité locale, des dotations et concours et des produits financiers.

Le montant des recettes fiscales s'élève à 5 883,8 M€ en 2018, en hausse de 104 M€ par rapport à 2017.

- Les **contributions directes** s'établissent à 2 677,4 M€, soit une hausse de 1,5 % (39,4 M€) par rapport au CA 2017 ⁽¹⁰⁾.

Le produit de la **taxe d'habitation (TH)** a augmenté de 2 M€ (+ 0,3 %). La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, établie à + 1,2 % pour 2018⁽¹¹⁾, a généré un produit supplémentaire de 9,7 M€ de TH. A contrario, la dynamique spontanée des bases de la TH, affectée par une diminution du nombre des résidences secondaires (-5 036) et une augmentation des bases exonérées, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'exonération « vieux parents », a eu en 2018 un impact négatif, de 7,7 M€.

Le produit des **taxes foncières (TF)** a augmenté de 18 M€ (+ 1,8 %) dont 12 M€ imputables à la revalorisation forfaitaire des bases (+ 1,2%) et près de 6 M€ (+ 0,6 %) liés à leur dynamique spontanée. La dynamique spontanée des bases de la taxe foncière sur le foncier bâti correspond au solde des constructions, démolitions et modifications physiques de locaux taxables (professionnels et d'habitation) mais aussi aux retours à imposition de locaux exonérés de manière temporaire lors des exercices antérieurs.

Concernant la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, son montant est demeuré stable par rapport à 2017 et s'établit à 465,6 M€ (contre 465,2 M€ en 2017). Le montant de CVAE versé à la collectivité étant calculé schématiquement d'après la valeur ajoutée constatée en N-2, le montant de CVAE 2018 est à rapprocher de l'activité des entreprises implantées à Paris en 2016. Derrière cette apparente stabilité, la valeur ajoutée des différents secteurs d'activité a fortement varié entre 2015 et 2016. Ainsi, l'implantation de nouvelles activités ou des franchissements de seuil de chiffre d'affaires (152 500€ ⁽¹¹⁾) par certaines entreprises a contribué à améliorer le produit de CVAE d'environ 10 M€, tandis que la baisse de valeur ajoutée constatée en 2016, pour les secteurs financiers et les assurances, a contribué à une diminution équivalente

ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES DIRECTE

EN M€	CA 2017	CA 2018	ÉVOLUTION	ÉVOL. %
Taxe d'habitation	806,0	808,1	2,17	0,3
dont majoration sur les résidences secondaires	63,8	61,6	-2,3	-3,5
Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	1 013,0	1031,5	18,5	1,8
Cotisation foncière des entreprises	325,1	334,9	9,8	3,0
Rôles complémentaires (hors TEOM)	1,6	5,4	3,8	234,9
Rôles supplémentaires (hors TEOM)	24,4	29,2	4,8	19,6
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	2,8	2,8	0,5	0,1
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	465,2	465,6	0,5	0,1
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	2 638,0	2 677,4	39,4	1,5

- Le **produit de la fiscalité immobilière** s'établit à 1 504,7 M€ contre 1 441,1 M€ au CA 2017, soit une progression de 4,4 % (+ 63,7 M€).

⁽¹⁰⁾ Hors attributions de compensation versées par la région Ile-de-France et par la Métropole du Grand Paris.

⁽¹¹⁾ Depuis 2018, le coefficient de revalorisation des bases n'est plus fixé en loi de finances mais est calculé à partir de l'évolution de l'indice des prix harmonisés entre novembre N-2 et novembre N-1

Cette dynamique s'explique pour l'essentiel par l'évolution du prix moyen du m² à Paris (9 570 €/m² dans le logement ancien, soit +5,7 % par rapport à 2017), alors que le nombre de transactions diminue de 2,3 %.

Dans le détail, les **droits de mutation** (taxe départementale de publicité foncière et droits d'enregistrement) perçus par le Département génèrent un produit de 1 161,7 M€, en progression de 52,6 M€ par rapport à 2017. La **taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement** perçue par le Département représente une recette de 15,2 M€, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2017. La **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**, perçue par la Ville s'élève à 327,8 M€, en progression de 10,2 M€ par rapport à 2017.

- Les **recettes de fiscalité reversée s'élèvent à 1 458,6 M€** en 2018 contre 1 455,6 M€ en 2017.

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FISCALITÉ REVERSÉE

EN M€	CA 2017	CA 2018
Attribution de compensation MGP (part fiscalité)	527,1	527,1
Attribution de compensation MGP (ex-part CPS)	453,1	453,1
Attribution de compensation RIF (transfert CVAE)	475,3	475,3
Dotations de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT) versée par la MGP	0,1	3
TOTAL	1 455,6	1 458,6

Cette progression est liée à l'évolution de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT) perçue en 2018 au titre de 2017. Cette dotation vise à restituer, au niveau des établissements publics territoriaux et de la Ville de Paris, une partie de la croissance de CVAE, que la MGP perçoit à la place de ces collectivités territoriales.

Les **attributions de compensations** demeurent stables par rapport à 2017, en raison de la non-prise en compte en 2018 des transferts de compétences vers la Métropole du Grand Paris, transferts qui seront pris en charge sur l'attribution de compensation versée en 2019.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2016, la MGP perçoit une partie de la fiscalité économique en lieu et place de ses communes membres, en lien avec les transferts de compétences devant être réalisés d'ici à 2020. Les ressources fiscales transférées par Paris à ce titre comprennent la part communale de la CVAE et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), ainsi que les produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TATFPB) et de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). La Métropole perçoit également l'ancienne compensation part salaires (CPS), qui était une composante de la dotation globale de fonctionnement perçue par Paris jusqu'en 2015.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2017, la région Ile-de-France perçoit la moitié de la part départementale parisienne de la CVAE, contre un quart jusqu'en 2016. Ces 25 points ont été pris aux départements franciliens sans contrepartie de transfert de compétences.

En contrepartie de ces transferts de fiscalité, la MGP et la région Ile-de-France reversent à la collectivité parisienne des attributions de compensation dont les montants sont figés, respectivement à 980 M€ et 475 M€.

Dès lors, la collectivité parisienne est privée des deux tiers du dynamisme de la CVAE, soit une perte de ressources de 43 M€ de CVAE en 2018 (23 M€ sur la part communale, transférée à la MGP, et 20 M€ sur la fraction de part départementale transférée à la région Ile-de-France).

Bien qu'elle soit privée du dynamisme de la CVAE en recettes, la collectivité parisienne continue de supporter la progression des dépenses de péréquation qui sont liées à ce dynamisme. En effet, la MGP ne contribue pas aux fonds de péréquation nationaux, alors que la CVAE perçue par celle-ci sur le territoire parisien est prise en compte pour le calcul de la contribution de Paris aux fonds de péréquation communaux.

Ainsi, en 2018, Paris a supporté une contribution au FPIC de 3 M€ supplémentaires par rapport au montant auquel elle aurait contribué si cette dynamique était retraitée.

- Les **autres taxes** s'élèvent à 243,2 M€ contre 245,6 M€ en 2017

La **taxe de séjour** atteint un montant de 79,4 M€, en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2017 du fait de la progression de la fréquentation touristique en 2018. Néanmoins, l'augmentation des recettes de la taxe de séjour a été en partie atténuée par la non reconduction d'opérations de rectification menées en 2017 (mise en œuvre de la taxation d'office cette même année).

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** s'établit à 68,6 M€, en retrait de 2,9 M€ par rapport à 2017 suite à la diminution de la consommation électrique et à la non actualisation des tarifs. La **taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)** atteint 8,4 M€ (-0,5 M€).

Les recettes de l'**impôt sur les spectacles** baissent de 0,6 M€ pour s'établir à 0,6 M€ en 2018. Le champ d'application de cet impôt a été progressivement réduit pour ne plus concerner que les cercles et maisons de jeux depuis 2015. Les derniers cercles ayant été fermés au cours de l'année 2018 à Paris, des montants sont encore perçus sur cet exercice. Par ailleurs, un nouveau prélèvement progressif est mis en place pour les clubs de jeux ouverts à Paris depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément aux nouvelles modalités prévues par la loi relative au statut de Paris. Les recettes tirées de ce prélèvement progressif appliqué aux clubs de jeu bénéficiant de

l'autorisation du Ministère de l'Intérieur (4 clubs ouverts au 1er janvier 2019) seront constatées à partir de l'exercice 2019.

Enfin, le produit des taxes destinées à compenser les transferts de compétence aux départements prévus par la loi dite « LRL » du 13 août 2004 s'élève à 85,5 M€ : 69,5 M€ pour la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2017, et 16,2 M€ pour la part LRL de la **taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE)**, en repli de 0,2 M€.

Le montant des dotations et concours s'élève à 172,5 M€ en 2018, contre 196,4 M€ au CA 2017.

- Les **concours de l'État**, après une diminution de 1 150 M€ entre 2014 et 2017 dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics, sont demeurés stables à l'échelle nationale. L'ancienne contribution au redressement des finances publiques a été remplacée par une contractualisation entre l'État et certaines collectivités sur le respect d'une norme de dépenses (+1,2% par an au niveau national, +1,14 % pour Paris). Cette stabilité masque néanmoins de fortes disparités d'évolution entre collectivités territoriales.

- Ainsi, la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** attribuée à Paris diminue de 19 % par rapport au CA 2017, passant de 124 M€ à 100 M€, en raison de l'écrêtement péréqué de la dotation forfaitaire, visant à financer des hausses de dotations de péréquation pour certaines collectivités. En intégrant la composante « compensation part salaires » (CPS) perçue depuis 2016 par la métropole du Grand Paris et reversée via une attribution de compensation, la recette s'élève en 2018 à 553 M€, contre 577 M€ en 2017.

- Les **dotations de compensation au titre des exonérations de fiscalité** (25,4 M€) diminuent de 2,4 M€ par rapport à 2017. Les dotations au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières progressent de 1,3 M€ en raison d'une augmentation des bases exonérées pour les personnes les plus défavorisées. En revanche, les compensations au titre des exonérations de fiscalité économique (0,2 M€), dont certaines constituent des variables d'ajustement au sein de l'enveloppe des concours de l'État, sont en baisse de 3,3 M€, afin de financer l'augmentation de la péréquation verticale. Les **compensations pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)** sur les fonds de commerce sont quasi-stables, avec un montant de 1 M€ en 2018

La **dotation de compensation péréquée** est en légère diminution de 0,3 M€ par rapport à 2017 pour s'établir à 10,4 M€ en 2018.

Les **attributions sur le versement représentatif de l'impôt spectacle** restent stables à 9,2 M€.

La dotation titres sécurisés, perçue à partir de 2018 suite au transfert par la Préfecture de Police de Paris à la Ville de la délivrance des passeports et CNI, s'élève à 1,3 M€.

La **dotation générale de décentralisation (DGD)** ainsi que la dotation spéciale instituteurs (DSI) restent stables, avec des montants respectifs de 15,9 M€ et 0,1 M€. La collectivité perçoit en outre depuis 2017 une attribution dans le cadre du **Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** en fonctionnement au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics. Cette attribution s'est élevée à 9,1 M€ en 2018, en progression de 0,9 M€ par rapport à 2017.

Enfin, les **produits financiers atteignent 20,9 M€, en baisse de 1,3 M€ sur un an**. Ils sont constitués de 13,3 M€ de recettes relatives à la gestion de la dette (intérêts des swaps) et de 7,7 M€ de dividendes versés par les opérateurs dont la collectivité parisienne est actionnaire (dont 5 M€ pour la RIVP et 1,5 M€ pour la SEMMARIS).

► L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ

Les **recettes liées à l'administration générale de la collectivité** s'élèvent à 165,7 M€, en repli de 22,3 M€ par rapport au CA 2017.

Les **recettes liées aux finances et aux achats** représentent 134 M€, en baisse de 14,7 M€ par rapport à 2017. Les recettes des concessions gérées par la Direction des Finances et des Achats (établissements, affichage public et réseaux de télécommunication) s'établissent à 115 M€, en repli de 21 M€ par rapport à 2017, exercice au cours duquel une indemnité exceptionnelle de 10 M€ avait été versée à la Ville par le Ministère de la Culture, suite à la restitution de l'ancien musée national des Arts et Traditions populaires (MATP). Le reste de la diminution s'explique par l'absence de perception de recettes en 2018 au titre du contrat de mobilier urbain d'information. Les recettes issues d'opérations de régularisation comptables s'élèvent enfin à 18,9 M€ (+6,4 M€).

Les **recettes liées aux ressources humaines** représentent 10,2 M€, en baisse de 4 M€ par rapport à 2017, notamment en raison de la diminution de 3,2 M€ des recettes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP), qui atteignent 2,7 M€. Il s'agit d'une conséquence de la mise en œuvre d'une nouvelle convention plus restrictive en termes de remboursement des dépenses engagées pour l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap. Le montant des remboursements de personnel mis à disposition et autres charges atteint 7,3 M€ (+ 0,2 M€).

Les recettes perçues au titre des **cimetières et concessions de pompes funèbres** s'élèvent à 9 M€, en progression de 0,5 M€ sur un an.

Les recettes liées aux exécutions **des décisions de justices** atteignent 2,8 M€, en progression de 1,1 M€ par rapport à 2017, en conséquence de la recrudescence des contentieux relatifs aux locations touristiques non autorisées.

Les recettes de **gestion immobilière** se montent à 2,5 M€, en repli de 0,3 M€ en comparaison du CA 2017.

Les recettes liées à la **communication et au protocole** (location des salons de l'Hôtel de Ville, partenariats, gestion des marques) atteignent 2 M€, en progression de 0,3 M€ sur un an.

Les remboursements de **frais de télécommunications et de prestations informatiques** prises en charge par la Ville pour le compte de ses établissements publics se montent à 2 M€ (-0,2 M€ par rapport à 2017).

► LES RECETTES ISSUES DES FONDS EUROPÉENS

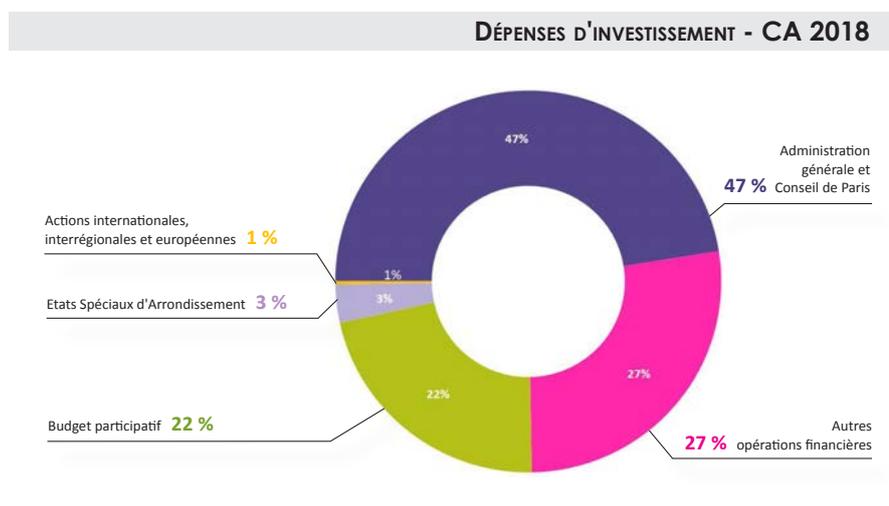
Les recettes perçues au titre du **fonds social européen (FSE)** atteignent 2,5 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport à 2017. Cette subvention globale permet de financer des actions d'insertion, de lutte contre les inégalités et de retour à l'emploi des publics précaires.

Les recettes attendues du **fonds européen de développement régional (FEDER)** au titre des projets « Paris intelligente et durable » (2,2 M€ au CA 2017, 1,3 M€ au BP 2018) sont reportées à 2019, conformément au calendrier des dépenses.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

LES DÉPENSES RÉALISÉES AU TITRE DE LA FONCTION « SERVICES GÉNÉRAUX » S'ÉLÈVENT À 199,6 M€, SOIT UNE DIMINUTION DE 24,3 M€ PAR RAPPORT À 2017.



94,8 M€ ont été consacrés aux dépenses correspondant à l'administration générale, soit une augmentation de 17,4 M€ par rapport à 2017.

Les dépenses d'investissement à ce titre ont concerné notamment :

- L'informatique et la télécommunication pour 49,3 M€, en augmentation de 5,5 M€ par rapport à 2017. 16 M€ ont ainsi été consacrés à la maintenance des outils informatiques et équipements (dont 7,9 M€ au travers de la tierce maintenance applicative). L'adaptation des systèmes dans le cadre de la réforme du statut de Paris a mobilisé 7 M€. 5,5 M€ ont par ailleurs été consacrés au data center (soit 4 M€ de plus qu'en 2017). En outre, les projets informatiques nouveaux et en cours ont mobilisés 5,1 M€, tandis que 3,6 M€ ont été consacrés à l'infrastructure des postes de travail et du réseau informatique. Enfin, 2,6 M€ ont été dédiés au réseau téléphonique.
- L'entretien et la modernisation des locaux de la Ville et du mobilier pour 18,1 M€, soit 2,6 M€ de plus qu'en 2017. 4,7 M€ ont ainsi été consacrés à la modernisation des équipements. La mise au norme des équipements a représenté une dépense de 3,4 M€. 4,1 M€ ont été consacrés au relogement de la Section Technique du Génie Civil et des Aménagement Intérieurs (STGCAI) au 11 rue Dupré (18^e arrondissement). 1,6 M€ ont été consacrés aux différentes études et 1 M€ a été mobilisé pour les travaux dans les locaux de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA).
- La logistique pour 14,9 M€. 4,9 M€ ont été consacrés au Schéma directeur des installations administratives (contre 3,9 M€ en 2017). 4 M€ ont été mobilisés pour le déménagement des agents des locaux de Sully-Morland vers ceux de Bédier et 3,3 M€ ont été consacrés à l'installation de la brigade de lutte contre les incivilités. Enfin, l'entretien et les travaux dans les bâtiments administratifs ont mobilisés 1,8 M€ (soit 0,5 M€ de plus qu'en 2017).
- Le domaine des cimetières et pompes funèbres pour 3,4 M€, dont notamment 2,4 M€ consacrés aux travaux dans les cimetières (contre 1,4 M€ en 2017).
- Le domaine des finances pour 2,8 M€, dont 2,6 M€ concernant les participations de la Ville au sein de la société publique locale Parisienne de photographie.

- Les ressources humaines pour 2,3 M€, dont notamment 1,8 M€ pour la rénovation et la constructuration de centres de restauration et 0,2 M€ pour l'acquisition de matériels pour les agents handicapés.
- La participation citoyenne pour 0,5 M€, principalement pour la réalisation de travaux dans les maisons des associations.
- La communication pour 0,2 M€, dont 0,1 M€ consacré à la refonte de la charte graphique de la Ville.

Par ailleurs, 3 M€ relèvent de régularisations d'opérations comptables.

54,3 M€ ont été consacrés aux dettes et opérations financières affiliées, soit 24,2 M€ de moins qu'en 2017. Cet écart s'explique principalement par l'acquisition de la Bourse du commerce en 2017, qui avait donné lieu à une dépense de 28 M€. Les opérations de cette catégorie portent sur les remboursements d'emprunt, prêts divers et intérêts courus (28,5 M€), les dépenses relatives aux créances immobilisées (16,7 M€), les dépôts et cautionnements (6,9 M€) et de participations au capital d'établissements publics, semi-publics ou privés (2,1 M€).

Du point de vue opérationnel, 23,9 M€ ont été versés au titre des participations dans les zones d'aménagement concertées, 9,4 M€ ont été consacrés aux opérations financières liées au compte foncier, 9,1 M€ ont été versés pour le remboursement d'emprunt lié à l'opération Philharmonie de Paris, 4,2 M€ au titre de l'opération d'urbanisme Paris Rive Gauche (gymnase Tolbiac – Chevaleret), 2,2 M€ au titre du contrat de partenariat énergétique relatif aux écoles et 1 M€ a été consacré au Paris Fonds Vert.

43,6 M€ ont été consacrés aux projets du budget participatif.

Le budget participatif de Paris (BPP) a mobilisé 13,8 M€ (soit 3,5 M€ de plus qu'en 2017). 2,6 M€ ont été consacrés à l'aménagement des pistes cyclables (contre 0,9 M€ en 2017), les projets de revitalisation des quartiers populaires ont mobilisé 1,8 M€ (contre 1,2 M€ en 2017) et les projets d'aménagement de la petite ceinture 1,2 M€.

Le budget participatif d'arrondissement (BPA) a mobilisé 22,8 M€ (soit 11,2 M€ de plus qu'en 2017). A ce titre, 6,7 M€ ont porté sur des projets liés aux travaux de voirie (contre 1,2 M€ en 2017), 5,7 M€ ont été consacrés aux projets liés aux affaires scolaires, 3,5 M€ ont concerné les projets liés à l'environnement (contre 2,5 M€ en 2017), 3,6 M€ pour les projets liés à la jeunesse et au sport (contre 1,4 M€ en 2017).

Le budget participatif des écoles (BPE) a mobilisé 7 M€, notamment pour les travaux des projets d'embellissement des écoles et de modernisation des équipements informatiques.

6,2 M€ ont été alloués aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) au titre de la dotation d'investissement, en progression par rapport à l'année 2017 (5,4 M€) du fait des reports d'opérations et de crédits non consommés sur 2018.

Enfin, 0,5 M€ a été consacré à la coopération décentralisée et aux actions interrégionales, européennes et internationales, dont une subvention de 0,3 M€ versée au Fonds Vert des Nations Unies.

Recettes

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT AU TITRE DES SERVICES GÉNÉRAUX SE SONT ÉLEVÉES À 165,6 M€ EN 2018, SOIT 56,9 M€ DE MOINS QU'EN 2017.

147,1 M€ ont été perçus sous forme de dotations. Il s'agit du FCTVA pour 108,9 M€ (contre 132,6 M€ en 2017) et du produit des amendes de police reversé par l'État pour 38,2 M€ (contre 33,5 M€ en 2017).

Par ailleurs, 11,5 M€ ont été enregistrés au titre des premiers versements consécutifs aux cessions avec échéanciers. Ce poste de recettes diminue donc de 31 M€ par rapport à 2017, où le montant de recettes enregistrées était de 42,5 M€.

3,1 M€ ont été perçus au titre de remboursements divers.

3 M€ ont été enregistrés au titre d'opérations de régularisations comptables.

Les déconsignations liées à des procédures de préemption activées par la collectivité et les cessions de participations dans les Sociétés d'économie mixte (SEM) de la Ville ont conduit à une recette de 0,9 M€.

III/ COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

1/ DÉTAIL DES OPÉRATIONS ÉQUILIBRÉES

Les parties I et II du présent rapport présentent le budget réel de la Ville et du Département, net des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes, ceci afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2018.

En fonctionnement, les principales opérations équilibrées regroupent certaines opérations inscrites en dépenses sur le budget départemental et en recettes sur le budget municipal (prime départementale versée aux agents et frais de collaborateurs d'élus) ainsi que certaines opérations constituant une dépense sur le budget municipal et une recette départementale (remboursement de la part départementale et de la taxe de séjour perçue par la Ville).

Il est à noter également que, par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, le compte administratif comptabilise 262,5 M€ au titre des produits de cessions (sur le compte 775), montant constaté en fonctionnement mais réintégré à la section d'investissement ⁽¹⁴⁾ : **ce montant est donc présenté au sein des recettes d'investissement.**

S'y ajoutent 751,1 M€ de dépenses d'ordre et 372 M€ de recettes d'ordre, détaillées ci-après

Aux dépenses réelles d'investissement de la collectivité (1 346 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 199 M€ d'amortissements de dette ;
- 98,1 M€ sur le budget municipal, correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 446,6 M€ d'opérations d'ordre (353,4 M€ sur la Ville et 93,2 M€ sur le Département), décrites ci-après ;
- 74,6 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (73,9 M€ sur la Ville et 0,7 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après.

Aux recettes réelles d'investissement (612,9 M€) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 52 M€ correspondant à l'affectation du résultat antérieur depuis la section de fonctionnement (45,6 M€ sur la Ville et 6,4 M€ sur le Département) ;
- 375 M€ de nouveaux emprunts (dont 1,2 M€ de primes d'émission) ;
- 98,1 M€ sur le budget municipal, correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et les ventes avec échéancier notamment ;
- 825,7 M€ d'opérations d'ordre (658,5 M€ sur la Ville et 167,2 M€ sur le département), décrites ci-après ;
- 74,6 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (73,9 M€ sur la Ville et 0,7 M€ sur le Département), dédiées aux opérations patrimoniales sur le chapitre 041, et décrites ci-après.

2/ LES OPÉRATIONS LIÉES À LA DETTE

DATE DE NÉGOCIATION	TYPE	PRÊTEUR / ARRANGEUR	MONTANT EMPRUNTÉ (M€)	DATE DE VALEUR	ECHÉANCE	DURÉE EN ANNÉES	Taux d'intérêts (%)	SPREAD / OAT (EN PB=0,01 %)
23/04/2018	Obligataire public	CACIB/Natixis/SG	250	30/04/2018	30/04/2035	17	1,481	20
16/08/2018	Obligataire privé	SG	25	23/08/2018	23/08/2047	29	1,72	18
04/09-2018	Obligataire privé	Natixis	50	17/09/2018	17/09/2038	20	1,46	17
26/11/2018	Bancaire	BEI	25	14/12/2018	14/12/2028	10	0,764	NA
05/12/2018	Bancaire	CEB	25	14/12/2018	14/12/2028	10	0,50	NA
TOTAL			375		MOYENNE PONDÉRÉE / MONTANT	16,6	1,381	19,4

En 2018, la Ville de Paris a pu continuer à se financer dans des conditions particulièrement intéressantes en bénéficiant d'un environnement de taux faibles et de la qualité reconnue de sa signature.

87 % des sommes empruntées en 2018 résultent d'émissions obligataires (soit 300 M€ sur 375 M€ empruntés, dont 1,2 M€ de primes d'émission).

La Ville a ainsi procédé à une émission obligataire publique de 250 M€ et à deux placements privés respectivement pour 25M€ et 50M€ souscrits par des assureurs européens.

Pour le reliquat de ses besoins de financement (50 M€, soit 13 % des emprunts de l'exercice), la Ville a eu recours :

- à un tirage sur une enveloppe de financement proposée par la banque européenne d'investissement (BEI) destinée à financer une sélection de projets relatifs à la rénovation ou à la construction d'établissements scolaires (25 M€ sur 10 ans).

⁽¹⁴⁾ Lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part, et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Le compte 775 de la section de fonctionnement fait office de compte-pivot pour percevoir le montant de la recette sans cette décomposition. La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre, telle que présentée p. 72 du présent rapport : les valeurs initiales d'acquisitions (75 M€) et les plus-values (191,7 M€), minorées des moins-values (4,2 M€), correspondent au produit titré (262,5 M€).

- à un tirage sur une enveloppe similaire octroyée par la CEB (banque de développement du Conseil de l'Europe), dédiée quant à elle aux travaux dans les établissements scolaires et les centres d'accueils pour réfugiés et migrants (centre d'Ivry en particulier). L'opération de 25 M€ a été effectuée au taux particulièrement compétitif de 0,50 % sur 10 ans.
- L'objectif de lissage de la charge d'amortissement et l'environnement de taux favorable se traduisent par le recours à des emprunts de maturités longues. La durée de vie moyenne de l'encours se maintient à environ 10 ans pour un taux moyen proche de 2,10 %.

3 / LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers :

- les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 040 et 042) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement dites « patrimoniales » (chapitre 041) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

Les opérations d'ordre intervenues en 2018 sur le budget de la Ville et du Département sont les suivantes (fonctionnement et investissement) :

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS						
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	281 064 633	279 482 362	379 379 148	584 572 385	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	379 379 148	584 572 385	281 064 633	279 482 362
041	Opérations patrimoniales	210 161 727	73 873 567	210 161 727	73 873 567	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	475 107 847	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	475 107 847	0	0	0
	TOTAL VILLE	491 226 360	353 355 930	1 064 648 722	658 445 953	854 486 995	584 572 385	281 064 633	279 482 362
Chapitre	DÉPARTEMENT	INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
		INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES	RÉALISATIONS						
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	95 200 000	95 521 899	105 100 000	166 556 940	0	0	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	0	0	105 100 000	166 556 940	95 200 000	92 521 899
041	Opérations patrimoniales	13 520 683	684 145	13 520 683	684 145	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	120 751 625	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	120 751 625	0	0	0
	TOTAL DÉPARTEMENT	108 720 683	93 206 043	239 372 308	167 241 085	225 851 625	166 556 940	95 200 000	92 521 899
	TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE VILLE ET DÉPARTEMENT	559 947 042	446 561 973	1 304 021 029	825 687 037	1 080 338 620	751 129 325	376 264 633	372 004 261

A - LES MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGÉTAIRES INTERVENUS ENTRE SECTIONS EN 2018 (CHAPITRES 040 ET 042)

Chapitre	VILLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées	DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	279 482 362	584 572 385	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	584 572 385	279 482 362
DÉPARTEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (investissement)	92 521 899	166 556 940	0	0
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (fonctionnement)	0	0	166 556 940	92 521 899
	TOTAL 040 ET 042	372 004 261	751 129 325	751 129 325	372 004 261

Ces mouvements portent principalement sur :

1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET LES PROVISIONS

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les chapitres 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2018, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 1997 et à l'amortissement des subventions d'équipement (versées entre 1997 et 2017 pour la Ville et entre 2003 et 2017 pour le Département) pour un montant total de 454,5 M€ dont 349,5 M€ sur le budget municipal et 105 M€ sur le budget départemental.

Par ailleurs, l'amortissement des primes de remboursement des obligations, imputé sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement sur le budget municipal correspond à l'amortissement annuel, sur la durée de vie des émissions obligataires, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement (les obligations étant émises au-dessous du pair).

Dix-huit émissions lancées depuis 2005 (amortissement annuel sur la durée de l'emprunt) justifient une dépense de 1,7 M€ en 2018 :

- V523 - HSBC Natixis (160 M€ en décembre 2007)
- V527 - HSBC Natixis (155 M€ en décembre 2008)
- V529 - HSBC Natixis (200 M€ en juin 2009)
- V533 - HSBC (100 M€ en décembre 2010)
- V534 - HSBC Natixis Société Générale (140 M€ en décembre 2010)
- V538 - Goldman Sachs (100 M€ en novembre 2011)
- V541 - Deutsche Bank (100 M€ en avril 2012)
- V557 - Natixis (tap de 50 M€ en octobre 2013)
- V561 - Plac. Privé HSBC (50 M€ en avril 2014)
- V562 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 9 ans en avril 2014)
- V563 - Schuldschein Helaba (25 M€ sur 15 ans en avril 2014)
- V566 - Placement HSBC (70 M€ sur 17 ans en juillet 2014)
- V569 - Schuldschein Helaba (40 M€ sur 10 ans en décembre 2014)
- V574 - Plac. Privé Goldman Sachs (tap de 40 M€ sur 15 ans en octobre 2015)
- V579 - Emission obligataire publique « Climate Bond » HSBC, Crédit Agricole et Société Générale (300 M€ sur 15 ans en novembre 2015)
- V581 - HSBC Natixis Citi (300 M€ sur 16 ans en avril 2016)
- V593 - HSBC Société Générale CACIB (300 M€ sur 16 ans en janvier 2017)
- V596 - HSBC Société Générale CACIB (320 M€ sur 17 ans en novembre 2017)

Enfin, conformément aux délibérations 2018 DFA 24, 2018 DFA 78, 2018 DFA 9G et 2018 DFA 26G relatives aux modalités de constitution et de reprise des provisions votées aux séances de juin et novembre 2018, les provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 13,7 M€ et d'une reprise à hauteur de 4,1 M€. Les provisions constituées ont ainsi été portées de 21,4 M€ à 31,1 M€ sur le budget municipal et de 0,3 M€ à 0,2 M€ sur le budget départemental.

Les provisions pour créances douteuses ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 17,2 M€ et d'une reprise à hauteur de 4,9 M€. Ces mouvements permettent d'ajuster les provisions avec le suivi effectué par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP). Les provisions constituées ont ainsi été portées de 48,5 M€ à 53,7 M€ sur le budget municipal et de 18,7 M€ à 25,7 M€ sur le budget départemental.

Les provisions pour dépréciation sur immobilisations financières ont fait l'objet d'une provision complémentaire à hauteur de 5,2 M€. Les provisions constituées ont ainsi été portées de 0,5 M€ à 4,3 M€ sur le budget municipal et à 1,3 M€ sur le budget départemental.

Les provisions sont comptabilisées sur les chapitres 68 en dépenses de fonctionnement et 15, 29 et 49 en recettes d'investissement.

2. LES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS

Les cessions des immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 024) mais font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement.

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT SONT AINSI ENREGISTRÉES :

- en dépenses : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (47 M€ sur le budget municipal et 28 M€ sur le budget départemental) ainsi que les plus-values réalisées (158,6 M€ sur le budget municipal et 33,6 M€ sur le budget départemental), soit un total de 267,2 M€.
- en recettes : les moins-values constatées pour 4,7 M€ sur le budget municipal.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT SONT ENREGISTRÉES :

- en recettes : la sortie du patrimoine des immobilisations cédées (chapitres 21 et 26) ainsi que les plus-values réalisées pour 205,6 M€ sur le budget municipal et 61,6 M€ sur le budget départemental, soit un total de 267,2 M€ ;
- en dépenses : les moins-values réalisées pour 4,7 M€ sur le budget municipal.

Les principales cessions d'immobilisations foncières réalisées en 2018 concernent :

- Immeuble administratif Morland (4^e) 133,2 M€
(Budget municipal : 71,7 M€ et budget départemental : 61,5 M€)
- Emprises porte d'Aubervilliers/place Skanderbeg (19^e) 26,2 M€
- Immeuble 74/78 bd Vincent Auriol (13^e) 22,8 M€

- Immeuble 32 quai de Clichy – Clichy La Garenne (92) 16,1 M€
- Immeuble 45/49 quai de Valmy (10^e) 14,6 M€
- Immeuble 153/161 rue Nationale lot 1001 (13^e) 5,3 M€
- Immeuble 49/53 bd Ménilmontant (11^e) 5,1 M€
- Parcelles avenue du Cimetière – Saint-Ouen (93) 4,3 M€
- Immeuble 153/161 rue Nationale lots 1002-1005 (13^e) 1,6 M€

La cession avec échéancier de 2018 concerne :

- Parcelle 101 rue François Hanriot à Nanterre (92) 2,5 M€

Les cessions de titres de participation de 2018

La Ville de Paris a cédé à la Métropole du Grand Paris une participation de 10% dans la SPLA Paris Batignolles Aménagement pour un montant de 0,6M€. L'entrée de la Métropole du Grand Paris dans le capital de la SPLA Paris Batignolles Aménagement s'est accompagnée d'une transformation de la société en Société Publique Locale (SPL) dont la nouvelle désignation est Paris & Métropole Aménagement.

3. LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

Les subventions d'équipement transférables recouvrent le chapitre 13 (subvention d'équipement) en dépenses d'investissement et le chapitre 77 (produits spécifiques) en recettes de fonctionnement.

Les subventions d'équipement versées sont reprises en section de fonctionnement et amorties.

Pour le budget municipal, il s'agit essentiellement d'acquisitions immobilières à titre gratuit **pour un montant de 41,1 M€**.

Pour le budget département, il s'agit des subventions d'équipement versées par l'État dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement **pour un montant de 85,6 M€**.

Par ailleurs, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) fait l'objet chaque année d'une reprise au plus égale à la dotation des amortissements des bâtiments scolaires **(6,9 M€)**.

4. LES TRAVAUX EN RÉGIE

L'opération consiste à ré-imputer en dépenses d'investissement aux chapitres 21 ou 23 (en dépenses) les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisables (pour 1,9 M€ sur le budget municipal en 2018).

B - LES OPÉRATIONS PATRIMONIALES (CHAPITRE 041)

	Chapitre	LIBELLÉS	INVESTISSEMENT	
			DÉPENSES réalisées	RECETTES réalisées
Ville	041	Opérations patrimoniales	73 873 567	73 873 567
Dépt	041	Opérations patrimoniales	684 145	684 145
TOTAL 041			74 557 712	74 557 712

Ces mouvements correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement.

Sur le budget municipal, il s'agit principalement :

- **du remboursement des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage** pour 25,8 M€ (chapitre 23), incluant notamment 19,6 M€ au titre de l'opération de réaménagement des Halles.

- **des acquisitions d'emprises publiques** à titre gratuit pour 20,6 M€ (dépenses chapitre 21 et recettes chapitre 13). Elles concernent principalement

- ZAC Bédier Ouest (13^e) 13,2 M€
- ZAC Claude Bernard (19^e) 5,2 M€
- Parc du Millénaire (19^e) 1,4 M€

- **de l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux dépenses de travaux** pour 8,6 M€ (dépenses chapitres 21 et 23 et recettes chapitre 20). En 2018, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion suivis d'investissements effectivement réalisés aux dépenses effectuées en 2016 et 2017. Ces mouvements comptables ont permis d'intégrer près de 9 M€ dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA, ce qui engendre une recette pour 2019 de 1,4 M€.

- **de la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés** pour 11,2 M€ (dépenses chapitres 16 et recettes chapitre 1068). Il convient de réintégrer la part annuelle des loyers capitalisés en 2016 et 2017 correspondant à l'annuité 2018 qui est respectivement de 6,7 M€ et de 4,5 M€.

- **de l'intégration dans le patrimoine municipal des dépenses d'investissement des états spéciaux d'arrondissement** effectuées en 2018, pour un montant de 6,2 M€ (dépenses chapitres 20 et 21 et recettes chapitre 23).

Par ailleurs, **une émission obligataire** réalisée en 2018 a donné lieu à une prime d'émission pour un montant de 1,2 M€ (emprunt V598 Natixis, Crédit Agricole et Société Générale de 300 M€ en avril 2018).

Sur le budget départemental, il s'agit principalement des mouvements enregistrés concernant **l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion aux travaux pour 0,4 M€ et du remboursement d'avances versées** sur marchés pour 0,3 M€.

C - LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRES 021 ET 023)

La prévision budgétaire pour 2018 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 595,9 M€ dont 475,1 M€ sur le budget municipal et 120,8 M€ sur le budget départemental. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et permet notamment d'assurer le remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

4) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

Au 31 décembre 2018, les AP en cours représentaient 14 Md€. Le terme de 1,5 Md€ d'AP correspondant à des opérations achevées est constaté au compte administratif, ramenant à 12,5 Md€ le solde d'AP en cours fin 2018.

1,4 Md€ a été mandaté sur autorisations de programme (crédits réels et opérations d'ordre) en 2018, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2018 à 9 Md€.

	STOCK AP BRUT AU 31/12/2018	TERMES D'AP CONSTATÉS	SOLDE AP BRUT AU 31/12/2018	MANDATS PLURIANNUELS SUR AP CUMULÉS À FIN 2018	DONT MANDATS ÉMIS EN 2018
Ville	12 027 613 061,68	1 462 060 923,05	10 565 552 138,63	7 792 577 162,24	1 246 284 562,43
Département	2 013 825 142,63	59 424 263,56	1 954 400 879,07	1 245 257 361,75	197 755 321,57
CONSOLIDÉ	14 041 438 204,31	1 521 485 186,61	12 519 953 017,70	9 037 834 523,99	1 444 039 884,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA VILLE

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Chapitres 011, 012, 65, 656, 014	4 632 465 675,50	Comptes 70 à 75 + 013	5 227 990 363,67
66 Charges financières	137 647 075,02	76 Produits financiers	20 715 966,08
67 Charges spécifiques	10 429 923,15	77 Produits spécifiques	201 829 607,18
Total dépenses réelles	4 780 542 673,67	Total recettes réelles et mixtes	5 450 535 936,93
Solde des opérations réelles		669 993 263,26	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total dépenses d'ordre	584 572 385,25	Total recettes d'ordre	279 482 362,44
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 365 115 058,92	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 730 018 299,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT		EXCÉDENT	
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	326 132 282,38
RÉSULTAT CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT	(AVANT AFFECTATION)	EXCÉDENT	691 035 522,83
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
Dépenses financières		Ressources propres d'origine externe	
10 Dotations et fonds divers	3 531 273,04	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	124 207 143,74
13 Subventions	3 859 768,09	138 Subventions d'investissement non affectées	0,00
16 Remboursement d'emprunt (hors crédit revolving)	227 695 283,03	27 Remboursements de prêts	33 009 764,72
16449 Crédit revolving	0,00	Autres ressources externes définitives	
26 Participations	3 875 691,00	20 Immobilisations incorporelles	5 525,12
27 Autres immobilisations financières	23 296 419,98	204 subventions d'équipement	0,00
Dépenses d'équipement		21 Immobilisations corporelles	47 602,49
20 Immobilisations incorporelles	35 746 847,00	23 Immobilisations en cours	423 995,05
204 Subventions d'équipements versées	285 612 397,18	26 Cessions de participations et créances rattachées	0,00
21 Immobilisations corporelles	261 794 847,72	13 (sauf 138) Subventions d'investissement	61 595 056,46
23 Immobilisations en cours	570 226 109,96	Autres ressources externes non définitives	
45 Opérations pour compte de tiers	29 614 106,60	163 Emprunts obligataires	323 842 500,00
Total dépenses réelles	1 445 252 743,50	164 Emprunts auprès d'établissement de crédits ¹	50 000 000,00
		16449 Crédit revolving	0,00
		165 Dépôts et cautionnements reçus	56 986,64
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	274 818 952,19
		45 Opérations pour compte de tiers	29 732 969,28
		Total recettes réelles	897 740 495,69
		BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)	547 512 247,81
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION	
Total	73 873 567,42	Total	73 873 567,42
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total	279 482 362,44	Total	584 572 385,25
Total (opérations réelles et d'ordre)	1 789 608 673,36	Total (opérations réelles et d'ordre)	1 556 186 448,36
		R1068 Affectation n-1	6 362 467,13
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 798 608 673,36	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 562 548 915,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT		DÉFICIT	
001 Déficit antérieur reporté	0,00	001 Excédent antérieur reporté	30 802 268,67
RÉSULTAT CUMULÉ EN INVESTISSEMENT		DÉFICIT	-205 257 489,20

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU DÉPARTEMENT

EQUILIBRE FINANCIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES		OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES	
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014	2 546 349 662,26	Comptes 70, 73, 731, 74, 75, 013	2 759 792 006,73
016 APA	133 157 373,14	016 APA	10 326 112,51
015/017 RSA	406 482 132,26	015/017 RSA	265 074 496,54
66 Charges financières		76 Produits financiers	214 901,46
67 Charges spécifiques	1 722 695,62	77 Produits spécifiques	62 729 010,39
68 Dotations aux provisions	8 406 025,00	78 Reprises sur provisions	107 672,00
Total dépenses réelles et mixtes	3 096 117 888,28	Total recettes réelles et mixtes	3 098 244 199,63
SOLDES DES OPÉRATIONS RÉELLES ET MIXTES		2 126 311,35	
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total des dépenses d'ordre	166 556 939,96	Total des recettes d'ordre	92 521 898,59
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 262 674 828,24	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 190 766 098,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT		DÉFICIT -71 908 730,02	
002 Déficit antérieur reporté	0,00	002 Excédent antérieur reporté	120 584 234,11
RÉSULTAT CUMULÉ EN FONCTIONNEMENT (AVANT AFFECTATION)		EXCÉDENT	48 675 504,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
OPÉRATIONS RÉELLES		OPÉRATIONS RÉELLES	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (INVTS. DIRECTS)	44 696 416,21	10 (sauf 1068) Fonds propres d'origine externe	5 328 958,43
Dépenses d'équipement		Dépenses d'équipement	
20 Immobilisations incorporelles	820 725,56	20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 976 167,40	23 Immobilisations en cours	8 187,89
23 Immobilisations en cours	38 806 794,33	27 Autres immobilisations financières	4 959 050,00
		274 Remboursements de prêts	208 611,24
018 RSA	2 092 728,92	018 RSA	0,00
		13 Subventions d'équipement reçues	131 566 097,84
EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX	136 921 582,51		
204 Subventions d'équipements versées	136 921 582,51	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00
		204 Subventions d'équipements versées	0,00
45 Travaux pour compte de tiers	12 569 938,85	45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	4 041 574,82
Dépenses financières		Total recettes réelles	146 112 480,22
13 Subvention	23 184,00		
165 Dépôts et cautionnements	0,00		
26 Participations	844 200,00		
27 Autres immobilisations financières	2 700 000,00		
10 Dotations et fonds divers	0,00		
Total dépenses réelles	197 755 321,57		
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (DÉPENSES - RECETTES)		51 642 841,35	
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION	
Total	684 144,73	Total	684 144,73
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION		OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION	
Total	92 521 898,59	Total	166 556 939,96
Total (opérations réelles et d'ordre)	290 961 364,89	Total (opérations réelles et d'ordre)	313 353 564,91
		R1068 Affectation n-1	45 646 114,71
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	290 961 364,89	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	358 999 679,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT		EXCÉDENT 68 038 314,73	
001 Déficit antérieur reporté	44 434 120,54	001 Excédent antérieur reporté	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ EN INVESTISSEMENT		EXCÉDENT	23 604 194,19

SOLDES FINANCIERS CONSOLIDÉS 2012-2018 VILLE ET DÉPARTEMENT DE PARIS DU CA 2012 AU CA 2018

EN MILLIONS D'EUROS

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation 2017/2018
Recettes courantes de fonctionnement	7 874	7 878	8 076	7 889	8 237	8 377	8 465	1%
Charges de gestion courante	7 038	7 213	7 398	7 529	7 551	7 630	7 717	1%
ÉPARGNE DE GESTION	836	665	678	360	686	747	748	0,1%
Solde financier	-79	-92	-97	-99	-105	-112	-117	4%
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 895	7 897	8 107	7 914	8 264	8 399	8 486	1%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 138	7 325	7 527	7 653	7 683	7 764	7 855	1%
ÉPARGNE BRUTE	757	573	581	261	581	635	631	-1%
Remboursements d'emprunt (avec crédits revolving)	200	200	197	200	200	197	199	1%
ÉPARGNE NETTE	577	373	384	61	381	438	432	-1%
Recettes réelles d'investissement	577	671	686	621	538	466	613	32%
CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 334	1 243	1 266	882	1 118	1 101	1 244	13%
Dépenses réelles d'investissement	1 662	1 740	1 529	1 397	1 629	1 408	1 346	-4%
Besoin de financement	528	697	460	715	710	504	301	-40%
Nouveaux emprunts	470	630	510	741	681	793	374	-53%
Fonds de roulement au 1/1	288	230	163	213	233	202	485	141%
Variation du fonds de roulement	-58	-67	50	20	-30	283	73	-74%
Fonds de roulement au 31/12	230	163	213	233	202	485	558	15%
Encours de dette au 1/1	2 892	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	11%
Encours de dette au 31/12	3 219	3 655	4 120	4 640	5 159	5 721	5 922	4%
Variation de l'encours de dette	237	436	466	520	518	562	201	-64%
Capacité de financement	80,3%	71,4%	82,8%	63,1%	68,7%	78,2%	92,4%	18%

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE (VILLE ET DÉPARTEMENT)

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
1. TAUX D'ÉPARGNE NETTE							
Épargne nette / Recettes réelles de fonctionnement <i>mesure la capacité de la commune à dégager une épargne nette positive.</i>	7,1%	4,7%	4,7%	0,8%	4,6%	5,2%	5,1%
2. INDICATEURS D'ENDETTEMENT							
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	40,8%	46,3%	50,8%	58,6%	62,4%	68,1%	69,8%
Encours de la dette en capital/Épargne Brute <i>nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette.</i>	4,3	6,4	7,1	17,8	8,9	9,0	9,4
Encours de dette/Population (en euros)	1 426	1 611	1 811	2 040	2 288	2 537	2 639
3 . INDICATEUR DE RIGIDITÉ DES CHARGES DE STRUCTURE							
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement <i>mesure la marge de manœuvre en terme de réduction des dépenses.</i>	26,7%	26,7%	27,2%	28,1%	27,3%	29,9%	28,2%
4 . COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes <i>mesure la marge de manœuvre fiscale (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>	53,6%	53,1% ⁽¹⁾	53,3%	52,4%	53,8%	43,5% ⁽²⁾	44,6%
5 . EFFORT FISCAL (VILLE UNIQUEMENT)							
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB) / Potentiel fiscal 3 taxes <i>mesure la marge de manœuvre fiscale sur les impôts ménages (possibilité d'augmenter les taux et donc le produit).</i>	45,2%	45,0%	44,9%	44,8%	44,8%	44,7%	45,5%

⁽¹⁾ Le ratio 2013 de coefficient de mobilisation du potentiel fiscal a été rectifié afin de réduire le prélèvement GIR dans la partie communale, suite à la réforme TP

⁽²⁾ Pour 2017 le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal est modifié en application de l'article R 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en raison de la création de la métropole du grand Paris en 2016.

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIÈRE

RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT :

Total des recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles comprennent notamment les impôts et taxes, les dotations et participations versées par l'Etat et les collectivités locales, les redevances et les prestations de service.

CHARGES DE GESTION COURANTE :

Total des dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles. Elles sont notamment composées des charges de personnel, des charges à caractère général, des subventions et des participations.

EPARGNE DE GESTION :

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante.

EPARGNE BRUTE :

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle prend en compte les soldes financiers et exceptionnels. L'épargne brute représente les ressources disponibles pour financer les dépenses de la section d'investissement une fois payé l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité. Elle est affectée prioritairement au remboursement du capital de la dette.

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT :

Montant de l'annuité de remboursements d'emprunt, comprenant éventuellement une baisse du plafond d'emprunts crédit revolving.

EPARGNE NETTE :

Différence entre l'épargne brute et les remboursements d'emprunt. Une épargne nette positive indique que la collectivité est à même de rembourser le capital de sa dette exclusivement par l'excédent de ses recettes de fonctionnement sur ses dépenses de fonctionnement. Une épargne nette négative indique que la collectivité doit affecter une partie de ses recettes d'investissement au remboursement de la dette, au détriment du financement des investissements.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, emprunt et crédit revolving. Elles sont notamment composées du FCTVA, des amendes de police, et des remboursements des prêts accordés par la collectivité.

CRÉDIT REVOLVING :

Emprunt utilisé dans le cadre de la gestion active de la dette. Le crédit revolving n'est mobilisé qu'en cas d'insuffisance de trésorerie et n'occasionne des charges financières que s'il est mobilisé, contrairement aux emprunts classiques.

CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Somme de l'épargne brute et des recettes réelles d'investissement.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses d'investissement, c'est-à-dire des crédits de paiement mandatés, hors mouvements d'ordre et hors remboursements d'emprunt. Elles comprennent notamment les dépenses liées aux acquisitions, les charges de travaux, et les prêts accordés par la collectivité.

BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Différence entre les dépenses réelles d'investissement et la capacité de financement des investissements. Il correspond au solde des dépenses réelles d'investissement qui ne peut être financé que par l'emprunt et le fonds de roulement. Au budget primitif, le besoin de financement des investissements est financé exclusivement par l'emprunt, sauf reprise par anticipation du fonds de roulement n-1.

FONDS DE ROULEMENT :

Total de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du solde de la section de fonctionnement n-1 et du solde de la section d'investissement n-1. Il est égal au solde des résultats des exercices antérieurs.

FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA) :

Le FCTVA est une recette versée par l'Etat aux collectivités territoriales, en compensation des dépenses de TVA supportées sur leurs dépenses d'investissement, et alors qu'elles ne peuvent en récupérer une partie par la voie fiscale.

Jusqu'en 2009 la compensation intervenait avec deux années de décalage : le FCTVA de l'année n correspondait aux dépenses réelles d'investissement de l'année n-2. En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de la relance de l'économie, l'Etat a versé aux collectivités locales de façon anticipée le montant correspondant aux dépenses d'investissement effectuées en 2008 dans la mesure où celles-ci atteignaient à minima le seuil fixé par convention à la moyenne des dépenses réelles d'équipement constatées sur les quatre exercices antérieurs. Ainsi la collectivité parisienne a perçu en 2009 un double versement de FCTVA correspondant aux dépenses effectuées en 2007 et 2008. Depuis 2010, les versements sont à nouveau calés sur un rythme annuel.

FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE (FSRIF) :

Le FSRIF a pour but d'atténuer les disparités en matière de bases fiscales entre les communes de la Région Ile-de-France, et d'améliorer ainsi les conditions de vie dans les collectivités les plus défavorisées. Il est alimenté par prélèvement sur les ressources fiscales des communes les mieux dotées.

COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ET EFFORT FISCAL :

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est égal au rapport entre le produit fiscal voté et le produit fiscal théorique (c'est-à-dire l'application aux bases parisiennes des taux d'imposition moyens nationaux).

L'effort fiscal d'une commune est égal au rapport entre le produit de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières, de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe ou redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères, et le potentiel fiscal correspondant aux trois premières taxes précitées majoré des produits de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ce coefficient mesure la pression fiscale pesant sur les ménages.

Les ratios (du rapport financier de l'année n) portent sur les données de l'année n-1, dernières données disponibles.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

**TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur